

*Célébrons notre histoire*

*le Journal de Saint-Rédempteur,  
d'hier à aujourd'hui.*

*Célébrons notre histoire*

*le Journal de Saint-Rédempteur,  
d'hier à aujourd'hui.*

Émile Dubois

COMITÉ DES FÊTES  
DU 75<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE SAINT-RÉDEMPTEUR

## *Préambule*

Recueillir des glanures historiques et faire le Journal de Saint-Rédempteur, des origines jusqu'à 1994, constituent un défi particulièrement intéressant pour qui veut jeter un regard sur la vie menée par celles et ceux qui ont fait ce que nous sommes devenus. Ce regard sur notre histoire n'est pas celui d'un historien ni d'un ethnologue, mais celui d'un observateur intéressé par les diverses facettes sociales, économiques, culturelles, religieuses et politiques de la vie d'une communauté.

Ce regard sur notre communauté serait incomplet s'il négligeait l'environnement social au sein duquel elle a évolué. Nous rappellerons donc les principales données socio-économiques et les principaux événements auxquels ont participé ou dont ont été témoin les gens qui ont habité notre coin de pays.

Même si l'année 1994 marque le 75<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de la municipalité et de la paroisse de Saint-Rédempteur, nous verrons que la vie de notre communauté au confluent des rivières Chaudière et Beaurivage a pris racine plus d'un siècle auparavant, s'est transformée avec l'arrivée du chemin de fer au milieu du dix-neuvième siècle, s'est affirmée en 1919 et a pris un nouvel élan il y a un quart de siècle.

La préparation de cet ouvrage a nécessité la lecture de nombreux documents portant sur l'histoire de notre région, celle des municipalités environnantes, celle du Québec, le tout complété par une lecture attentive des notes des prônes des vingt-cinq premières années et de tous les procès-verbaux du Conseil municipal depuis 1919. Il ne faudra donc pas se surprendre de voir réapparaître des événements heureux mais oubliés et de vieilles chicanes, non encore oubliées, qui ont jalonné notre histoire.

L'observateur de ce passé ne se privera pas de commenter les événements, en essayant de se placer le mieux possible dans le contexte du temps car juger du passé avec les seuls yeux d'aujourd'hui ne ferait guère oeuvre utile. L'objectif poursuivi n'est pas de rappeler ce contexte pour en critiquer l'un ou l'autre aspect, mais bien pour comprendre la vie quotidienne des fondateurs. On ne peut blâmer des gens d'avoir eu les valeurs de leur temps; on doit cependant les connaître si l'on veut comprendre leurs faits et gestes. Mieux comprendre son passé pour bien saisir d'où l'on vient est, dit-on parfois, le meilleur guide pour décider de son avenir.

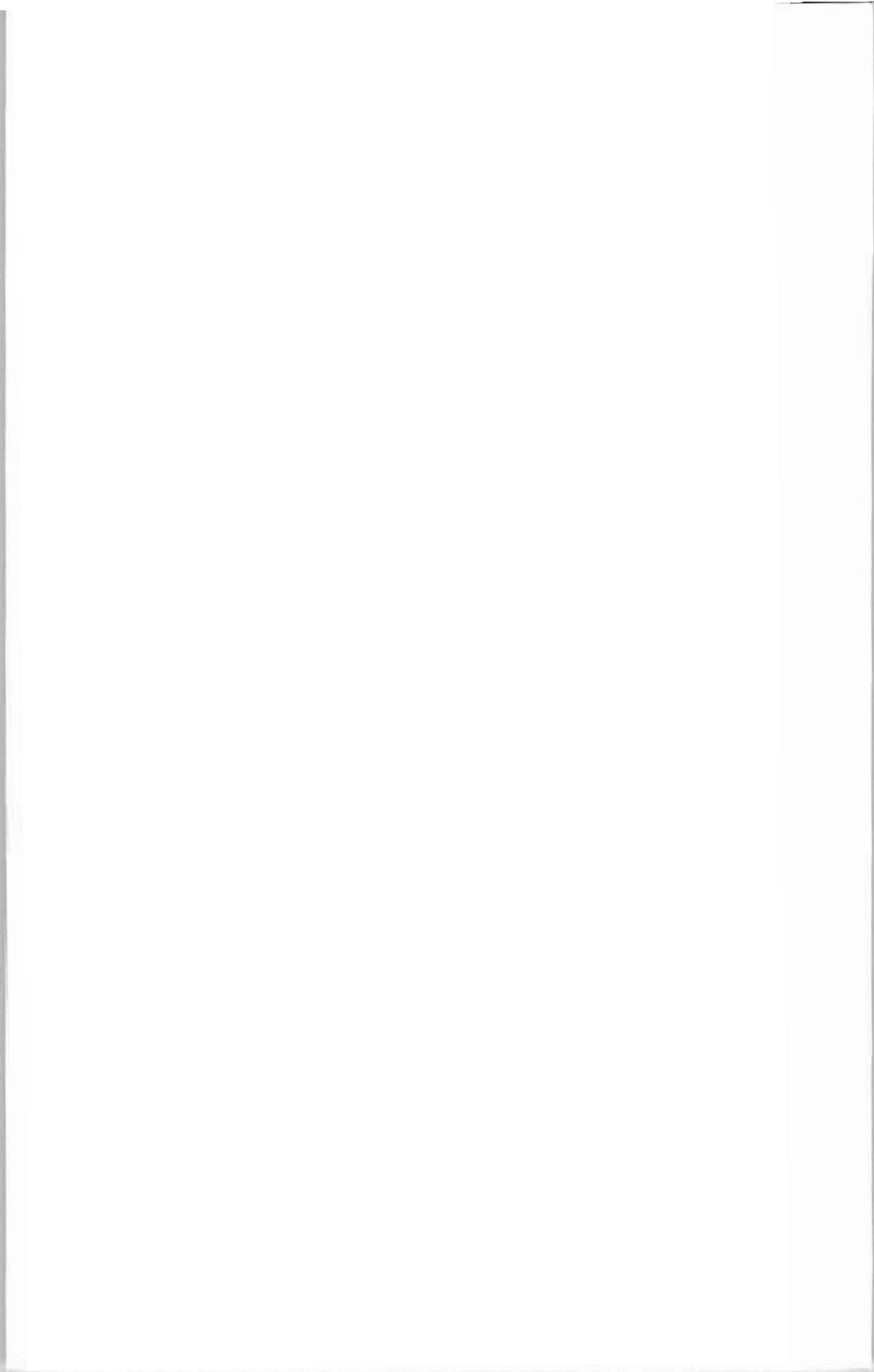
Comme dans tout journal, certains événements ou explications de leur contexte sont parfois oubliés, certaines facettes sont davantage montées en épingle, mais il faut comprendre que l'obligation première du chroniqueur n'est pas de montrer le seul beau côté des choses, de faire plaisir aux acteurs du moment ou à leurs familles, mais bien de rapporter le plus fidèlement possible les événements tels qu'il les perçoit à travers les écrits et sources de toute nature qu'il utilise.

Le Journal de Saint-Rédempteur a eu des informateurs qui ont fourni quelques «scoops» et quelques collaborateurs spéciaux qu'il importe de remercier. En premier lieu, des remerciements très chaleureux à Mme Gilberte Huot, présidente du Cercle des fermières, qui nous a remis un texte relatant l'histoire du cercle qui célèbre cette année son cinquantième anniversaire de fondation. De grands remerciements à l'abbé Marcel Rainville, curé de la paroisse de 1974 à 1980, qui a bien voulu nous rapporter ses souvenirs et nous faire part de sa perception du grand changement provoqué dans l'Église par le concile Vatican II. Enfin, des remerciements tout à fait particuliers à Mme Gisèle Bourgoïn, marguillière, responsable du Comité du patrimoine lors des Fêtes, qui a recueilli et choisi les photographies qui rendent cet ouvrage encore plus vivant et donc plus intéressant.

Émile Dubois  
Le 21 mai 1994.

## *Table des matières*

Préambule . . . . .	7
Le rang Saint-Denis, (ou Chaudière Station) . . . . .	11
La fondation de Saint-Rédempteur . . . . .	41
Une adolescence mouvementée . . . . .	64
La consolidation . . . . .	116
Le déploiement . . . . .	142
Appendice 1: Le Cercle de fermières, 1944-1994 . . . . .	171
Appendice 2: La vie religieuse après Vatican II . . . . .	174
Annexe 1: La Commission scolaire . . . . .	179
Annexe 2: Les prêtres de la paroisse . . . . .	180
Annexe 3: Les élus et principaux fonctionnaires de Saint-Rédempteur . . . . .	181
Annexe 4: Les marguilliers. . . . .	185
Annexe 5: L'évolution des noms des rues . . . . .	186
Bibliographie . . . . .	188



## *Le rang Saint-Denis (ou Chaudière Station)*

L'étude de l'histoire du Canada, et plus particulièrement de la période du régime français qui va de 1534 à 1760, nous apprend la mise en place de ce que l'on a appelé le régime seigneurial. En effet, dès les premières décennies suivant la fondation de Québec en 1608, des territoires parfois immenses ont été accordés à des nobles, par le Roi de France ou ses représentants, moyennant certaines obligations dont l'essentiel consistait à organiser l'occupation et la défense du pays en voie de colonisation. Les plus grands territoires concédés ont été désignés, avec le temps, comme étant des seigneuries alors que les plus petits portaient plutôt le nom de fief.

C'est dans ce cadre d'organisation territoriale qu'a été créée la Seigneurie de Lauzon, concession accordée en 1636 à Jean de Lauzon, membre de la Compagnie des Cent-Associés. Ce territoire, d'une superficie de six lieues carrées (1 lieue = 4,828 km = 3,052 milles), s'étendait de Lauzon jusqu'à St-Nicolas, en front du fleuve, et recouvrait, au sud, les actuelles municipalités de Pintendre, Saint-Jean-Chrysostôme, Breakeyville et une partie de Saint-Lambert et Saint-Étienne.

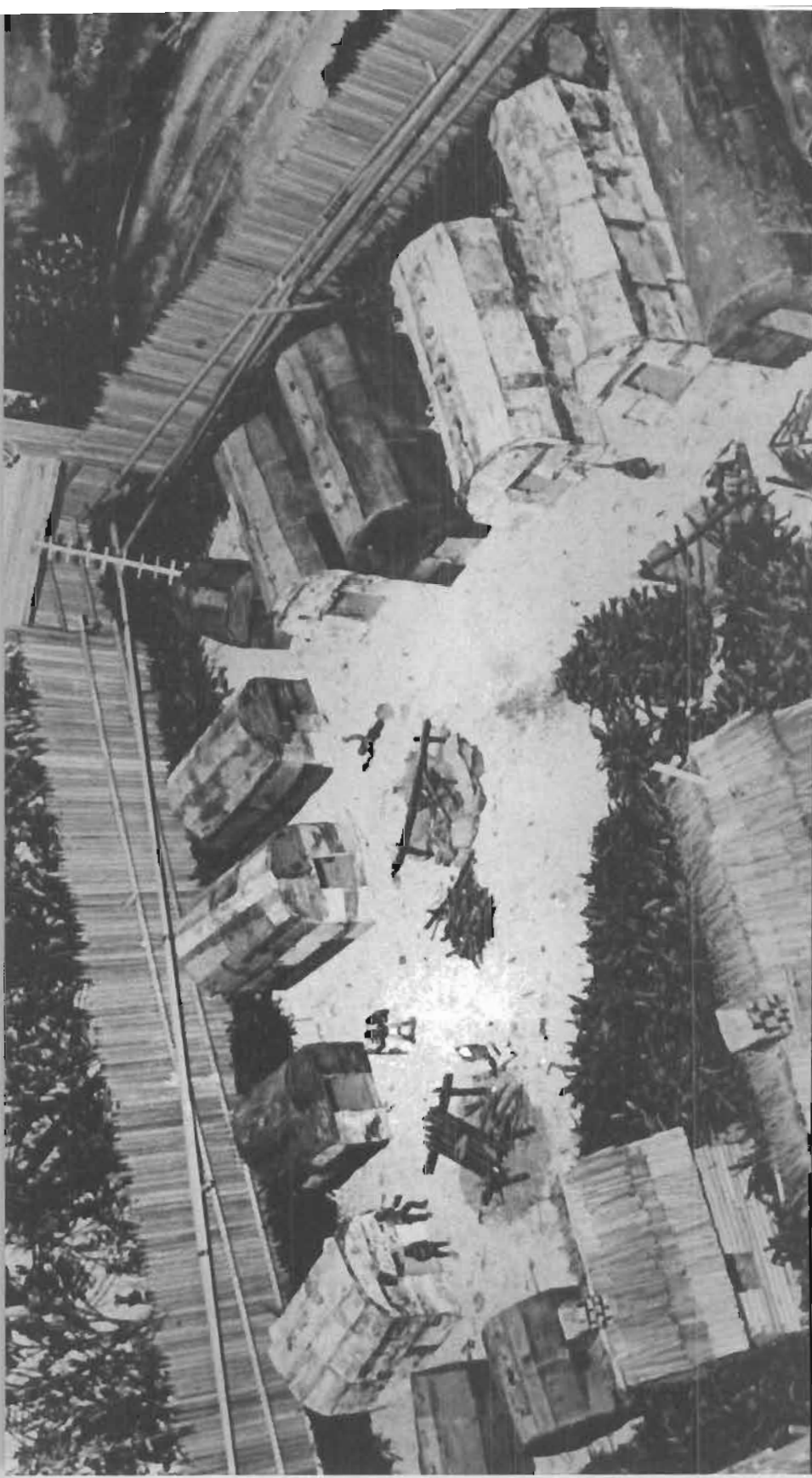
Comme la seigneurie est alors subdivisée en bandes étroites ayant front sur le fleuve et, plus tard, en bandes ayant front sur les principaux cours d'eau, il va de soi que le fleuve et les rivières constituaient les principaux axes de communication entre les différentes parties de la seigneurie et entre les seigneuries.

Compte tenu de son étendue et de l'obstacle majeur que représentait ce qu'on appelait alors le Sault de la Chaudière, la colonisation de la partie ouest de la seigneurie ne semble avoir débuté qu'à la fin des années 1660 alors que Guillaume de Nevers<sup>1</sup> s'établit dans le secteur de l'anse du Vieux Moulin, sis dans l'actuelle municipalité de Saint-Nicolas<sup>2</sup>. Au recensement de 1681, l'on ne dénombrait que 49 personnes, regroupées dans 14 familles, à l'ouest de la rivière Chaudière<sup>3</sup>. Les historiens expliquent ce

1 BERGERON, Claude et Gino GARIÉPY, *Saint-Nicolas Bernières 1694-1994. Regards sur notre histoire*, Société historique de Saint-Nicolas et Bernières, 1993, p. 19.

2 Le nom de Saint-Nicolas aurait été donné à cette partie ouest de la seigneurie par Bermen de la Martinère, en l'honneur de sa paroisse natale, Saint-Nicolas-de-la-Ferté, du pays de Thimerais. Voir ROY, LÉON, *Les premiers colons de la rive sud du Saint-Laurent de Berthier (en bas) à Saint-Nicolas, 1636-1738*, Société d'histoire régionale de Lévis, 1984, p. 181.

3 BERGERON, *ibid.*



Maquette d'un village fortifié des Abénaquis — Photo: Gaston Cadinn — Collection: GFRAM — Collaboration: Société historique St-Nicolas-Bernières.



lent peuplement par, entre autres, la crainte des colons à l'égard des Iroquois.

Rappelons, en référant aux indiens, qu'une première terre de deux lieues de front sur autant de profondeur a été concédée aux Jésuites en 1683<sup>4</sup>, dans la partie est de Saint-Nicolas, au pied, semble-t-il, du Sault de la Chaudière afin d'y déménager les Abénaquis habitant alors l'actuel territoire de Sillery. Les Jésuites y ont exercé leur ministère dans ce qu'on appelait la mission Saint-François-de-Sales. Ces Abénaquis provenaient de la Nouvelle-Angleterre, ayant été repoussés vers le nord par les colons anglais et les Iroquois.

En 1694, Mgr de Saint-Vallier procède à l'érection canonique de la paroisse de Saint-Nicolas, la seconde paroisse de la seigneurie, qui s'étend sur tout le territoire seigneurial sis à l'ouest du Sault de la Chaudière. Une douzaine d'années plus tard, cette paroisse comptait 187 habitants parmi lesquels on retrouvait notamment les familles Aubin, Bergeron, Boucher, Dubois, Demers, Fréchet, Huot, Lambert, Marion, Métot, Pilote et Rousseau<sup>5</sup>. Ces familles vivaient essentiellement des produits agricoles et de la pêche à l'anguille.

Quelques années plus tard, l'on procéda à la délimitation officielle des paroisses existantes. Ainsi, un règlement fut adopté le 20 septembre 1721 par le gouverneur, l'évêque et l'intendant sur l'étendue de la paroisse de Saint-Joseph de la pointe de Lévy et celle de Saint-Nicolas qui reçut «trois lieues et dix-sept arpents de front depuis la rivière du Saut de la Chaudière, en montant le long du fleuve, jusqu'au fief de la dame Beaudoin qui relevait de la seigneurie de Tilly»<sup>6</sup>. Ce règlement fut confirmé par un Arrêt du Conseil d'État du roi de France daté du 3 mars 1722<sup>7</sup>. Au cours de cette décennie furent érigés une église et un presbytère.

Quelques années après la conquête anglaise, en 1765, la population de Saint-Nicolas était de 421 personnes. Rappelons ici que les Américains, au cours de leur guerre d'indépendance, avaient envahi le Canada et atteint la région de Québec à l'automne 1775. Pour préparer l'attaque contre Québec, l'armée du général Arnold s'était installée à St-Nicolas<sup>8</sup>.

4 Joseph-Edmond Roy, *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Société d'histoire régionale de Lévis, réédition 1984, vol. 1

5 Raymond Gingras, *Glanures historiques de Saint-Nicolas: des origines à nos jours*, Cahier 1, 1660-1800, Société historique de Saint-Nicolas et Bernières, 1978, p. 7

6 Joseph-Edmond Roy, op. cit., vol. 2, p. 96.

7 Claude Bergeron, op. cit., p. 26. Voir l'encadré

8 *ibid.*, p. 29

## La fondation de Saint-Nicolas en 1722

Par un Arrêt du Conseil d'État du roi du 3 mars 1722 qui confirme le règlement fait par Mssrs de Vaudreuil et Bégon et Monsieur l'Évêque de Québec pour le District des Paroisses de ce pays, en date du 20 Septembre 1721, l'étendue de la Paroisse de St Nicolas est la suivante.

St Nicolas. L'étendue de la paroisse du même nom, situé en la Seigneurie de la Côte de Lauzon au d'en haut sera de trois lieues et dix sept arpents qui contient le reste du front de la dite Seigneurie, à prendre du côté d'en bas, depuis la Rivière du Sault de la Chaudière, en remontant le long du fleuve, jusqu'au fief de la dame Baudoin, relevant de la Seigneurie de Tilly, ensemble des profondeurs renfermées dans ces bornes, et sur les représentations du Seigneur et habitants de la dite paroisse, seront la nouvelle église, cimetière, presbytaire, et jardin pour le curé, placés sur les deux arpents de terre en superficie donnés pour cet effet par Jacques Beaufort, outre lesquelles le Sieur Charest, Saigneur de la dite Côte donnera suivant ses offres quatre arpents de front sur quarante de profondeur.

Édits et ordonnances royaux, volume I. Source: document Louis-Honoré Filteau, cité dans: Paul-Émile Olivier, *Trois siècles - histoire religieuse et paroissiale à Saint-Nicolas, de 1664-1988*, Publication n° 14, Société historique de Saint-Nicolas et Bernières, 1989, p 13, cité par Claude Bergeron et Gino Garlepy, *Saint-Nicolas - Bernières, 1694-1994, Regards sur notre histoire*, 1993, p. 26.

À la suite de la création du Haut et du Bas-Canada par l'Acte constitutionnel de 1791 eurent lieu, l'année suivante, les premières élections pour choisir les 50 députés représentant les 25 circonscriptions électorales du Bas-Canada. La paroisse de Saint-Nicolas faisait alors partie du comté de Dorchester qui, en juin 1853, sera divisé en trois comtés: Lévis, Beauce et Dorchester.

En 1796, le grand voyer<sup>9</sup> Gabriel-Elzéar Tachereau divisa la seigneurie de Lauzon en 23 parties, dont 6 dans la paroisse de Saint-Nicolas:

- «1. La première, appelée division du Sault, était formée par le premier rang depuis l'église jusqu'au passage du bac sur le Saut.
2. La deuxième, appelée division de St-Nicolas, s'étendait depuis l'église jusqu'à St-Antoine de Tilly.
3. La troisième, appelée Vire-Crêpes, comprenait le village de ce nom et celui de Terrebonne.
4. La quatrième, appelée Vit-Content, comprenait le village de ce nom et le grand Village.
5. La cinquième comprenait le village des Grandes Pointes.
6. La sixième comprenait les routes de la seigneurie de St-Gilles»<sup>10</sup>.

Vers 1798, de nouvelles concessions sont créées: Saint-Jean, Sainte-Anne et Saint-Denis (aujourd'hui Saint-Rédempteur)<sup>11</sup>.

Au cours de l'année 1810 est construit le chemin Craig, appelé ainsi en l'honneur du gouverneur de l'époque, qui relie Saint-Nicolas aux townships des Cantons de l'Est. Le 30 décembre 1811 était inauguré un service régulier de transport par diligence entre Québec et Boston via la route Craig<sup>12</sup>.

C'est donc dire que, dès le début du 19<sup>e</sup> siècle, l'on retrouve des résidants un peu partout sur le territoire des actuelles municipalités de Saint-Nicolas, Bernières, Saint-Étienne et Saint-Rédempteur. D'ailleurs, en 1798, des résidants des Grandes-Pointes (Saint-Étienne) demandent la construction d'une chapelle<sup>13</sup>. La population ayant connu une forte croissance, la paroisse de Saint-Nicolas doit se doter d'une nouvelle église en 1821. Il y avait 1864 personnes sur ce territoire en 1823. Bon nombre de ces rési-

9 Le grand voyer était, sous le régime français, le grand responsable de la construction et de la réfection des routes.

10 Joseph-Edmond Roy, op. cit., Vol. 3, p. 275

11 Claude Bergeron, op. cit., p. 38

12 Joseph-Edmond Roy, op. cit., vol. 3, p. 420 à 424 Voir l'encadré

13 *ibid.*, p. 303

## Recensement de 1831

### Concession Saint-Denis

Augustin Dubois, marié à Marie-Charlotte Daigle, 6 personnes, cultivateur.

André Daigle, marié à Geneviève Dubois, 3 pers., journalier.

François Daigle, marié à Marie Baron (ou Laurette Bibeau ?), 5 pers., cult

Ambroise Fréchette, marié à Marie Amable Gagnon, 6 pers., cultivateur

Denis Delage, marié à Marie Gosselin, 8 pers., cultivateur.

Michel Lemieux, marié à Angélique Magnan, 5 pers., cultivateur

Joseph Magnan, marié à Joséphine Côté, 5 pers., cultivateur.

François Couture, marié à Gertrude Bélanger, 5 pers., cultivateur.

Augustin Dallaire, 6 pers., cultivateur

Charles Huard, marié à Josette Lambert, 6 pers., cultivateur

Joseph Laroche, marié à Angélique Fréchette, 4 pers., cultivateur.

David Goulet, marié à Félicité Douville, 8 pers., cultivateur.

Marcellin Dubois, marié à Thérèse Demers, 4 pers., cultivateur.

Benjamin Dubois, marié à Julienne Demers, 6 pers., cultivateur.

Paul Dubois, marié à Domitille Demers, 3 pers., cultivateur

Augustin Lambert, marié à Constance Gingras, 6 pers., cultivateur.

Jean Plante, marié à Geneviève Lainé, 5 pers., cultivateur.

Charles Carrier, marié à Marguerite Demers, cultivateur

Raymond Gingras, *Recensements de la Paroisse St-Nicolas, 1825 et 1831, 1973.*

### Diligence de Québec et de Boston

Le soussigné informe respectueusement le public que les diligences de Québec et de Boston commenceront à aller de Québec à Boston lundi, le 30 décembre prochain, à 4 heures du matin: elles se rencontreront à la ligne 45 degrés, à Stanstead, le mercredi suivant au soir, arriveront à Québec et à Boston le samedi de la même semaine, et continueront ainsi tout l'hiver. Comme les personnes établies dans les bois ont de très bons logements, et les diligences pourvues de bons chevaux et de bonnes voitures, et de bons conducteurs, le soussigné espère qu'il sera encouragé. Les places marquées pour les logements de la diligence, depuis la Pointe-Lévi jusqu'à St-François, sont comme suit: En partant de la Pointe-Lévi, on déjeunera chez M. Pope, à St-Nicolas, on dînera chez M. Palmer, au pont Craig, on soupera et logera chez M. Hall, dans le township d'Ireland, on déjeunera chez M. Brock, à Chester, on dînera chez M. Clarke, à la ligne de Shipton; on soupera et logera chez le colonel Tilton, sur la rivière St-François, et de là à la ligne aux relais ordinaires. - On prendra les places dans la diligence chez le soussigné, près de la porte St-Jean, et chez John Palmer, sur le marché de la Haute-Ville. Le prix pour les passagers est de 6 d. par mille de Québec à Haverhill, de là jusqu'à Boston, 6 cents par mille

Josiah Stiles

Québec, le 28 novembre 1811

*Gazette de Québec*, dans Joseph-Edmond Roy, op. cit., vol 3, p. 423

dants travaillaient alors dans les moulins à scie qui connaissaient une grande prospérité due aux lois protectionnistes de l'Angleterre.

Le recensement de 1831 révèle qu'il y avait 355 familles regroupant 1917 habitants dans la paroisse de Saint-Nicolas, dont 18, comptant 93 personnes, résidaient dans la concession Saint-Denis<sup>14</sup>. En cette même année fut d'ailleurs construit le premier pont traversant la rivière Chaudière, appelé le pont Davidson (en l'honneur de Walter Davidson, seigneur de Saint-Gilles), qui fut démolie en 1852 à cause de son mauvais état. Il fallut attendre près de quarante ans avant qu'un nouveau pont ne soit construit à cet endroit.

Le 1<sup>er</sup> mai 1831 était lancé un bateau à vapeur, le *Lady Aylmer*, qui faisait la traverse régulière entre Saint-Nicolas et Québec. Un second bateau, un «horse-boat», construit par des résidants de Saint-Nicolas, était aussi mis en service la même année pour effectuer le même trajet<sup>15</sup>.

En 1832, une épidémie de choléra, provenant fort probablement d'Irlande, fit plus de 4 000 morts dans les seules régions de Québec et de Montréal, et 27 à Saint-Nicolas. On compta parmi les premières victimes le député de Dorchester, Louis Lagueux<sup>16</sup>.

Après l'insurrection des patriotes dans la région de Montréal et la vallée du Richelieu en 1837 et 1838, écrasée par l'armée coloniale, et après le rapport de Lord Durham en 1839 est instauré un nouveau régime politique par l'Acte d'Union voté par le parlement anglais. Cette fusion du Haut et du Bas-Canada, dont l'objectif officiel avoué par Durham était la disparition du nationalisme canadien et de la religion catholique, servit surtout à faire supporter par le Bas-Canada la moitié de la dette, phénoménale pour l'époque, de plus de 5 millions \$ contractée par le Haut-Canada (Ontario) alors que le Bas-Canada (Québec) n'avait pratiquement aucune dette. Ce sont probablement les premières manifestations du régime canadien de péréquation!

En 1845, une loi adoptée par le parlement du Bas-Canada prévoit la création de 322 municipalités où les pouvoirs sont exercés par un conseil formé d'un maire et six conseillers. C'est dans ce contexte qu'est érigée la municipalité de Saint-Nicolas le 1<sup>er</sup> juillet 1845<sup>17</sup>.

14 Raymond Gingras, *Recensements de la Paroisse St-Nicolas, 1825 et 1831*, 1973, p. 20 à 60 Voir l'encadré.

15 Joseph-Edmond Roy, op. cit., vol. 5, p. 366 à 368.

16 Ibid., p. 335 à 355.

17 Claude Bergeron, op. cit., p. 161.

Les années 1850 voient apparaître le chemin de fer sur le territoire, le Grand Trunk Railway dont le réseau s'étendait de Toronto à Rivière-du-Loup, en passant notamment par Montréal, le rang Saint-Denis et Lévis. En 1854, un trajet Longueuil - Lévis durait 8h40<sup>18</sup>. L'arrivée du chemin de fer est accompagnée de l'ouverture de nouveaux bureaux de poste.

En 1854, le régime seigneurial est aboli par une loi de la Province du Canada stipulant que tous les censitaires devenaient propriétaires de leurs terres. Rappelons ici que les premières manifestations anti-seigneuriales du territoire se manifestèrent à Saint-Nicolas en 1832, les censitaires se plaignant de la lourdeur des sommes versées au seigneur, compte tenu des faibles compensations reçues en retour.

En 1858, des résidants des Longues Pointes s'adressent une autre fois aux autorités diocésaines afin d'obtenir la fondation d'une nouvelle paroisse sur les bords de la rivière Beaurivage. Rappelons ici que cette rivière rappelle le nom de Gilles Rageot, sieur de Beaurivage, qui avait obtenu un domaine seigneurial en 1738. Une première chapelle était construite en 1859.

Dix ans après la fondation de la paroisse de Saint-Lambert, qui marquait le début du démembrement de Saint-Nicolas, la municipalité de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, formée à partir des paroisses de Saint-Lambert, Saint-Jean-Chrysostôme et Saint-Nicolas, était fondée le 10 juillet 1861<sup>19</sup>. Cette nouvelle municipalité comptait alors quelque 110 familles regroupant 692 ou 762 personnes, les données ne concordant pas sur ce point<sup>20</sup>. C'était donc un événement majeur dans notre milieu puisque les résidants du rang Saint-Denis changeaient de municipalité, de paroisse et de commission scolaire.

D'ailleurs, dès la deuxième assemblée de la nouvelle commission scolaire tenue le 21 octobre 1861, quatre arrondissements scolaires furent créés, dont l'arrondissement n° 3 «comprenant St-Denis et les personnes qui sont situées au sud de la rivière des Longues Pointes dans St-Grégoire...»<sup>21</sup>. L'école de cet arrondissement aurait été situé près de l'actuel Moulin des Arts. Cette école aurait été fermée à l'été 1910 parce qu'il n'y avait plus suffisamment d'enfants, ce qui s'explique par la fondation, quelques années plus tôt, de la commission scolaire de Chaudière.

18 *ibid.*, p. 41 et 42

19 LE COMITÉ DE L'ALBUM-SOUVENIR, *Saint-Étienne-de-Lauzon, 1861-1986*, Éditions Louis Bilodeau & Fils Ltée, 1986, p. 11 et 21

20 *ibid.*, p. 22 et 28. Le recensement de 1861 indiquerait 762 habitants

21 LE COMITÉ DE L'ALBUM-SOUVENIR, *op. cit.*, p. 76 et 79.



Village de St-Nicolas en 1890 — Collection: Anne-Marie Fréchette — Collaboration de la Société historique de St-Nicolas-Bernières.



Soulignons ici qu'en ces temps héroïques il y avait 225 jours de classe par année, ce nombre ayant été ramené à 208 en 1870. L'institutrice à l'école n<sup>o</sup> 3 avait alors un salaire de 72\$ par année<sup>22</sup>.

Face à la grande guerre civile aux États-Unis et craignant un débordement au nord, des représentants des colonies du Canada, de l'Île-du-Prince-Édouard, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse se réunissent à Charlottetown et à Québec en 1864 pour jeter les bases d'un nouveau régime politique qui devrait être concrétisé en 1867 lorsque fut adopté, et proclamé par la reine Victoria, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. Quatre provinces étaient créées: l'Ontario, le Québec, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse. Sir John A. MacDonald, conservateur, fut alors élu premier ministre du Canada et un autre conservateur, Pierre-J. O. Chauveau, premier ministre de la province de Québec.

En 1879, le Conseil municipal de Saint-Étienne autorise l'émission des premiers permis de boisson, dont l'un à «M. Édouard Fontaine, à la Station de la Chaudière»<sup>23</sup>.

En 1881 fut construit un pont reliant ce qu'on appelait le bas Saint-Denis ou le bas de la paroisse et le haut Saint-Denis (aujourd'hui route Saint-André)<sup>24</sup>. On n'avait donc pas à faire le détour par le village de Saint-Étienne pour se rendre à Saint-Lambert. Ce pont aurait été interdit à la circulation une vingtaine d'années plus tard.

Au petit matin du 9 juillet 1885 survint un grave accident de chemin de fer à la gare de Craig's Road (actuelle jonction de la route 116 et du chemin Saint-Jean, à l'ouest de la municipalité) impliquant deux trains. Un train en provenance de Sherbrooke avait tamponné l'arrière d'un autre train, arrêté pour s'approvisionner en eau, provenant du même endroit. Ces deux trains transportaient, semble-t-il, environ 600 pèlerins vers Sainte-Anne-de-Beaupré. Cet accident aurait fait au moins 17 morts et des dizaines de blessés<sup>25</sup>.

Les premiers signes de ce qui allait devenir une véritable catastrophe nationale étaient apparus au cours des années 1830: l'émigration massive vers les États-Unis, plus particulièrement vers les états de la Nouvelle-Angleterre. Entre 1860 et 1930, certains estiment qu'environ 600 000

---

22 *ibid.*, p. 75.

23 *ibid.*, p. 10.

24 *ibid.*, p. 52.

25 *ibid.*, p. 55.

Québécois émigrèrent aux États-Unis. Plusieurs centaines de personnes de Saint-Nicolas auraient quitté au cours de cette période<sup>26</sup>. Afin de contrer ce mouvement, le gouvernement du Québec, dirigé alors par le nationaliste Honoré Mercier, premier ministre libéral, adoptait un certain nombre de mesures dont la plus célèbre fut sans doute l'octroi aux familles comptant au moins 12 enfants d'une terre de 40,5 hectares ou un montant de 50\$. Seize familles de Saint-Nicolas auraient profité de ce programme. Au cours de la seule décennie 1881 à 1891, la population de Saint-Nicolas a diminué de 21%<sup>27</sup>. Nous n'avons pu retracer de données précises sur l'ampleur de ce phénomène à Saint-Étienne, et plus particulièrement dans le rang Saint-Denis, mais les recensements de 1861 et de 1901 indiquent une croissance de population de seulement 92 personnes en 40 ans, ce qui est très peu compte tenu du taux de natalité très élevé à cette époque, alors qu'au cours des dix années suivantes la population de Saint-Étienne a crû de 170 personnes.

Le 6 mars 1891 est inauguré un nouveau pont de fer joignant les deux rives de la Chaudière, le pont Garneau, nommé ainsi en l'honneur du ministre des Travaux publics du temps. Il sera démoli au cours des années 1950; on en voit les vestiges, encore aujourd'hui, à l'est du Pont de Québec.

En mars 1898 entre en opération une nouvelle ligne de chemin de fer reliant Chaudière Station, sise dans le rang Saint-Denis, et Montréal, via Drummondville<sup>28</sup>. Par ailleurs, on assiste, au tournant du siècle, à la ruée vers l'or au Klondike, un affluent de la rivière Yukon.

En mars 1900, le conseil municipal de Saint-Nicolas accepte qu'une ligne téléphonique soit installée sur son territoire. La même chose dût probablement se produire à Saint-Étienne vers la même année.

En 1899, la Canadian Electric Light Company entreprend la construction d'un barrage sur la rivière Chaudière. Entrée en service en 1901, la centrale produit alors 1 000 kw et, deux ans plus tard, sa puissance est augmentée de 2 500 kw. Les premiers clients de la compagnie furent la Levis County Light & Power et, par un câble sous-marin, la Quebec Railway, Light and Power. En avril 1970, cette centrale et une partie du barrage furent lourdement endommagées par un embâcle et, deux ans plus tard,

<sup>26</sup> Raymond Gingras, *Glanures...*, op. cit., cahier III, p. 20.

<sup>27</sup> Claude Bergeron, op. cit., p. 43 à 48.

<sup>28</sup> Pierre Laforestaine, *L'évolution de l'infrastructure du réseau ferroviaire dans la région de Québec*, mémoire de licence, Université Laval, 1970, 59 p., cité par Claude Bergeron, op. cit., p. 50.



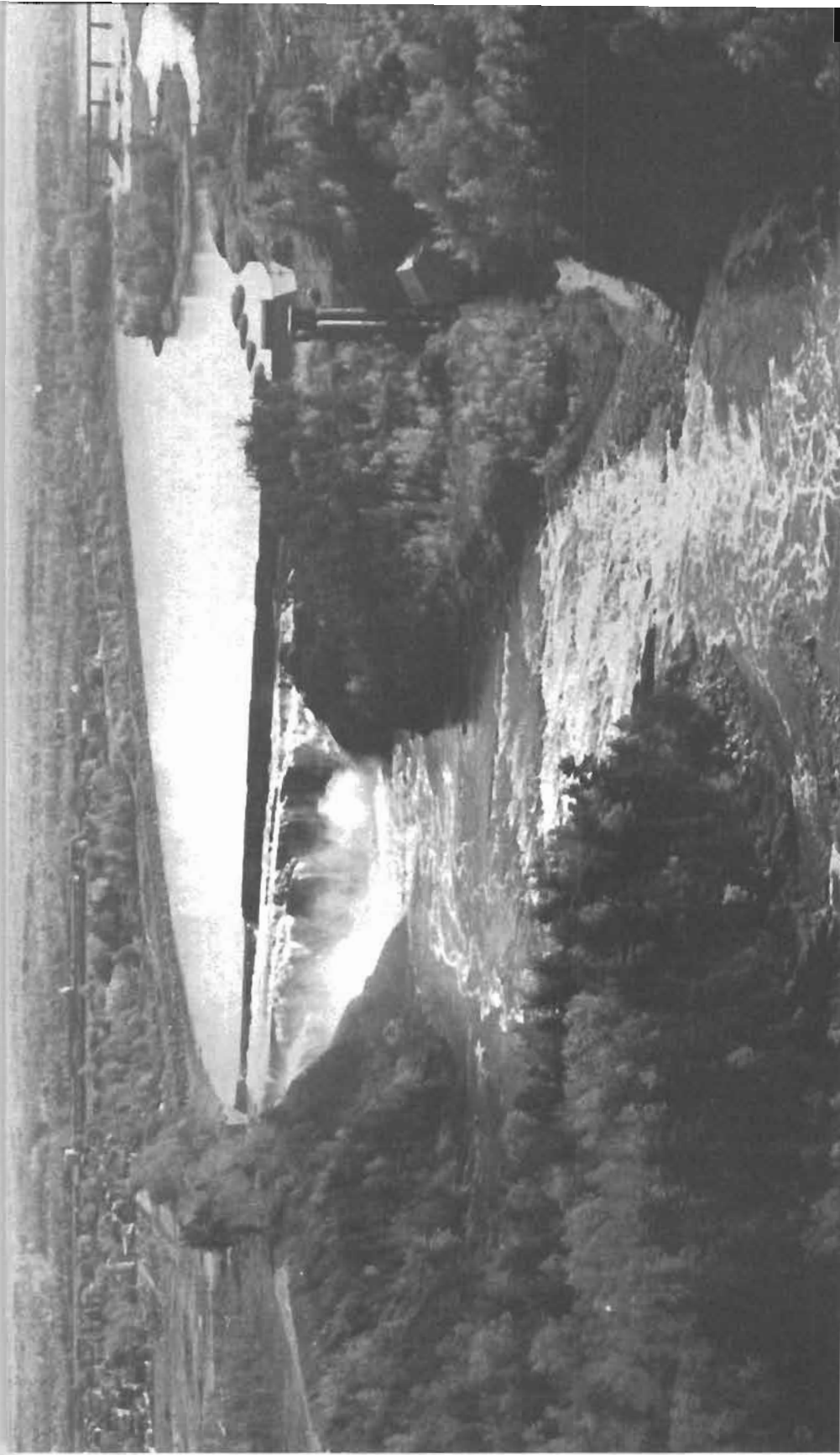
Pont Garneau, au confluent de la Rivière Chaudière et du St-Laurent. — Collaboration: Marcel Bédard et de la Société historique de St-Nicolas-Bernières.



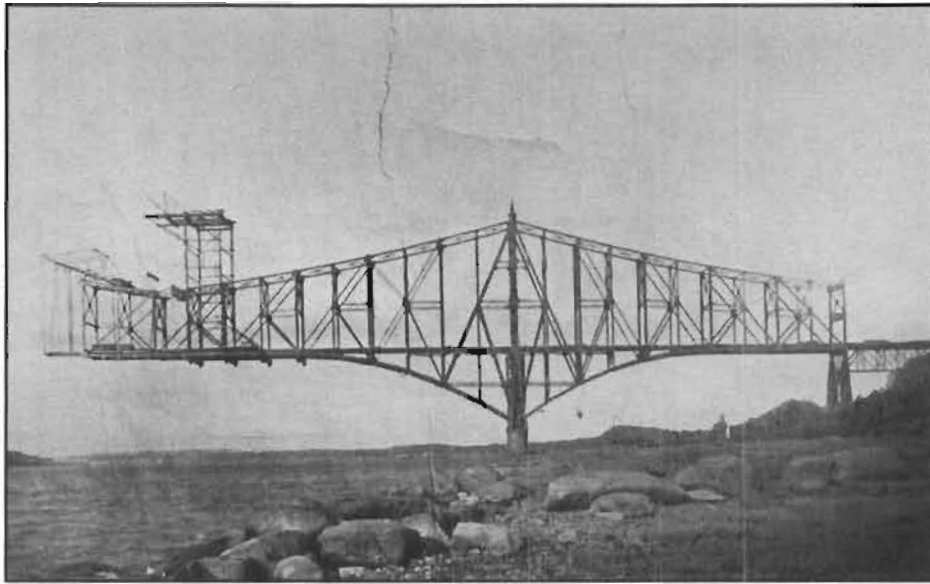
Pont Garneau entre St-Nicolas et St-Romuald.  
Collection: René Gosselin.  
Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières



Extérieur de la Centrale électrique «Quebec Power».  
Collection: Jacques Demers.  
Collaboration: Société historique St-Nicolas-Bernières.



Vue aérienne des Chutes de la Chaudière. — Collection Jacques Demers. — Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières.



Premier pont de Québec avant la catastrophe du 29 août 1907 à 5h31.  
Collection: Gaby Gingras.  
Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières.

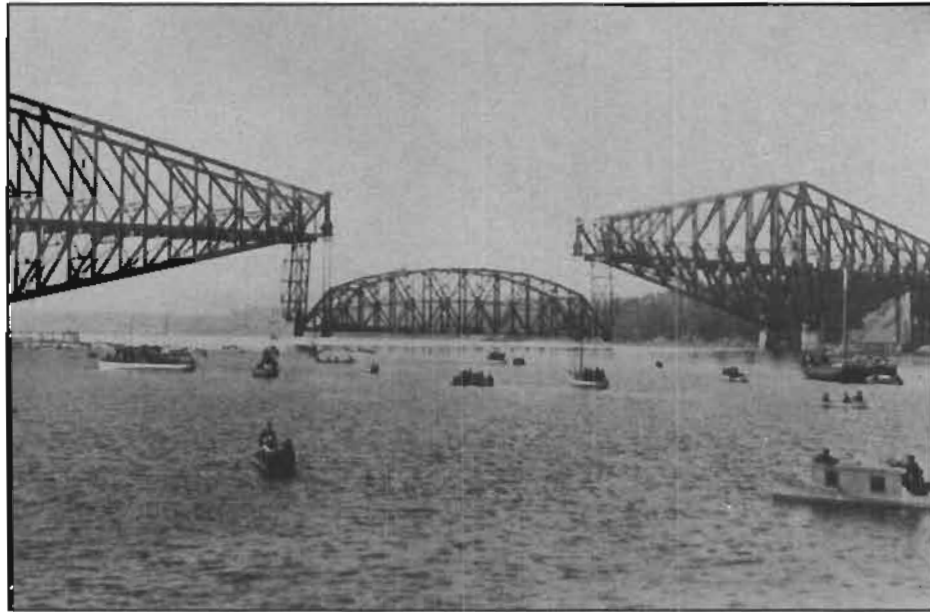


Pont de Québec après la catastrophe du 29 août 1907.  
Collection: Gaby Gingras.  
Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières.



Pont de Québec, un moment avant la catastrophe et un moment après  
Collection: Anne-Marie Fréchette.  
Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières.



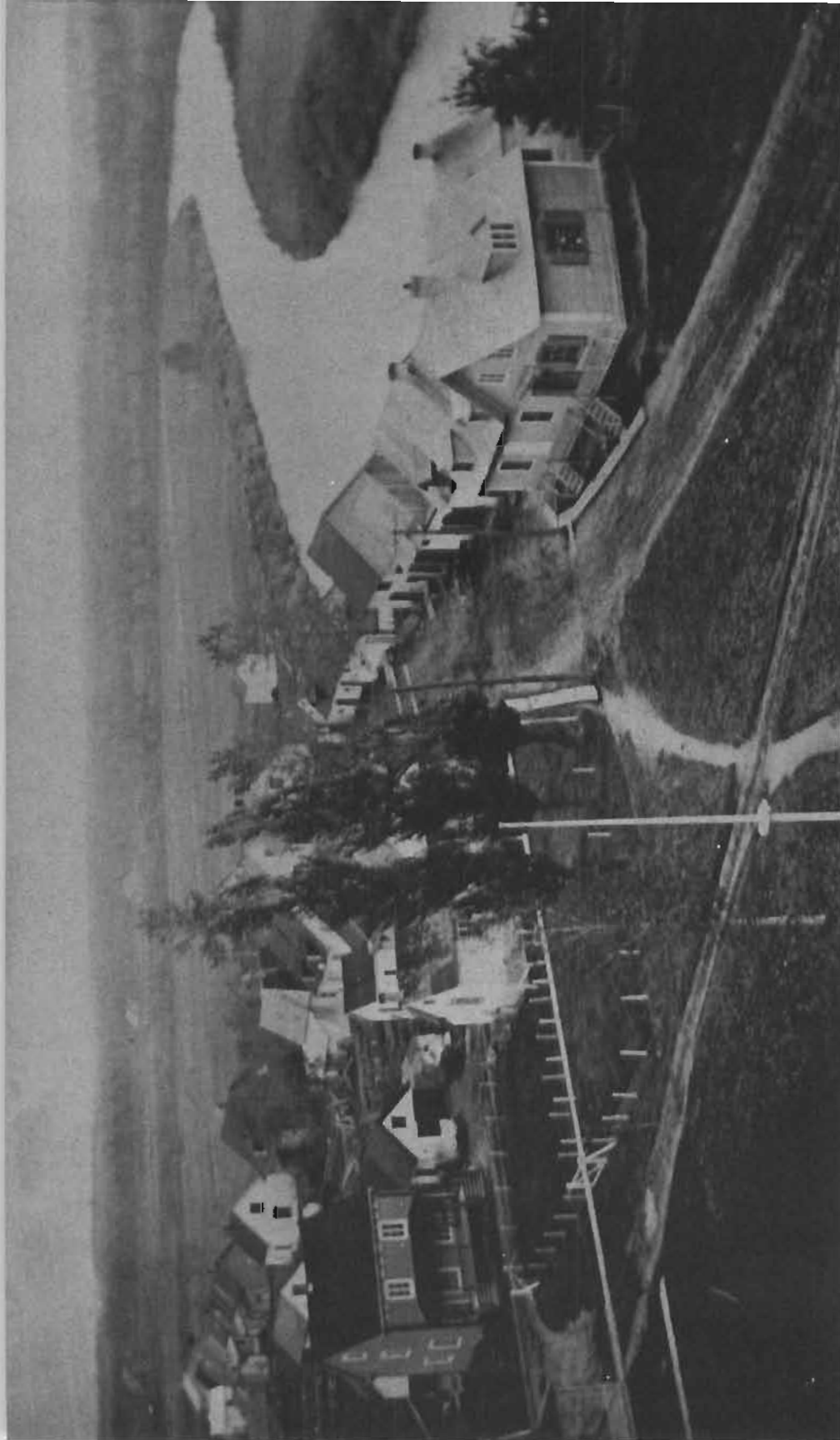


Mise en place de la deuxième travée centrale  
Collection: Réal Gosselin.  
Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières.



Vue aérienne du pont de Québec et du pont Garneau avant 1955  
Collection: Raymond Gingras.  
Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières.





Vue du village de St-Étienne, prise du clocher de l'église en 1911. — Collaboration: Municipalité de St-Étienne.

Hydro-Québec, propriétaire depuis la nationalisation de l'électricité, procéda au démantèlement des installations de production d'énergie<sup>29</sup>. En 1994, Hydro-Québec accorde à une compagnie privée les droits d'exploitation d'une petite centrale électrique qui devrait être en opération vers 1997.

À l'automne 1900 commence la construction des piliers du pont de Québec. En août 1907 la structure sud du pont s'écroule, causant la mort de 76 personnes. Les travaux de reconstruction reprennent en 1910 et, en 1916, il ne reste plus qu'à installer la travée centrale du pont qui avait été construite à Sillery. Nouvelle catastrophe le 11 septembre 1916, cette travée centrale s'écroule et 13 ouvriers y perdent la vie. Une nouvelle travée sera construite et installée un an plus tard, le 20 septembre 1917. Ce pont comportait deux voies ferrées et deux trottoirs pour piétons. Le nouveau pont a été inauguré le 22 août 1919. La première voie carrossable n'y fut aménagée que 10 ans plus tard, cette voie étant à péage jusqu'en 1941<sup>30</sup>.

En 1904 est construite l'actuelle église de Saint-Étienne, remplaçant une chapelle construite en 1859.

La première institution publique à voir le jour sur le territoire actuel de Saint-Rédempteur fut la Municipalité scolaire de Chaudière, fondée le 1<sup>er</sup> juillet 1907<sup>31</sup>. Le premier procès-verbal retracé dans les archives de la Commission scolaire date du 18 mai 1909 et est signé par M. Nazaire-Arthur Demers, secrétaire-trésorier (qui demeurait à Saint-Nicolas-Sud)<sup>32</sup>.

Le 12 juillet, M. Albert Malouin est nommé président des commissaires et est autorisé à acheter un poêle pour l'école au prix de \$2.00<sup>33</sup>.

À la séance du 9 août 1909, les commissaires prennent connaissance d'une lettre de Mlle Diana Vachon «disant à MM. les commissaires de ne pas compter sur elle pour institutrice vu qu'elle est pour se marier. En conséquence la dite démission est unanimement acceptée vu la dite cause majeure»<sup>34</sup>. Le 24 août, les commissaires engagent Mlle Augustine Demers, de Saint-Nicolas, pour l'année 1909-1910, au salaire de 175\$. Lors de cette réunion a été présentée une requête d'un certain nombre de

29 *Ibid.*, p. 54 à 56.

30 *Ibid.*, p. 57 à 60.

31 *Gazette officielle de Québec*, 2 février 1907, p. 209 et 210. Voir l'annexe 1.

32 Procès-verbaux de la commission scolaire, 1909, p. 1. Voir l'encadré.

33 *Ibid.*, p. 4.

34 *Ibid.*, p. 6.

*Province de Québec*

*Municipalité scolaire de Chaudière, Co Lévis*

*En une session des commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de Chaudière, co Lévis, P.2, tenue à la maison d'école de la municipalité à sept et demie de l'après-midi, vendredi le quatorzième jour de mai, mil neuf cent neuf, à laquelle session sont présent: MM Albert Malouin, Joseph-B Huot, Joseph Grégoire, Frank Doyle, Louis Thériault, tous commissaires d'école*

*Le président prend le fauteuil Le secrétaire-trésorier est aussi présent*

*Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté*

*Le secrétaire donne communication du rapport de M l'Inspecteur qui est inséré à ce registre.*

*Proposé par M Louis Thériault, secondé par M Joseph-B Huot que Melle Diana Vachon, institutrice résidant à Lévis, soit engagé pour faire la classe à l'école de la municipalité l'année scolaire 1909 et 1910, pour le prix et somme de \$150 pour la dite année d'après les correspondances qu'il y a eu à ce sujet antérieurement et qui sont ici présent aux archives, pourvu qu'elle produise ses diplômes et qu'elle enseignera les deux langues, Anglaise et Française Adopté unanimement*

*Résolu unanimement que le secrétaire soit autorisé à préparer et à faire signer l'engagement à Melle Diana Vachon aux prix et somme mentionné plus haut Résolu unanimement que M. Joseph-B Huot soit autorisé à faire exécuté les travaux de plantage des piquets de la clôture pour l'emplacement de l'école de la municipalité, et aussi de faire faire le nivelage du terrain particulièrement relever le terrain auprès du puits ainsi que de faire cordé le bois de chauffage qui sera couvert de planches ou de croûtes pour le préserver du mauvais temps.*

*Unanimement approuvé sine die*

*Albert Malouin, Président*

*Naz, Arthur Demers, Sec Trésorier*

*(Premier compte-rendu de réunion contenu au livre des procès-verbaux)*

## Rapport de l'inspecteur d'écoles

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport de ma dernière visite aux écoles de votre municipalité, que vous êtes tenu de transcrire dans le registre de votre commission scolaire, conformément au paragraphe 14 de l'article 231 des règlements refondus du comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

Votre tout dévoué,

*Ls A Guay*  
Inspecteur d'écoles

### RAPPORT

- 1° *Le cours d'études est très bien suivi et l'enseignement très bon*
  - 2° *Tous les livres de classe sont approuvés.*
  - 3° *Le tableau de l'emploi du temps est en usage*
  - 4° *Très bonne maison, mais trop petite.*
  - 5° *Très bon mobilier perfectionné; mais il faut, a des cartes M. Monde, du Canada et de la Province de Québec, b des tableaux de lecture, c un boulier-compteur, d faire relier l'Enseignement primaire, et e une armoire-bibliothèque.*
- Mlle Demers désirant se prévaloir de l'art. 5.29 du C.S., vous pourrez retenir de son salaire 60¢ outre la retenue régulière pour le fonds de pension*

20 Janu. 1910

*Ls A. Guay*  
Insp. d'écoles



Groupe d'élèves du début des années 1910  
Collection Madame Odette Lapointe-Derrers

personnes demandant que l'institutrice fasse «la classe le lundi au lieu du samedi, et qu'elle enseignera l'anglais 1½ heures par jour»<sup>35</sup>.

À la suite du rapport de l'inspecteur d'écoles, la commission scolaire décide en février 1912 «qu'à l'avenir tout enfant ayant l'âge de 7 à 14 ans, qui ne fréquentera pas l'école par maladie devra produire un certificat du médecin, sinon il devra payé la rétribution mensuelle ordinaire...»<sup>36</sup>. Le système scolaire était alors financé par une taxe foncière locale applicable à tous les biens-fonds sis sur le territoire desservi et par une contribution mensuelle payable par les parents pour chaque enfant à l'école. Il n'est guère surprenant que la fréquentation scolaire soit faible et ne dépasse que rarement la quatrième année.

En février 1913, la commission demande au député provincial, M. Alphonse Bernier, «de bien vouloir demander au gouvernement une aide à la municipalité vu qu'il va falloir agrandir la maison et autres travaux nécessaires»<sup>37</sup>. Puis, à la séance suivante, l'on décide de rénover l'école en y ajoutant notamment, au grenier, un logement pour l'institutrice.

Notons en passant que la municipalité de Saint-Nicolas-Sud (aujourd'hui Bernières) fut créée en juin 1912, et mise en place officiellement au début de janvier 1913<sup>38</sup>.

L'assassinat de François-Ferdinand de Habsbourg, archiduc d'Autriche, le 28 juin 1914 à Sarajevo, en Bosnie, par un étudiant bosniaque, allait mener en un mois au déclenchement de la première grande guerre mondiale mettant en présence, d'un côté, l'Autriche-Hongrie (qui avait commencé les hostilités contre la Serbie) et l'Allemagne et, de l'autre côté, la Russie, la France, la Grande-Bretagne et, plus tard, les États-Unis. Comme le Canada était alors une colonie britannique, il était donc entré en guerre dès le 4 août. Afin de fournir suffisamment de combattants au front, le gouvernement canadien dut recourir à la conscription en 1917, ce qui provoqua la colère au Québec, des émeutes éclatant un peu partout et les éventuels conscrits se cachant dans les bois pour éviter d'être utilisés comme chair à canon en Europe. Cette guerre prit fin le 11 novembre 1918 avec la capitulation de l'Allemagne, après plus de 8 millions de morts, dont 60 000 canadiens, et des millions de mutilés.

---

35 *ibid.*, p. 7. Voir l'encadré.

36 *ibid.*, p. 28.

37 *ibid.*, p. 44.

38 Claude Bergeron, *op. cit.*, p. 165.



L'abbé Calixte Ferland, célébrant de la première messe à l'ouverture de la Mission Chaudière.  
Collaboration: Laurenda Lemieux



La première chapelle bénite le 19 septembre 1915.  
Collection: Madame Yvette Huot.

Malgré son impact important sur la vie quotidienne, cette guerre n'empêchait pas les gens du rang Saint-Denis, qui s'identifiaient maintenant davantage à Chaudière Station, de poursuivre leurs efforts pour continuer à se doter de leurs propres institutions. Ainsi, le mois d'avril 1915 marquait l'aboutissement de longues démarches auprès des autorités diocésaines afin qu'une chapelle soit construite dans leur milieu, comme en fait foi cette note du ou se rapportant au 13 avril: «M. Honoré Belleau, Charles Gosselin, Jos. Vermette, John Baker et, moi, Angus Baker, nous nous rendons auprès de sa grandeur Mgr Roy de Québec et après lui avoir exposé nos besoins pour une desserte à Chaudière Station, enfin après six ans de requêtes répétées, 2 ou 3 fois par année, nous remportons le succès et nous nous en revenons pour préparer une place pour pouvoir y faire célébrer la messe les dimanches et fêtes d'obligation»<sup>39</sup>.

Le 25 avril avait lieu l'ouverture de la Mission de Chaudière et la célébration de la première messe, dans l'école du rang, par l'abbé Calixte Ferland, premier missionnaire<sup>40</sup>, et le 19 septembre la première chapelle était bénite par le curé de la paroisse, l'abbé Jean-Jacques Blais, en présence des résidents, des curés des paroisses voisines et des députés du comté<sup>41</sup>.

Il est intéressant de jeter un coup d'oeil sur les finances de la Mission pour la période du 25 avril 1915 au 31 décembre 1915 afin d'y constater, entre autres, que l'on considérait alors un emprunt comme une recette courante et des dépenses d'immobilisations majeures comme une dépense annuelle:

Recettes: 5212.59 dont 379.26 provenant des quêtes du dimanche, 217.55 pour la rente de 56 bancs (6 mois) et 211.45 provenant des collectes mensuelles à domicile, et 3800 emprunté de la Corporation archiépiscopale de Québec au taux de 5% par année.

Dépenses: 5173.43 dont 4211 pour la construction de la chapelle.

Surplus: 39.16<sup>42</sup>

Dans les états financiers de 1916, on apprend que le salaire du missionnaire était de 200\$ par année et que la Mission avait acheté 168 grandes

39 LE COMITÉ DE L'ALBUM-SOUVENIR, *50e Anniversaire de St-Rédempteur de Lévis*, 1969, p. 65.

40 Voir l'annexe 2.

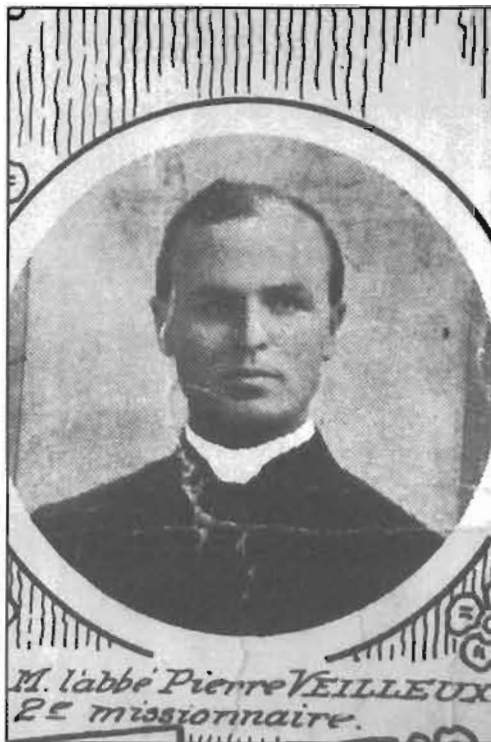
41 *ibid.* Voir l'encadré.

42 Les prêtres de Saint-Rédempteur, *Reddition des Comptes*, Mission du Très Saint-Rédempteur, 1915 - 1961, p. 1 à 4.





Intérieur de la chapelle  
Collection. Renaud Maillette



Monsieur l'abbé Pierre Veilleux  
fut le premier prêtre résidant.  
Il arrive le 6 octobre 1916.  
Collaboration. Madame Laurenda Lemieux.

## Bénédition d'une nouvelle chapelle

Hier, a eu lieu, à Chaudière, la bénédiction d'une chapelle, érigée depuis peu pour l'accommodation de la population de cet endroit, qui se trouve très éloignée de l'église paroissiale de St-Etienne de Lauzon.

La cérémonie qui a réuni un très grand nombre de fidèles eut lieu dans l'après-midi. La chapelle fut bénite par M. l'abbé Blais, curé de St-Etienne. Le sermon de circonstance fut donné par M. le chanoine Hallé, qui fut aussi le prédicateur à une messe solennelle célébrée le matin, dans la nouvelle chapelle, par M. l'abbé Grondin, missionnaire diocésain, assisté de l'abbé J. Roberge, du collège de Lévis, et de M. l'abbé Ferland, desservant de la chapelle.

En même temps que la chapelle ont aussi été bénites une statue du Sacré-Coeur et une cloche pour l'usage du nouveau temple.

Parmi les membres du clergé qui assistaient à la cérémonie se trouvaient M. l'abbé Cantin, curé de St-Nicolas, M. l'abbé L. Chabot, du collège de Lévis. On y remarquait aussi M. Boutin-Bourassa et M. A. Bernier, députés du comté, M. Auger, architecte, qui a fait gratuitement les plans de la nouvelle chapelle, M. Blais, entrepreneur, et quelques autres.

La nouvelle chapelle a 85 x 35 pieds et peut contenir 300 personnes.

(*L'Action catholique*. 20 septembre 1915)

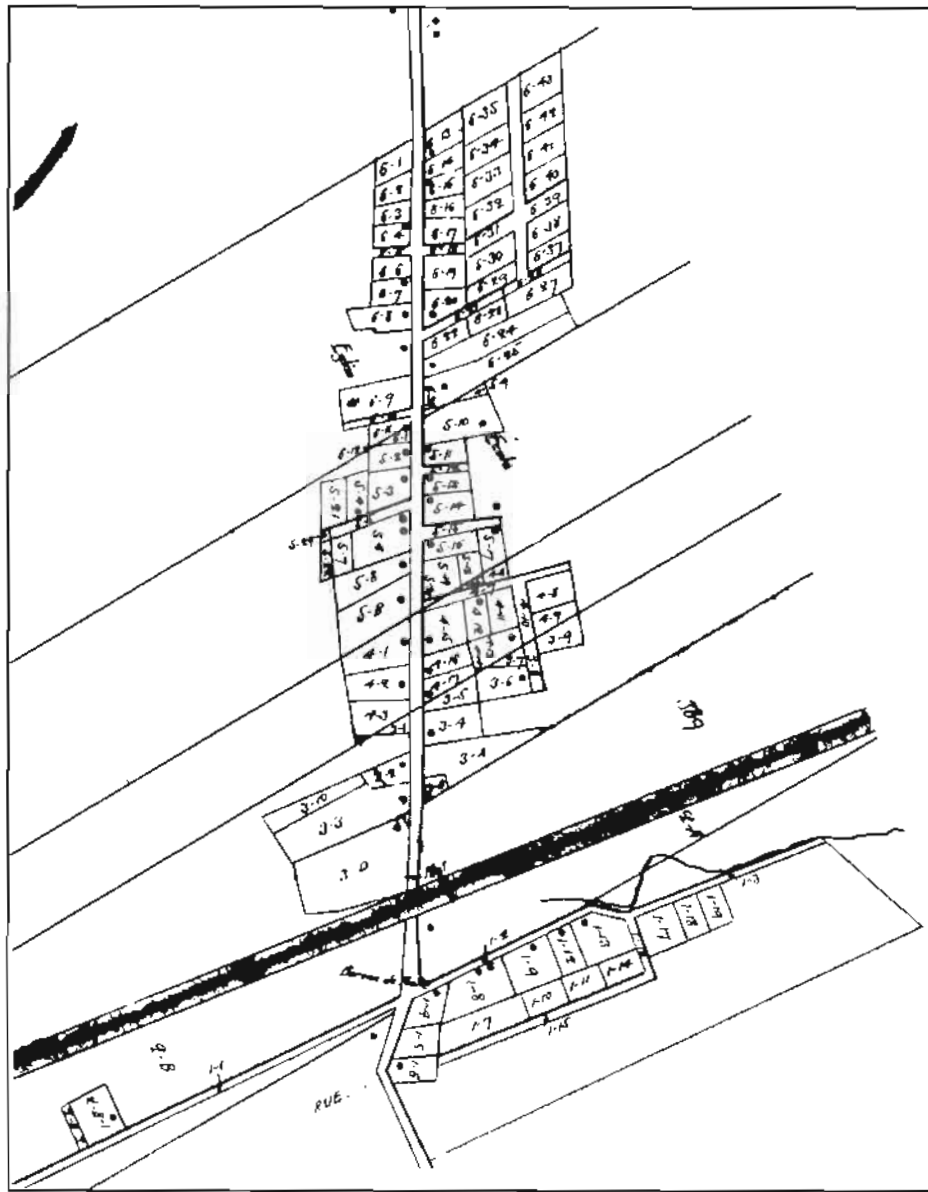
hosties et 9300 petites au coût de 11,15\$. On peut donc constater un taux élevé de fréquentation de la communion.

Le dimanche 6 octobre arrive le premier prêtre résidant, l'abbé Pierre Veilleux. Il spécifie lui-même au prône de ce dimanche qu'il «n'est pas curé et n'est pas envoyé ici pour changer quoi que ce soit. Il vient pour s'occuper de vos âmes. Vous ne me devez rien en justice: ni dîme, ni capitation, ni supplément. Vous n'avez qu'un curé, c'est M. le Curé de S. Étienne»<sup>43</sup>.

Le ministère de l'abbé Veilleux commençait cependant dans un contexte difficile car, sur ordre de l'évêque, il n'y a pas eu de grand-messe les dimanches 13 et 20 octobre à cause d'une très grave épidémie de grippe.

---

<sup>43</sup> Les prêtres de Saint-Rédempteur, *IIIe Cahier des Prônes 1918 - 1928*, Mission du Très Saint-Rédempteur, p. 2



Les rues du rang Saint-Denis en 1918  
Plan obtenu des Archives de la Ville de Québec.

## *La fondation de Saint-Rédempteur*

Nous avons vu au chapitre précédent que les premières institutions de la petite communauté de Chaudière Station avaient commencé à être mises en place avec la création de la Municipalité scolaire de Chaudière et la construction de la chapelle. L'année 1919 allait être marquée par l'aboutissement des efforts collectifs, autonomistes dirait-on aujourd'hui, en vue de la fondation d'une nouvelle municipalité et d'une nouvelle paroisse indépendantes de Saint-Étienne.

Tout en rappelant les faits marquants de cette année charnière, il est instructif de jeter un coup d'oeil sur les valeurs véhiculées, sinon partagées, à Chaudière Station. Dans le Québec profond d'avant la révolution tranquille, les historiens et les sociologues nous apprennent que la vie de tous les jours était fortement imprégnée et colorée par la doctrine catholique, les enseignements et les directives du clergé. Quoi de mieux que de rappeler ici les messages véhiculés en 1918 et 1919 par l'abbé Veilleux, le premier prêtre résidant dans la communauté.

Cependant, avant de scruter les valeurs, faits et gestes des fondateurs, il est utile de rappeler que la première grande guerre mondiale venait à peine de se terminer, que le pont de Québec venait d'être ouvert à la circulation ferroviaire, que la province de Québec était à la veille d'une élection générale et que la très grande majorité des chefs de famille de Chaudière Station étaient des employés du CNR.

L'aumône à son église faisait partie des valeurs dominantes et elle était considérée comme gage de réussite. L'on retrouve les notes suivantes pour les prônes du 26 janvier et du 9 février 1919: «Faites intervenir le Sacré-Coeur dans vos marchés, vos affaires, promettez-lui un pourcentage pour sa chapelle, 2%, 3%, 5% selon votre générosité. Faites vos demandes dans une enveloppe, apportez-la moi, je la déposerai sur l'autel pendant le rosaire et le Salut. Le Sacré-Coeur vous exaucera»<sup>44</sup>. «Votre générosité pour votre mission est connue à l'Archevêché. J'espère pouvoir remettre encore \$500.00 sur la dette de la Mission à la fin de mars. Vous n'avez qu'à continuer et à être unis. Quand l'union existe, tout va à merveille. Voulez-vous une preuve que le Bon Dieu vous bénit et vous récompense? Comptez parmi vous les hommes qui n'ont pas d'ouvrage...

44 *Ibid.*, p. 30



Rang St-Denis

À gauche: La maison des Laliberté déplacée et aujourd'hui habitée par la famille Simoneau.

À droite: La maison Lemieux, remplacée par la maison de Madame Laurenda Lemieux, située en face de la rue de la Chaudière.

À Montréal, il y en a des milliers. Il en est de même partout ailleurs. Quand on est généreux pour le Bon Dieu, Il se montre généreux»<sup>45</sup>.

L'aumône avait aussi la propriété, semble-t-il, de racheter les péchés, les siens et ceux des morts. Ainsi, les prônes du 1<sup>er</sup> novembre, jour férié de la Toussaint, et du dimanche 3 novembre 1918 contiennent les messages suivants: «Quête d'aujourd'hui et de demain pour vos défunts. Je chanterai à leur intention la messe de demain, 8 hres. Soyez généreux. L'aumône rachète les péchés». «Quête de la Toussaint et du jour des Morts a rapporté la somme de \$25.00. Vos défunts doivent être contents de vous. Continuez de penser à eux»<sup>46</sup>.

Les façons de faire à l'église sont codifiées. Ainsi, lors du prône du 6 octobre 1918, l'abbé Veilleux annonce qu'il entendra les confessions des dames et demoiselles le samedi après-midi à 3 heures et celles des hommes et jeunes gens le samedi soir à 7 heures. La communion a aussi ses règles: «Qu'on veuille bien remplir la sainte table pour la communion. Il ne convient pas qu'on attende une deuxième tablée, quand il y a des places libre à la première tablée. Qu'on veuille bien ouvrir la bouche, renvoyer suffisamment la tête en arrière et sortir la langue pour communier»<sup>47</sup>. Lors d'un baptême, «Si on veut s'éviter des désagréments qu'on se rappelle que je n'aime pas à me faire souffler le "gin" et le "whisky" dans la figure»<sup>48</sup>. Enfin, «Il est convenable que les femmes ne sortent de l'église qu'après que les hommes sont sortis...»<sup>49</sup>.

Des codes semblables s'appliquent aussi lors de la visite pastorale de Mgr Paul-Eugène Roy le 25 mai 1919: «Toute la paroisse devant l'église, agenouillée au passage de Mgr. Entrée solennelle... Hommes à droite, femmes à gauche. Après la confirmation, agenouillez-vous ou vous serez, au passage de Monseigneur. Départ pour S. Étienne vers 7 hrs p.m., soyez tous sur vos galeries et à genoux... Enfants avec pavillons. Décorez de votre mieux... Vos décorations serviront pour la procession de la Fête-Dieu»<sup>50</sup>. Lors des cérémonies du mois de Marie (mois de mai): «L'assistance au mois de Marie laisse à désirer.. Des jeunes gens sortent avant la fin des exercices, du salut.»<sup>51</sup>.

45 *ibid.*, p. 35.

46 *ibid.*, p. 8.

47 *ibid.*, p. 40.

48 *ibid.*, p. 93.

49 *ibid.*, p. 54.

50 *ibid.*, p. 61.

51 *ibid.*, p. 56.

## De profundis

De profundis clamavi ad te, Domine.  
Domine exaudi vocem meam  
Fiant aures tuae intendentes, in vocem  
deprecationis meae.  
Si iniquitates observaveris, Domine,  
Domine quis sustinebit?

Quia apud te, propitiatio est: et propter  
legem tuam sustinui te, Domine

Sustinuit anima mea in verbo ejus: spe-  
ravit anima mea in Domino

A custodia matutina usque ad noctem  
speret Israël in Domino.

Quia apud Dominum misericordia, et  
copiosa apud eum redemptio  
Et ipse redimet Israël ex omnibus iniquita-  
tibus ejus

V. Requiem aeternam dona eis Domine  
R. Et lux perpetua luceat eis.

V. Requiescant in pace

R. Amen

V. Domine exaudi orationem meam.

R. Et clamor meus ad te veniat.

V. Dominus vobis cum

R. Et cum spiritu tuo

## Oremus

Fidelium Deus omnium Conditor et  
Redemptor, animabus famulorum famula-  
rumque tuarum, remissionem cunctorum  
tribue peccatorum: ut indulgentiam quam  
semper optaverunt, piis supplicationibus  
consequantur. Qui vivis et regnas in sae-  
cula saeculorum. Amen

Du fond de l'abîme j'ai crié vers vous,  
Seigneur. Seigneur écoutez ma voix  
Que vos oreilles soient attentives aux  
accents de ma supplication.

Si vous scrutez les iniquités, Seigneur.  
Seigneur, qui pourra subsister devant  
vous?

Mais parce que la miséricorde est avec  
vous, et à cause de votre loi, je vous ai  
attendu, Seigneur.

Mon âme a attendu avec confiance la  
parole du Seigneur, mon âme a espéré en  
lui.

Du point du jour à l'arrivée de la nuit,  
Israël doit espérer dans le Seigneur.

Car dans le Seigneur est la miséricorde, et  
en lui une abondante rédemption  
Et lui-même rachètera Israël de toutes ses  
iniquités.

V. Donnez-leur Seigneur le repos éternel  
R. Et que la lumière qui ne s'éteint pas les  
éclaire.

V. Qu'ils reposent en paix

R. Ainsi soit-il.

V. Seigneur, exaucez ma prière

R. Et que mon cri parvienne jusqu'à vous.

V. Que le Seigneur soit avec vous.

R. Et avec votre esprit

## Prions

O Dieu, Créateur et Rédempteur de tous  
les fidèles, accordez aux âmes de vos  
serviteurs et de vos servantes la rémission  
de tous leurs péchés, afin que, par la  
prière de votre Église, elles obtiennent le  
pardon qu'elles ont tant désiré. Vous qui  
vivez et réglez dans les siècles des siècles.  
Ainsi soit-il.

(*Prières quotidiennes J.M.J.*, Imprimerie de l'Action sociale Ltée, 1910, p. 128 et 129)



## Confiteor

Confiteor Deo omnipotenti, beatae Mariae semper Virgini, beato Michaeli Archangelo, beato Joanni Baptistae, Sanctis Apostolis Petro et Paulo et omnibus Sanctis, quia peccavi nimis cogitatione verbo et opere, mea culpa, mea culpa, mea maxima culpa. Ideo precor beatam Mariam semper Virginem, beatum Michaellem Archangelum, beatum Joannem Baptistam, sanctos Apostolos Petrum et Paulum, omnes sanctos, orare pro me ad Dominum Deum nostrum.

Misereatur nostri omnipotens Deus, et, dimissis peccatis nostris, perducat nos ad vitam aeternam. Amen

Indulgentiam, absolutionem et remissionem peccatorum nostrorum tribuat nobis omnipotens et misericors Dominus. Amen

Je confesse à Dieu tout-puissant, à la bienheureuse Marie toujours Vierge, à Saint Michel Archange, à Saint Jean-Baptiste, aux Apôtres Saint Pierre et Saint Paul, à tous les saints, que j'ai beaucoup péché par pensées, par paroles et par actions: par ma faute, par ma faute, par ma très grande faute. C'est pourquoi je prie la bienheureuse Marie, toujours Vierge, Saint Michel Archange, Saint Jean-Baptiste, les Apôtres Saint Pierre et Saint Paul et tous les saints de prier pour moi le Seigneur notre Dieu.

Que le Dieu tout-puissant nous fasse miséricorde et qu'après nous avoir pardonné nos péchés, il nous conduise à la vie éternelle. Ainsi soit-il.

Que le Dieu tout-puissant et miséricordieux nous accorde le pardon, l'absolution et la rémission de tous nos péchés. Ainsi soit-il.

(*Prières quotidiennes J.M.J.*, Imprimerie de l'Action sociale Ltée, 1910, p. 9 et 10)

Les messages ecclésiastiques portaient aussi régulièrement sur l'éducation des enfants. Ainsi, le sermon du 19 janvier: «Elle (l'éducation) se fait par l'autorité, l'exemple, la correction»<sup>52</sup>. Trois semaines plus tard, lors de l'annonce du début des leçons de catéchisme préparatoire à la première communion au début du carême: «Je refuserai impitoyablement tout enfant qui ne saura pas le mot-à-mot du catéchisme. Qu'on se prépare en conséquence»<sup>53</sup>. À la veille de la rentrée des classes en août, on relève des directives et messages dans le même sens. Le 24 août: «Plusieurs enfants, 22, ne savaient pas les prières que je leur avais demandé d'apprendre. *De profundis* et l'*Angelus*. Était-ce trop? À qui la faute...? Répondez, parents... Cette semaine ils doivent apprendre le *Confiteor*»<sup>54</sup>. Et le 31 août: «Ne souffrez pas qu'ils (les enfants) vous rapportent ce qui se passe en classe. Ni qu'ils disent en classe ce qui se passe chez vous. N'ajoutez pas foi trop vite à ce que vous disent vos enfants. Ils mentent souvent... \$20.00 d'amende pour tout dérangement des classes, paroles dures aux institutrices. Les enfants grossiers habituellement, turbulents, insoumis seront congédiés»<sup>55</sup>.

Par ailleurs, certaines convenances sociales, surtout celles qui concernent les femmes et les jeunes filles, sont strictement encadrées: «la plus élémentaire convenance s'oppose à ce qu'une jeune fille aille aux trains ... surtout aux trains de soldats (de retour d'Europe)»<sup>56</sup>.

Le prône du 1<sup>er</sup> décembre nous renvoie à un débat encore d'actualité: «On paraît oublier que les magasins ne devraient pas s'ouvrir le dimanche... Que chaque famille se précautionne le samedi... et qu'on laisse les marchands en repos le dimanche. Si l'on voulait être raisonnable je ne verrais pas grand inconvénient à ce que les fumeurs oublieux puissent se procurer tabac et allumettes, bonbons, à heure fixe et pendant un temps déterminé, v.g. une heure immédiatement après la messe»<sup>57</sup>.

La tempérance faisant l'objet d'une véritable croisade à l'époque, comme on peut le lire dans une intervention du cardinal Bégin, il n'était que normal qu'une société de tempérance soit créée. À cet effet, il est mentionné au prône du 23 mars: «Réunion à 2¼ hrs p.m. des associés de la Croix Noire et de tous les pères et mères de famille qui voudraient en faire partie plus tard. J'expliquerai les règlements. Venez-y et vous comprendrez que

52 *ibid.*, p. 29.

53 *ibid.*, p. 36.

54 *ibid.*, p. 83. Voir l'encadré.

55 *ibid.*, p. 84.

56 *ibid.*, p. 15 et 16.

57 *ibid.*

Louis-Nazaire Bégin  
Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique  
Archevêque de Québec

À tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que, sur la demande du Révérend Monsieur Pierre Veilleux, desservant de la mission du Très-Saint Rédempteur, faite au nom de ses paroissiens

1<sup>o</sup> Nous avons établi et Nous établissons par les présentes la Société de Tempérance de la Croix Noire dans la dite Mission du Très-Saint Rédempteur, pour y être maintenue à perpétuité suivant les Statuts et Règlements publiés par notre ordre en l'année 1911.

2<sup>o</sup> Nous communiquons aux membres de la dite Société de Tempérance le privilège de gagner les indulgences accordées à la Société par Sa Sainteté Pie IX, en vertu d'un décret du 8 avril 1875, à savoir:

(a) Une indulgence plénière, le jour de leur réception dans la Société pourvu que, s'étant confessés avec une vraie contrition et ayant communie, les associés fassent une visite à l'église où la Société est érigée et y prient quelques instants aux intentions du Souverain Pontife.

(b) Une indulgence plénière, le 24 juin, fête patronale de la Société, aux mêmes conditions que ci-dessus;

(c) Une indulgence plénière, à l'article de la mort, à la condition d'être dans les dispositions plus haut mentionnées, et d'invoquer dévotement, au moins de coeur, les saints noms de Jésus et de Marie.

(d) Une indulgence de 7 ans et 7 quarantaines pour chacune des quatre fêtes de l'année, désignées une fois seulement par l'évêque, à la condition d'une visite à l'église où la Société est érigée;

(e) Une indulgence de 60 jours pour toute oeuvre pie.

(f) Une indulgence de 300 jours pour les mêmes associés, qui détourneront les ivrognes du vice de l'ivrognerie ou leur persuadent d'entrer dans la pieuse société et d'en observer fermement et saintement les règlements.

(g) Indulgence de l'autel privilégié, pour toute messe célébrée dans l'église où la Société est érigée, à l'intention des associés défunts;

3<sup>o</sup> Nous déclarons que l'indulgence de sept ans et sept quarantaines sera gagnée aux jours suivants

a) fête de Noël

b) fête de Pâques

c) fête du Sacré-Coeur de Jésus

d) solennité du Très-Saint Rédempteur.

Sera notre présent diplôme lu et publié au prône de la messe paroissiale de la mission du Très-Saint Rédempteur, le premier dimanche après sa réception, puis affichée dans la sacristie ou insérée dans un registre particulier qui servira à l'inscription des noms des associés avec la date de leur entrée dans la Société.

Donné à l'Archevêché de Québec, sous notre seing, le sceau du diocèse et le contresieing de notre Secrétaire, le vingt-cinquième jour de juin mil neuf-cent-dix-neuf.

L.N. Card. Bégin, arch. de Québec

L. S. par Monseigneur

Jules Laberge prêtre, Secrétaire

(Extrait du registre *Tempérance, Médaille miraculeuse, Rosaire, Scapulaire noir & Scapulaire bleu*)

## Membres de la Société de Tempérance, 1919.

M. Mme Albert Allard  
 Mme Arthur Baron  
 M. Mme Charles Baker  
 M. Mme John Baker  
 M. Samuel Baker  
 M. Mme Eug. Barnabé  
 M. Mme Edmond Béland  
 M. Mme Alphonse Bélanger  
 M. Mme Eudore Belleau  
 Mme Honoré Belleau  
 M. Mme Jos. Boucher  
 M. Mme Louis Bouffard  
 Mme Arthur Carrier  
 M. Mme J.H. Carrier  
 Mme Odilon Carrier  
 M. Arthur Couture  
 M. Willie Dumond  
 M. Mme Louis Duquet  
 M. Mme Willie Fortier  
 Mme Ed. Fréchette  
 M. Charles Gosselin  
 M. Mme Théodore Gosselin  
 M. Mme Georges Huard, père  
 M. Mme Georges Huard, fils  
 Mme Adolphe Huot  
 Mme Eugène Huot  
 M. Mme Franc. Huot  
 M. Jos. Benjamin Huot  
 M. Roch Huot  
 M. Mme Victor E. Huot  
 Mme V.J. Huot  
 Mme Geo. Labarre  
 M. Mme Adolphe Lambert  
 M. Mme Benjamin Lambert  
 M. Mme Art. Lamontagne  
 M. Mme Cymille Lapointe  
 M. Octave Lavoie  
 Mme Albert Malouin  
 M. Mme Arthur Manier  
 Mme Alph. Martineau  
 M. Edm. Martineau

M. Mme Jos. Morin  
 M. Alcide Olivier  
 M. Alph. Olivier  
 Mme Jos. Olivier  
 M. Louis Olivier  
 M. H.A. Pelletier  
 Mme Henri Pelletier  
 M. Mme Ferdinand Paradis  
 Mme Ernest Plante  
 Mme Vve Sam. Plante  
 M. Mme Charles Rioux  
 Mme Alb. Roy  
 M. Mme Philippe Tremblay  
 M. Jos. Vermette  
 Mme Alfred Vier

Demoiselles

Angéline Barnabé  
 Blandine Barnabé  
 Angéline Belleau  
 Rosa Belleau  
 Valéda Belleau  
 Éva Belleau  
 Hedwidge Baker  
 M. Anna Fortier  
 M. Blanche Gosselin  
 Blandine Huard  
 Laurentine Huard  
 Corinne Huot  
 Hélène Huot  
 Angéline Lambert  
 Berthe Malouin  
 Yvonne Roger  
 Alice Vermette  
 Émilie Vermette

Garçons

Henry Baker  
 Alfred Gosselin  
 Rolland Malouin  
 Roméo Morin

personne ne doit s'effrayer d'entrer dans l'association»<sup>58</sup>. La liste des membres de la Société de tempérance de la Croix Noire montre que la majorité des familles de la desserte de Chaudière comptaient au moins un membre dans cette société. L'intérêt de cette liste ici est essentiellement de rappeler les noms des familles résidant à Saint-Rédempteur à cette époque<sup>59</sup>.

Toujours dans la même veine, le prône du 22 décembre est clair sur la façon de bien accueillir ses parents et amis au cours de la période des Fêtes: «On se demande comment recevoir la visite. Présentez à vos visiteurs un croquignol canadien, une tasse de chocolat, de café, de thé, un cigare. Si des visiteurs venaient vous voir pour être traités ils ne mériteraient pas le nom d'amis ... mais d'ennemis de la tempérance, du bon exemple, de vos bonnes résolutions...»<sup>60</sup>.

Enfin, cet avis lancé aux propriétaires lors du prône du 19 janvier: «Avant de louer, prenez vos précautions. Ne louez pas au premier venu... Attention aux servantes étrangères»<sup>61</sup>.

Ce bref rappel des messages des prênes ne permet pas de conclure à l'existence d'un atmosphère religieux étouffant, comme l'ont fait certaines critiques de la période dite de la grande noirceur. En effet, il faut rappeler que la très grande majorité des gagne-pain du temps étaient des salariés du chemin de fer, qu'un certain nombre d'entre eux voyageaient régulièrement, que des hôtels existaient dans les villages voisins, que les traversées à Québec étaient fréquentes et que la société de consommation était plus développée ici que dans les paroisses à vocation exclusivement agricole. On peut donc comprendre que les résidants de Chaudière Station n'étaient pas tous des saints et que, comme toujours, les prêtres se chargeaient de faire régulièrement des rappels qui se situaient, la plupart du temps, dans les limites des valeurs dominantes de l'époque.

L'événement marquant de l'année 1919 a sans doute été la visite pastorale de Mgr Paul-Eugène Roy le dimanche 26 mai. C'est la première visite officielle d'un évêque à la desserte de Chaudière<sup>62</sup>. Les résidants furent invités par l'abbé Veilleux à nettoyer, réparer, peindre ou blanchir et décorer leurs maisons et bâtiments, à réparer le chemin, etc.

58 *ibid.*, p. 47. Voir l'encadré.

59 Voir l'encadré.

60 *ibid.*, p. 21.

61 *ibid.*, p. 29.

62 *ibid.*, p. 58.

Le second événement important de l'année fut sans doute l'élection du premier conseil municipal le 24 juillet. Cette élection marquait l'aboutissement des nombreuses représentations des résidants des lots 1 à 10 du rang Saint-Denis. Quelques semaines auparavant, plus précisément le 9 juin, le gouvernement, sous la signature du lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, Sir Charles Fitzpatrick, proclamait la création de «La municipalité du village du Saint-Rédempteur»<sup>63</sup>. D'une superficie approximative de 70 arpents carrés<sup>64</sup>, la nouvelle municipalité regroupait environ 90 familles comptant près de 500 personnes. Les diverses sources historiques ne concordent pas sur le nombre précis de résidants, certaines indiquant 484 personnes dont 340 communiants<sup>65</sup>, et une autre environ 350 personnes<sup>66</sup>. Par ailleurs, le recensement fédéral de 1921 indique 537 personnes dont 528 d'origine française<sup>67</sup>.

Revenons à cette assemblée de mise en candidature du 24 juillet. Le président d'élection, M. Nazaire-Arthur Demers, de Saint-Nicolas-Sud, n'eut pas à décréter d'élection générale puisque le maire et les six conseillers furent élus sans opposition<sup>68</sup>. On remarque que le maire, M. Joseph Ernest Vermette était marchand général, qu'un conseiller était cultivateur, qu'un autre était menuisier et que les quatre derniers étaient employés du chemin de fer<sup>69</sup>. Dès le lundi suivant, le 28 juillet, avait lieu la première assemblée du nouveau conseil municipal au cours de laquelle quelques citoyens ont été nommés à diverses charges publiques:

- estimateurs: John Baker, Eugène Barnabé et Eugène Huot
- inspecteur, voirie: Alfred Ross
- inspecteur agraire: Lauréat Paradis
- officiers, hygiène: Odilon Carrier, Eudore Belleau, Joseph Morin
- officier sanitaire: J.E. Vermette<sup>70</sup>.

À cette même assemblée, une résolution a été adoptée à l'unanimité à l'effet que «ce conseil se consacre au Sacré-Coeur de Jésus en premier

63 *Gazette officielle de Québec*, 1919, p. 1344. Voir l'encadré.

64 Voir la carte des rues faite en 1918, obtenue des Archives de la Ville de Québec.

65 LE COMITÉ DE L'ALBUM-SOUVENIR, *50e Anniversaire de St-Rédempteur de Lévis*, 1969, p. 59 et 67. Ces données réfèrent plutôt à l'année 1920, le curé Villeneuve ayant fourni ces statistiques lors de son prône du 24 octobre 1920 (*ibid.*, p. 153).

66 LE COMITÉ DE L'ALBUM-SOUVENIR, *Saint-Étienne...*, *op cit.*, p. 22.

67 BERGERON, Claude, *Inventaire et analyse du patrimoine*, Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière, 1984, p. 12 et 21.

68 Les secrétaires-trésoriers et greffiers, *Procès-verbaux du Conseil municipal de Saint-Rédempteur*, p. 4 à 6. Voir l'encadré.

69 Voir l'annexe 2.

70 Les secrétaires-trésoriers et greffiers, *op cit.*, p. 11.

Canada,  
Province de  
Québec,

C. FITZPATRICK

GEORGE V, par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

À tous ceux qui ces présentes verront ou qu'elles peuvent concerner, - SALUT

#### PROCLAMATION

CHARLES LANCTOT  
Assistant-Procureur-  
Général

ATTENDU qu'en vertu des dispositions du code municipal de la province de Québec, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, par une proclamation publiée dans la *Gazette officielle de Québec*, laquelle entrera en vigueur à la date y mentionnée, ordonner l'érection de municipalités de village ou de campagne, la division de ces municipalités ou leur annexion, en tout ou en partie, à d'autres municipalités, même de cité, de ville ou de village, dans un seul et même comté, ou encore ordonner le changement des limites de celles déjà existantes, pourvu que ce soit à la requête de la majorité des propriétaires des biens-fonds compris dans les limites du territoire dont l'érection en municipalité ou la division ou l'annexion à une municipalité est demandée et pourvu aussi qu'après tel changement, chaque municipalité conserve, selon le cas, la population ou le nombre d'habitations requis par la loi.

ATTENDU qu'une requête signée par la majorité des propriétaires des biens-fonds compris dans un certain territoire situé dans la municipalité de la paroisse de St-Étienne-de-Lauzon, comté de Lévis, Nous a été présentée, demandant l'érection de ce territoire en municipalité de village, sous le nom de "La municipalité du village du Saint-Rédempteur";

ATTENDU qu'il Nous a été démontré que ce territoire contient au moins quarante maisons habitées, dans une étendue n'excédant pas soixante arpents en superficie,

ATTENDU qu'il Nous a été démontré que le plan original fait suivant les exigences de la loi, et figurant le territoire dont l'érection en municipalité de village est demandée, ainsi que toutes les autres subdivisions cadastrales en la manière déterminée par les dispositions du code civil à cet égard, a été approuvée par Notre Ministre des Terres et Forêts,

ATTENDU que toutes les autres formalités de la loi pour l'érection des municipalités de village ont été remplies et qu'en conséquence, Nous avons jugé à propos de faire droit à la requête qui Nous a été présentée pour l'érection de la "Municipalité du village du Saint-Rédempteur",

À CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif, et conformément aux dispositions du code municipal de Notre province de Québec, Nous déclarons par les présentes que le dit territoire, savoir:

Tout le territoire borné comme suit:

Ce territoire dans le comté de Lévis à être érigé en une municipalité de village sous le nom de "La municipalité du village du Saint-Rédempteur", sera détaché de la municipalité de la paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon et comprendra:

Les lots numéros de un (1) à dix (10) inclusivement du cadastre officiel de ladite paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon, comté de Lévis, et toutes les subdivisions cadastrales partout où qu'elles se trouvent dans les limites de ces lots.

Le territoire formé comme ci-dessus est borné (1) vers le nord-est, par la rivière Chaudière; (2) vers le sud-ouest et le nord-ouest, par la paroisse de Saint-Nicolas et (3) vers le sud-est, par le lot numéro onze (11) du cadastre officiel sus-dénommé; sera détaché de la municipalité de la paroisse de Saint-Etienne-de-Lauzon et formera à l'avenir une municipalité séparée sous le nom de "La municipalité du village du St-Rédempteur" à partir de ce jour.

De tout ce que dessus, tous nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner, sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles fait apposer le grand sceau de Notre province de Québec. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé le très honorable SIR CHARLES FITZPATRICK, membre de Notre très honorable Conseil privé et chevalier grand-croix de Notre ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, lieutenant-gouverneur de notre province de Québec

En l'Hôtel du Gouvernement, de Notre province de QUÉBEC, ce NEUVIÈME jour de JUIN, en l'année mil neuf cent dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre règne la dixième année.

Par ordre,  
Le sous-secrétaire de la province,  
C.-J. SIMARD





Joseph-Émile Vermette, premier maire de Saint-Rédempteur (1919-1923) et (1939-1949).

*Province de Québec  
Municipalité du Village du St. Rédempteur*

*A une assemblée générale des contribuables de la Municipalité du Village de Saint-Rédempteur Co. Lévis, P.Q., tenue jeudi le 24<sup>e</sup> jour de juillet 1919, à 10 heures avant midi, la maison d'école de la municipalité sous la Présidence de N.A. Demers nommé à cet effet par le ministre des affaires municipales en date du 9 juillet courant, lequel a prêter serment d'office en conséquence, et donné avis public de la présente assemblée en date du 16 courant en ayant affiché une copie à la maison d'école et une autre à la porte de l'Eglise et avoir lue à haute voix l'original à la porte de la dite Eglise, Dimanche le 20 courant à l'office Divin du matin, et donné son certificat en conséquence, lequel avis nommait sieur George Huot, secrétaire de la dite élection, qui lui de même ayant prêter serment d'office, et de tous ces faits la dite assemblée générale des contribuables est pour nommer un maire et élire six conseillers municipaux.*

*Après tous les donné de l'érection de la nouvelle municipalité, Le Président invite les contribuables à faire leurs propositions de nomination.*

*Proposé par Mr Henri Pelletier, ingénieur de chemin de fer, secondé par Mr John Baker, fils, conducteur de chemin de fer, que Mr J.E. Vermette, marchand général soit élu maire de la municipalité.*

*Proposé par Mr Eugène Huot, ingénieur de chemin de fer, secondé par Mr Henri Pelletier, ingénieur de chemin de fer, que Mr J.B. Huot, cultivateur, Albert Malouin, employé de chemin de fer, Joseph Grégoire, menuisier, Samuel Baker, employé de chemin de fer, Charles Martel, employé de chemin de fer, et Louis Olivier, employé de chemin de fer, tous de la municipalité, soit élu tous conseillers de la municipalité.*

*À l'heure de midi ne s'étant pas présenté d'opposition, Le Président déclare élu maire de la Municipalité, Mr J.E. Vermette, et conseillers, J.B. Huot, Albert Malouin, Jos Grégoire, Samuel Baker, Charles Martel, et Louis Olivier et déclaré l'assemblée close. Le peuple se disperse.*

*N.A. Demers, Président  
George Huot, secrétaire*

Les secrétaires-trésoriers et greffiers, Procès-verbaux du Conseil municipal de Saint-Rédempteur, p.4-6.

## Saint-Rédempteur de Chaudière

### PIQUE-NIQUE

Le 14 juillet courant les enfants de notre village, au nombre d'une centaine environ, sous la surveillance de leurs parents et la présidence de notre desservant, ont eu leur pique-nique. M. Edouard Carrier avait mis ses bois et ses prés à la tapageuse disposition des pique-niqueurs.

Les courses, les jeux et les sandwiches ne manquèrent pas. Le soleil et le chant des oiseaux s'unirent aux chants des enfants pour égayer les âmes. Quel souvenir que ce pique-nique pour nos chers enfants! Merci à M. Carrier, merci aux organisateurs.

### DE RETOUR

M. Jérémie St-Hilaire nous est revenu avec sa famille, et a fait acquisition d'une jolie propriété située au centre de notre village. Qu'il soit le bienvenu!

### ACHAT DE PROPRIETE

M. Honoré Boilard de St-Agapit, jeune menuisier irréprochable, s'est acheté un emplacement sur la rue du cimetière. Nous l'en félicitons et lui souhaitons un bel avenir parmi nous.

### ON DEMANDE

Un manufacturier de portes et châssis ferait ici de bonnes affaires. Les maisons surgissent nombreuses parmi nous, depuis surtout que notre cher et vénéré Cardinal nous a envoyé un prêtre résident.

Le raccordement du Grand Tronc et de l'Intercontinental, la proximité des centres considérables et du Pont de Québec, les terrains à bon marché et très avantageux que l'on peut se procurer ici, feront de Chaudière un village résidentiel idéal pour les ouvriers et les employés des trains.

(L'Action catholique, 25 juillet 1919)



Première gare construite à même  
un wagon.  
Source: Livre du 50<sup>e</sup> anniversaire  
de Saint-Rédempteur



Deuxième gare Chaudière  
Source: Livre du 50<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Rédempteur.

acte officiel et dont acte de consécration sera officiellement pour toute la municipalité Dimanche le 3 août prochain»<sup>71</sup>.

Lors de la séance du 5 août, le Conseil accepte de rembourser au nouveau maire les frais de 361,80 \$ qu'il avait personnellement encourus pour ses démarches menant à la création de la municipalité<sup>72</sup>. En plus des préoccupations municipales reflétées par ses nominations à diverses charges publiques, le Conseil demande en août à la compagnie de téléphone Bell de «venir déplacer un de ses poteaux qui se trouve devant la porte de la maison de M. Albert Malouin...»<sup>73</sup>. Le téléphone existait depuis une vingtaine d'années, bien avant l'électrification rurale. Par ailleurs, afin de faciliter le transport des travailleurs, le Conseil adoptait en octobre une résolution demandant au CNR «de bien vouloir construire une gare à Chaudière, qu'il y a déjà quatre ans que le public est logé dans cette partit de char, que les passagers en sont rendu à l'étroit ...»<sup>74</sup>. Dans le but de protéger les consommateurs, il adoptait aussi en octobre le règlement n<sup>o</sup> 1 décrétant «qu'à l'avenir tous boulangers vendant du pain dans les limites de la municipalité devra vendre et livré le pain à raison de 6 livres le gros pains et 3 livres le  $\frac{1}{2}$  pains ordinaire»<sup>75</sup>, et le règlement n<sup>o</sup> 2 décrétant que «tous marchands, commerçants, charretiers qui viendra exercé son métier ou commerce dans les limites de la municipalité et n'y résidant pas devra payé une taxe de \$20 par année à ce conseil»<sup>76</sup>.

Entre-temps, le 29 septembre, les commissaires d'école acceptaient, sur division, d'accorder au conseil municipal la permission de tenir ses assemblées dans la salle de l'école.

Le troisième événement majeur de l'année a lieu le 3 octobre: le cardinal Louis Nazaire Bégin décrète l'érection canonique de la paroisse du «Très Saint-Rédempteur de Chaudière» et ordonne que ledit décret soit «lu et publié au prône de la messe paroissiale, à Saint-Étienne-de-Lauzon et au Très Saint-Rédempteur de Chaudière, les deux premiers dimanches après sa réception»<sup>77</sup>. On note ici le nom de la nouvelle paroisse qui garde la référence au nom de la desserte. Cette décision épiscopale faisait suite à une requête des résidants de ladite desserte, requête dont il a été question au prône du 22 juin, dimanche de la Fête-Dieu: «... cet après-midi... je

71 *ibid.*, p. 10.

72 *ibid.*, p. 13.

73 *ibid.*, p. 14.

74 *ibid.*, p. 20.

75 *ibid.*, p. 22.

76 *ibid.*, p. 23.

77 Voir l'encadré

## DÉCRET D'ÉRECTION CANONIQUE

LOUIS NAZAIRE BÉGIN, CARDINAL-PRETRÉ  
de la Sainte Église Romaine du titre de  
SAINT-VITAL

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique Archevêque de Québec

A tous ceux que les présentes verront, savoir faisons que vu:

1. La requête en date du vingt-troisième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, à Nous présentée au nom et de la part de la majorité des francs tenanciers d'une partie y désignée de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, comté de Lévis, district de Québec, la dite requête demandant l'érection de la dite partie du territoire en paroisse pour les raisons y énoncées;

2. Notre commission, en date du dix-huitième jour de juillet mil neuf cent dix-neuf, chargeant monsieur l'abbé Gaudiose Lemieux, curé de Saint-Romuald, de se transporter sur les lieux, après avis préalable, de vérifier les allégations de la dite requête et d'en dresser un procès-verbal «de comodo et incommodo»;

3. Les certificats signés J. J. Blais, ptre, curé et Samuel Baker, d'un avis lu publiquement et affiché dimanche le vingt-septième jour de juillet mil neuf cent dix-neuf, à l'issue de l'office divin du matin, à la porte de l'église de Saint-Étienne-de-Lauzon et à la porte de la chapelle de la desserte de «Chaudière», le dit avis convoquant les intéressés pour ou contre la dite requête, à une assemblée pour le trente-et-unième jour de juillet mil neuf cent dix-neuf, à deux heures et demie de l'après-midi, auprès de la chapelle de la dessert de «Chaudière»;

Le procès-verbal «de comodo et incommodo» du dit monsieur l'abbé Gaudiose Lemieux, en date du trente-et-unième jour de juillet mil neuf cent dix-neuf constatant et vérifiant les faits énoncés dans la dite requête;

En conséquence, après avoir pris l'avis du Chapitre et celui de monsieur le curé de Saint-Étienne-de-Lauzon, Nous avons érigé et érigeons par les présentes, en titre de cure et de paroisse amovible, sous l'invocation du Très Saint Rédempteur, dont la fête se célèbre le 23 octobre, la susdite partie de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, comprenant une étendue de territoire d'environ trois-quarts de mille de front et d'un mille de profondeur, bornée comme savoir:

Vers le nord-est par la rivière Chaudière; vers le sud-est, par le lot numéro onze du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Étienne-de-Lauzon, vers le sud-ouest et le nord-ouest par les rangs deux et trois de la paroisse de Saint-Nicolas.

Pour être les dites cure et paroisse du Très Saint Rédempteur de Chaudière entièrement sous notre juridiction spirituelle, à la charge par les curés ou desservants qui y seront établis par Nous et nos successeurs de se conformer en tout aux règles de discipline ecclésiastique établies dans ce diocèse, spécialement d'administrer les sacrements, la parole de Dieu et les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse, enjoignant à ceux-ci de payer les dîmes et obligations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel

Sera notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale, à Saint-Étienne-de-Lauzon et au Très Saint Rédempteur de Chaudière, les deux premiers dimanches après sa réception

Donné à Québec, sous notre seing le sceau du diocèse et le contreseing de notre secrétaire, le troisième jour d'octobre mil cent dix-neuf.

L N Card. Bégin, Arch. de Québec

Par mandement de Son Éminence

Jules Laberge, ptre  
secrétaire.

### Revenus et dépenses de la Fabrique - 1919.

#### Recettes

Balance au 31 déc. 1918	803,00
Vente des bancs	788,10
Services ann. et sépultures	182,30
Cloches au baptême	11,00
Grand'messe	432,60
Quêtes dominicales et autres	1409,40
Quête de l'Enfant-Jésus	83,00
Cierges ex-voto	143,25
Intérêts sur dépôts	19,55
Capitation	292,00
Souscription mensuelle	1327,50
Divers	10,95
Dons	985,20
Ventes de charité	<u>1969,85</u>
Recettes totales	8457,70

#### Dépenses

Salaires (3 mois) du desservant	300,00
Pension (8 mois)	225,00
Salaires du bedeau	100,00
Chauffage	98,00
Cierges et huile	150,72
Vin de messe	35,50
Hosties	30,69
Encens et braise	2,25
Lavage de l'église	10,00
Entretien du linge	35,00
Cathédrafficum	39,10
Intérêts	68,86
Entretien ordinaire	6,20
Assurances	28,00
Oeuvres diocésaines	35,00
Remboursement à l'arch. (emprunt de 1915)	2500,00
Frais d'organisation (érection canonique, culte)	<u>1564,53</u>
Total des dépenses	5228,85
En caisse	3228,85
Remboursement à l'archevêché	2500,00
Erection canonique	1564,53
En caisse à la fin de l'année:	3228,85

Ces états financiers ont été examinés et acceptés par MM Joseph B. Huot, John Baker, Adolphe Huot, Henri Pelletier, Charles Gosselin; P. Veilleux, ptre desservant.

*Reddition des comptes, Mission du T.S. Rédempteur, p. 20 à 22.*





M. Ernest Huot (boucher), père de Madame Madeleine Huot-Gosselin résidant au 1318, Des Frènes à Saint-Rédempteur

passerai avec la requête demandant l'érection canonique. Chaque propriétaire devra être chez soi. Un paroissien m'accompagnera, comme témoin. Ce ne sera pas pour discuter que je me présenterai... Vous savez que je me rends aux désirs de Mgr Roy, désirs exprimés lors de la visite, en votre présence. Comme N.S. serait content si aucun propriétaire ne lui refusait l'hospitalité. Faites de votre signature un acte religieux et méritoire en agissant pour la gloire de Dieu, mettant de côté, s'il le faut, votre manière de voir<sup>78</sup>. Entre le moment de cette requête et la promulgation du décret d'érection canonique avaient été entrepris les travaux d'aménagement du cimetière, sous la direction de M. Jos. Benjamin Huot<sup>79</sup>.

Les derniers gestes importants du Conseil en 1919 ont trait à l'entretien des chemins d'hiver. Après avoir verbalisé les rues le 28 novembre, il adopte, le 2 décembre, le règlement n<sup>o</sup> 3 décrétant que tous les chemins verbalisés seront entretenus par voie de taxation directe sur toutes les propriétés imposables<sup>80</sup>, autorise le maire à «vendre» les chemins d'hiver à l'encan à la porte de l'église après la messe du dimanche 7 décembre<sup>81</sup>, et décide par résolution que «la rue St-Pierre à partir de la propriété de chez M. Alfred Ross à la ligne nord jusqu'au bureau de poste sera cette hiver entretenu avec deux chemins et que le reste de la dite rue et les autres ainsi que les avenues seront entretenues qu'un seul chemin, mais que tous les chemins seront entretenus et gratté avec une gratte de 5 pieds de largeur, balisé chaque côté du chemin simple et un rang de balises entre les deux chemins pour la partie de la rue St-Pierre, de plus il sera fait 3 croisées en haut du chemin doubles et une autres en bas de chez Mr Arthur Pelletier pour la rue St-Pierre, que ces croisées devront être assez longues pour pouvoir se rencontré 3 voitures de long<sup>82</sup>.

Rappelons enfin cet événement important pour les canadiennes: elles retrouvent le droit de vote que leur avait enlevé le parlement du Canada-Uni en 1843.

---

78 *ibid.*, p. 71.

79 *ibid.*, p. 78.

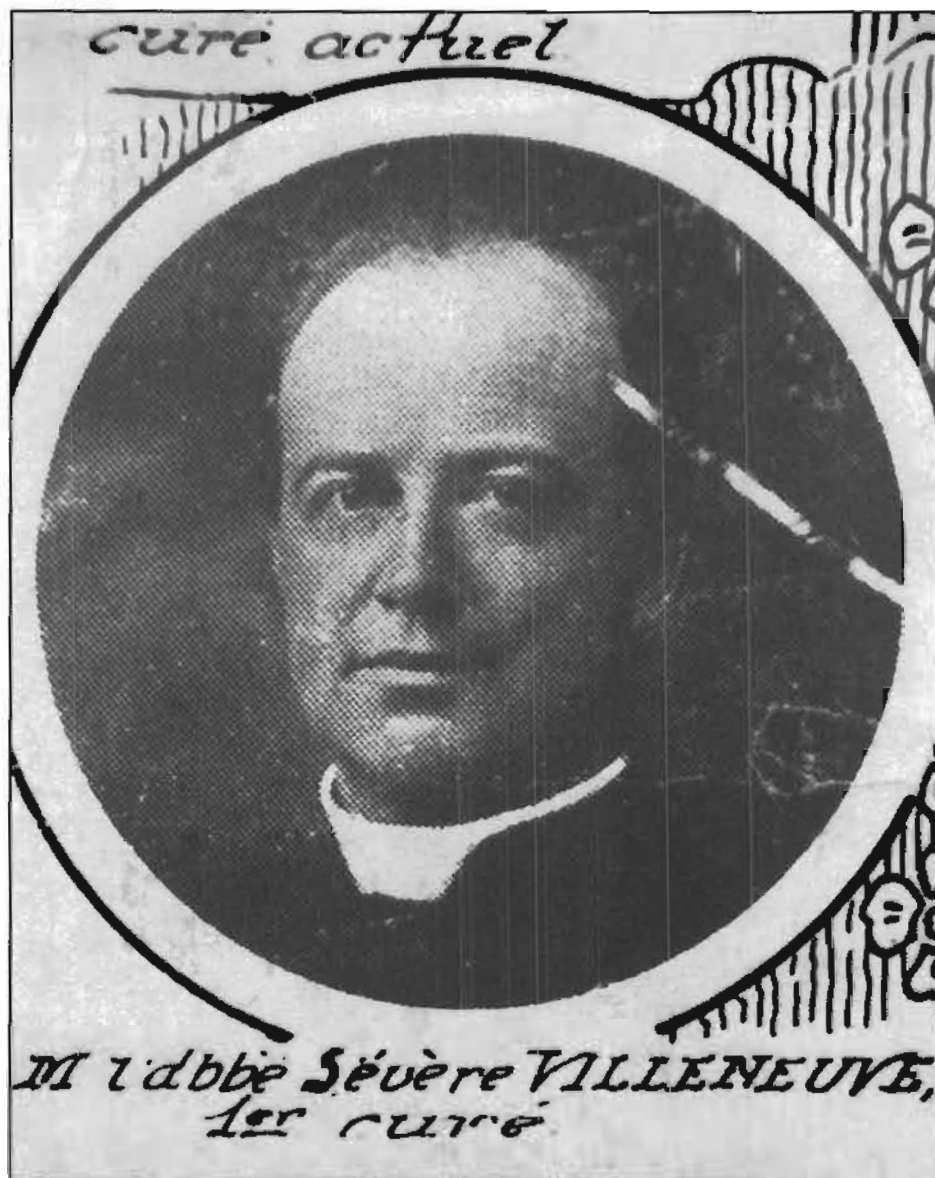
80 Les secrétaires-trésoriers et greffiers, *op. cit.*, p. 30.

81 *ibid.*, p. 32.

82 *ibid.*

## 1919

Monarque régnant:	George V, 1910-1936
Pape.	Benoît XV, 1914-1922
Gouverneur général du Canada:	Le duc de Devonshire, 1916-1921
Lieutenant-gouverneur du Québec	Sir Charles Fitzpatrick, 1918-1923
Premiers ministres: Québec:	Sir Lomer Gouin, libéral, 1905-1920
Canada.	Sir Robert L. Borden, unioniste, 1911-1920
Évêque du diocèse.	Card Nazaire Bégin, 1898-1925
Député fédéral de Lévis:	Joseph-B Bourassa, libéral de 1911-1917, opposition de 1917-1921 et libéral de 1921-1925
Député provincial de Lévis:	Alfred-Valère Roy, libéral, 1916-1931, élu par acclamation le 23 juin 1919
Maire de St-Rédempteur.	Jos E. Vermette, 1919-1923 et 1939-1949
Prêtre résidant	Pierre Veilleux, 1918-1920
Président de la Comm. scolaire.	Henri Pelletier, 1918-1919 L'abbé Pierre Veilleux, 1919-1920
Population. Canada:	8,311,000
Québec:	2,234,000
Saint-Rédempteur:	500



L'abbé Sévère Villeneuve, premier curé nommé le 2 juin 1920.  
Collaboration. Madame Laurenda Lemieux.

## *Une adolescence mouvementée*

1920

Dès les premières séances du Conseil municipal en 1920 apparaissent des sujets qui occuperont l'avant-scène de l'actualité pendant près de quarante ans. En effet, le 13 janvier, le Conseil demande au propriétaire de l'aqueduc privé qui dessert pratiquement tout le village, M. Eugène Huot, de lui soumettre ses conditions et de lui indiquer la pression d'eau que son aqueduc est en mesure de fournir pour permettre l'installation de bornes-fontaines<sup>83</sup>. Quelques semaines plus tard, le Conseil apprend de la compagnie Ontario Wind Engine & Pump que le tuyau de 2 pouces de l'aqueduc ne peut supporter la pression nécessaire à des bornes-fontaines<sup>84</sup>.

Au moment où le Conseil décrète pour l'année en cours une «répartition de 25 centins» par 100 \$ d'évaluation, le propriétaire de l'aqueduc l'informe de la teneur d'un règlement de la municipalité de Saint-Étienne adopté en 1914 «qui exemptait M. Eugène Huot qui aujourd'hui se trouve en cette municipalité de taxes pendant 20 ans pour la construction d'un aqueduc en cette municipalité». Le Conseil n'a d'autre choix que d'accepter les termes de cette entente<sup>85</sup>. Comme nous le verrons, le réseau d'aqueduc sera l'objet de fréquentes et acrimonieuses polémiques entre les résidents.

Le 23 février, le Conseil adopte le règlement n° 4 décrétant que les séances «générales» du Conseil soient tenues «tous les 2<sup>e</sup> lundis de chaque mois à 7 heures P.M. à la maison d'école de la municipalité»<sup>86</sup> (ce règlement sera modifié à de multiples reprises au cours des années) et, le 20 mai, le règlement n° 6 exigeant que toute personne ou compagnie faisant affaire dans la municipalité détiennne un permis ou licence. Le coût annuel du permis est de 1\$ pour les résidents et 20\$ pour les autres; l'amende est fixée à 20\$<sup>87</sup>. Dès le mois de novembre, le Conseil autorisait des procédures contre le boulanger et un marchand de Saint-Étienne et les bouchers de Saint-Nicolas qui avaient enfreints de règlement. Notons ici la forte amende, compte tenu des salaires du temps, et que ce type de taxe de commerce a survécu jusqu'au début des années 1980.

83 Les secrétaires-trésoriers et greffiers, *op. cit.*, p. 38

84 *ibid.*, p. 48

85 *ibid.*

86 *ibid.*, p. 42

87 *ibid.*, p. 52.

Probablement à cause de la poussière soulevée, le Conseil adopte, le 14 juin, le règlement n° 7 décrétant que «tous automobiles, bicycle à gazoline ou autres véhicules moteurs passant dans les limites de la municipalité ne devra pas excéder la vitesse de 14 milles à l'heure». L'amende pour infraction est encore fixée à 20\$<sup>88</sup>.

Enfin, le 11 octobre est adoptée par le Conseil une résolution homologuant «la liste électorale des électeurs parlementaires»<sup>89</sup>. En termes plus clairs, c'est le Conseil municipal qui déterminait qui avait droit de vote aux élections provinciales.

Du côté paroissial, l'événement principal fut la nomination, le 2 juin, de l'abbé Sévère Villeneuve comme premier curé de Saint-Rédempteur. Le prône du 6 juin indique que ce dernier arriverait «très probablement mardi soir par le train de la malle»<sup>90</sup>.

Au même prône furent également publiés les bancs en vue du mariage de Jos.-Aimé Mailly, journalier de cette paroisse, fils majeur de Léonidas Mailly, cantonnier, et de Emma Masse, domiciliés à St-Apollinaire, et Marie-Angéline Laurentine Huard, de cette paroisse, fille mineure de Georges Huard, cantonnier et de Zélia Fortier, aussi de cette paroisse. Ce premier mariage dans la paroisse aurait eu lieu le mercredi 9 juin. C'était la coutume à l'époque de se marier sur semaine, de préférence le mercredi.

Dernier fait à signaler du côté paroissial, le message donné par le curé Villeneuve lors du prône du 21 novembre: «A l'occasion de la Ste-Catherine, éviter la danse»<sup>91</sup>. Cette prohibition de la danse sera rappelée régulièrement, avec plus ou moins de nuances, pendant quelques décennies par les curés de la paroisse, plus particulièrement lors des difficultés économiques et des cataclysmes.

Cependant, l'événement marquant de l'année fut la fondation de la Caisse populaire le 14 novembre. Le premier conseil d'administration élu à cette assemblée fut composé de M. Charles Gosselin, à la présidence, et de MM. Jos. Morin, Arthur Baron et Alfred Vier. L'Abbé Sévère Villeneuve fut nommé secrétaire et gérant de la Caisse. Au Conseil de surveillance furent élus MM. Arthur Marier, Georges Huot et Arthur Couture et, à la

88 *ibid.*, p. 60.

89 *ibid.*, p. 70.

90 *Les prêtres de Saint-Rédempteur, III<sup>e</sup> ...*, op cit., p. 141.

91 *ibid.*, p. 155.

## Règlement n° 10 - Prohibition

Que le règlement prohibitif général ci-après soit passé et en conséquence il est ordonné et statué par règlement comme suit

1° La vente de liqueurs enivrantes en quantité quelqu'onque et l'octroi de licence à cet effet dans les limites de cette municipalité et sur les passages d'eau dépendant de cette municipalité, sauf toutefois les dispositions de l'article 56 de la loi des licences de Québec sont prohibés

2° Toutes infractions aux dispositions du présent règlement, sera encouru au délinquant une pénalité de cinquante piastres ou un emprisonnement de trois mois, à défaut de paiement, et d'un emprisonnement de trois mois pour chaque infraction.

3° Le secrétaire-trésorier de ce conseil sera tenu de transmettre immédiatement après passation une copie du présent règlement au percepteur du revenu pour le district de Québec et au président de la commission de la nouvelle loi des liqueurs.

St-Rédempteur, 1 avril 1921.

Pour le présent règlement. Le proposeur Charles Martel et le secondeur Joseph B. Huot, Eudore Belleau, George Huot et Joseph Grégoire  
Contre. Albert Malouin

Le présent règlement est adopté sur la division.

Les secrétaires-trésoriers et greffiers, *Procès-verbaux du Conseil municipal de Saint-Rédempteur*, 1921, p. 88.

Commission de crédit furent élus M. Jos. E. Vermette, Charles Martel et Adolphe Huot<sup>92</sup>.

La Caisse de Saint-Rédempteur était la première à voir le jour dans les paroisses environnantes de la rive ouest de la Chaudière et ce n'est que beaucoup plus tard que seront fondées les caisses de Saint-Nicolas (1944) et de Saint-Étienne (1947).

## 1921

L'année 1921 commence plutôt mal. En effet, le 5 janvier, le Conseil est informé que la corporation municipale a perdu à la «cour de circuit de Québec» sa poursuite en vertu du règlement no 6 et que ceux qui avaient payé des amendes devaient être remboursés et que les frais d'avocat et de cour s'élevaient à 107.95\$<sup>93</sup>.

La semaine suivante, le maire Jos. E. Vermette est réélu sans opposition.

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril, le Conseil adopte le règlement n° 9 décrétant qu'il doit y avoir près de chaque maison «une tonne pleine d'eau ou des quarts pour une quantité équivalent, de même aussi des chaudières pour et au cas d'incendie» et le règlement n°10, adopté sur division, prohibant la vente de boissons enivrantes dans le village et une amende de 50\$ en cas d'infraction<sup>94</sup>.

Quelques semaines plus tard est adopté le règlement n° 11 décrétant que tous les chemins municipaux, y compris les ponts de moins de 8 pi., seront dorénavant entretenus et améliorés aux frais de la municipalité, l'objectif étant d'obtenir des subventions du ministère de la Voirie pour la confection et l'entretien des chemins<sup>95</sup>. Quelques semaines plus tard sont fixés les salaires du secrétaire-trésorier à 75\$ par année et des employés de voirie:

- un homme: 30 centins de l'heure
- un homme et un cheval: 45 centins
- un homme et deux chevaux: 60 centins
- toute machine à chemin: 65 centins<sup>96</sup>

92 Le Comité de l'alour-souvenir, 50<sup>e</sup>, op. cit., p. 41.

93 Les secrétaires-trésoriers et greffiers, op. cit., p. 76

94 ibid., p. 87 et 88 Voir encadré.

95 ibid., p. 95.

96 ibid., p.99 et 100.





Presbytère construit en 1921, aujourd'hui, maison le Conf'Or. Résidence pour nos aînés.  
Collection: Yvette Huot.

L'événement important de l'année est certes le début de la construction du presbytère au cours du printemps. Les comptes de la Fabrique indiquent que le coût de construction fut de 13 156,10\$, que les travaux d'amenée des tuyaux d'aqueduc et d'égout et la construction d'un hangar ont nécessité 646,23\$ et qu'un montant de 107,40\$ a dû être déboursé pour l'achat d'un emplacement et les frais de contrat.

Enfin, une petite chicane pointe à l'horizon lorsque, le 11 juillet, le conseil prend connaissance d'une lettre de l'inspecteur régional d'hygiène, le Dr Couillard, expédiée à la Commission scolaire de Chaudière, indiquant que «les latrines actuelles de l'école sont insalubres... et devraient être remplacées par des cabinet d'aisance à eau avec drainage approprié»<sup>97</sup>. Une semaine plus tard, le Conseil rejette la requête de la Commission scolaire en indiquant que la Corporation municipale n'est pas obligée de procéder, à ses seuls frais, à l'installation d'un tuyau d'égout pour desservir l'école. Cette réponse ne devait évidemment pas rester lettre morte.

## 1922

Après la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier, M. Augustin Gingras, notaire de Saint-Apollinaire, le Conseil adopte le 13 mars 1922 une résolution demandant à M. Antonin Galipault, ministre provincial des Travaux publics et du Travail, la construction d'un pont pour les voitures sur la rivière Chaudière, qu'il s'entende avec le CNR afin d'utiliser le pont actuel ou celui qui doit être bientôt construit «de manière à diminuer le coût de construction d'un pont indépendant». Le maire se joint à une délégation des autres municipalités de Lévis et de Lotbinière pour rencontrer le ministre<sup>98</sup>.

Au prône du 30 avril, le curé avertit que le terrain de baseball est réservé aux garçons seulement, qu'il ne doit pas y avoir d'activités pendant les offices du dimanche et que les blasphèmes et la boisson n'y ont pas leur place<sup>99</sup>.

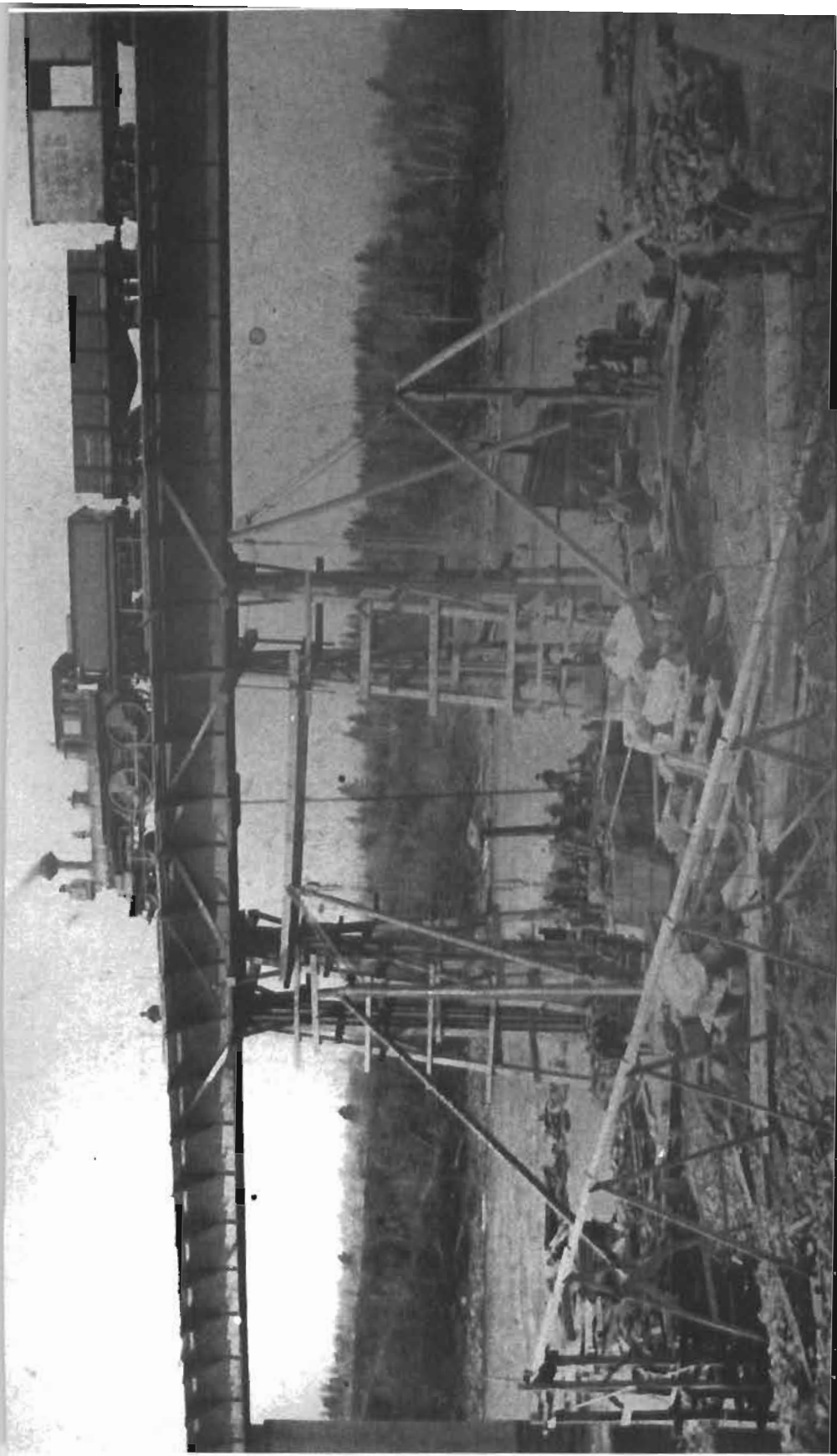
Le 20 juillet, un avis de motion est donné au Conseil annonçant un règlement autorisant le Conseil à contracter avec The Canadian Electric Light Company pour l'installation de l'énergie électrique dans les limites de la municipalité, à emprunter un montant de 5000\$ qui serait ensuite

---

97 *ibid.*, p. 105.

98 *ibid.*, p. 138.

99 *Les prêtres...*, op. cit., p. 191.



Pont du chemin de fer Canadien National, sur la rivière Chaudière. — Collection: Louisetie Demers. — Collaboration: Société historique de St-Nicolas-Bernières.

prêté à la compagnie pour l'installation des poteaux, fils et autres accessoires, montant que la compagnie rembourserait à la municipalité par un paiement mensuel égal à la moitié des revenus provenant de la vente d'électricité dans la municipalité<sup>100</sup>. Ce projet n'eut pas de suite dans l'immediat, le sous-ministre des Affaires municipales avisant le conseil quelques semaines plus tard qu'il ne pouvait prêter de l'argent à une compagnie industrielle. Rappelons ici que cette compagnie produisait de l'électricité depuis 1901 à sa centrale installée à la chute de la Chaudière.

Probablement afin de favoriser une meilleure démocratie, le Conseil adopte le 14 août le règlement n° 15 décrétant que «la votation aux élections se fera au scrutin secret au lieu d'être faite de vive voix»<sup>101</sup>.

Lors de la séance du 9 octobre, le Conseil confirme la participation financière de la municipalité à la construction de la route Lévis-Sherbrooke, demande au gouvernement fédéral que le pont de Québec, «complété depuis 1917», soit pourvu d'un chemin pour les voitures, compte tenu que la traverse de Lévis ne suffit plus face à l'affluence touristique estivale et demande au député fédéral de Lévis, M. J. Boutin-Bourassa, de faire les démarches afin que la nouvelle station de chemin de fer porte le nom de Saint-Rédempteur (plutôt que Chaudière)<sup>102</sup>.

## 1923

L'année 1923 marque le début de la bisbille au conseil municipal et dans la population relativement au rôle et politiques du maire en place, M. Jos. E. Vermette. Ayant été réélu par acclamation le 10 janvier en compagnie de trois nouveaux conseillers, le maire fait adopter le 9 avril, sur division, le règlement n° 16 «autorisant le Conseil à pourvoir à l'éclairage de la municipalité par l'installation d'un système électrique et à emprunter pour cet objet une somme de cinq mille piastres remboursables dans quatorze ans»<sup>103</sup>. Le 11 juin, ce règlement était rejeté massivement par les propriétaires, 56 étant en faveur et 13 contre l'approbation du règlement<sup>104</sup>.

Cependant, entre le moment de l'adoption de ce règlement par le Conseil et son rejet par les propriétaires, le maire était mis en demeure de démissionner. En effet, à la séance du 17 avril, le secrétaire-trésorier fait lecture

100 Les secrétaires..., op. cit., p. 171

101 *ibid.*, p. 191.

102 *ibid.*, p. 230 à 238.

103 *ibid.*, p. 269.

104 *ibid.*, p. 279.

«d'une lettre reçue de M. Alfred Savard, avocat, qui, sur instructions reçues de M. Joseph Morin, met le conseil en demeure de procéder à la nomination d'un maire pour remplacer M. J. E. Vermette qui a fait cession de ses biens»<sup>105</sup>. Après s'être présenté seul à la séance régulière du 14 mai, le maire démissionne et une lettre confirmant sa décision est lue lors de la séance du 13 août.

Lors de cette même séance, les conseillers présents adoptent une résolution stipulant que le conseiller Joseph Morin soit démis de ses fonctions parce qu'il n'avait pas assisté aux réunions du Conseil pendant trois mois. Cette résolution a été annulée la semaine suivante et on a alors procédé à la nomination, par résolution, de M. Eugène Huot au poste de maire<sup>106</sup>. Cette nomination était sans doute illégale puisqu'une assemblée spéciale a été tenue le 18 septembre et l'on y a procédé à la nomination et l'assermentation de M. Lauréat Paradis au poste de maire<sup>107</sup>.

Parmi les autres faits et gestes du Conseil au cours des derniers mois de l'année, mentionnons ses demandes à l'effet que le service postal transite par le train Lévis-Deschailions plutôt que par celui du Grand Tronc, que les trains nos 1 et 2 arrêtent à la station de Chaudière pour accommoder le public voyageur, que le premier ministre et le procureur général prennent «les mesures nécessaires pour protéger la famille et la société en cette province en y faisant observer strictement les lois concernant l'observance du dimanche», et enfin que le CNR maintienne ses usines à Charny<sup>108</sup>.

L'année 1923 a aussi été marquée par l'élection des premiers marguilliers de la paroisse. En effet, on retrouve au prône du 27 mai: «Après la messe, aujourd'hui, au son de la cloche, assemblée pour l'élection de trois anciens marguilliers et de trois marguilliers du banc, pour conformer à l'ordonnance de S.E. le Cardinal, dont lecture a été faite dimanche dernier»<sup>109</sup>. Ont été élus comme anciens marguilliers MM. Jos. Benjamin Huot, Alfred Ross et John Baker, et, comme marguilliers du banc, MM. Albert Malouin, Benjamin Lambert et Georges Huard.

Enfin, le prône du 22 juillet révèle une croyance religieuse fort ancienne, des «Prières pour demander de la pluie»<sup>110</sup>.

105 *ibid.*, p. 273. Notons ici que M. Joseph Morin avait été élu conseiller l'année précédente.

106 *ibid.*, p. 289.

107 *ibid.*, p. 294.

108 *ibid.*, 1923 et suiv., p. 3 à 11.

109 *Les prêtres ...*, *op. cit.*, p. 221. Voir l'annexe 4.

110 *ibid.*, p. 227.

## 1924

L'année 1924 fut plutôt tranquille, les résolutions du Conseil portant sur une demande à l'effet qu'un amendement soit apporté à la Loi de façon à ce que le pont Garneau qui «dans un avenir assez rapproché nécessitera de bien grandes améliorations» ne soit pas qu'à la charge des municipalités rurales, que la compagnie Quebec Railway Light Heat and Power (appelée communément la Quebec Power) soit autorisée à procéder à l'installation de l'éclairage dans la municipalité et que le CNR permette à ladite compagnie «de suspendre le fil conducteur d'énergie électrique aux piliers du pont du CNR sur la rivière Chaudière» en provenance de Charny<sup>111</sup>.

Comme les municipalités avaient à cette époque des responsabilités dans ce que l'on appelle aujourd'hui l'aide sociale et les services de santé, le Conseil adopte le 11 novembre le Règlement n° 19 décrétant que toute personne doit être vaccinée et revaccinée, prévoyant que la personne qui n'a pas les moyens pourra se faire vacciner aux frais de la municipalité et une amende pour les fautifs de 5\$ plus 1\$ par jour<sup>112</sup>.

## 1925

La scène municipale est très calme en 1925. Outre la réélection à la mairie de M. Lauréat Paradis, signalons seulement la permission demandée au CNR d'arrêter au besoin le train n° 2 de l'après-midi et de laisser une salle d'attente ouverte le dimanche, l'adoption du règlement n° 21 permettant à la Quebec Power de poser des poteaux d'électricité et l'exemptant de taxes pendant 20 ans et l'adoption du règlement n° 22 obligeant chaque propriétaire à faire un pont entre son entrée et le chemin public<sup>113</sup>.

Cette année 1925 est cependant très importante dans l'histoire de l'éducation à Saint-Rédempteur puisqu'elle est marquée par la transformation de l'école en couvent et l'arrivée, le 29 août, de quatre religieuses de la Congrégation de la charité de Saint-Louis-de-France<sup>114</sup>. Cette congrégation répondait au vœu des commissaires d'école qui, sous la présidence du curé Villeneuve, adoptaient une résolution autorisant la commission à

111 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 32.

112 *ibid.*, p. 35.

113 *ibid.*, p. 43 à 56.

114 Le Comité de l'album-souvenir, 50<sup>e</sup> .., op. cit., 49. Voir l'encadré.

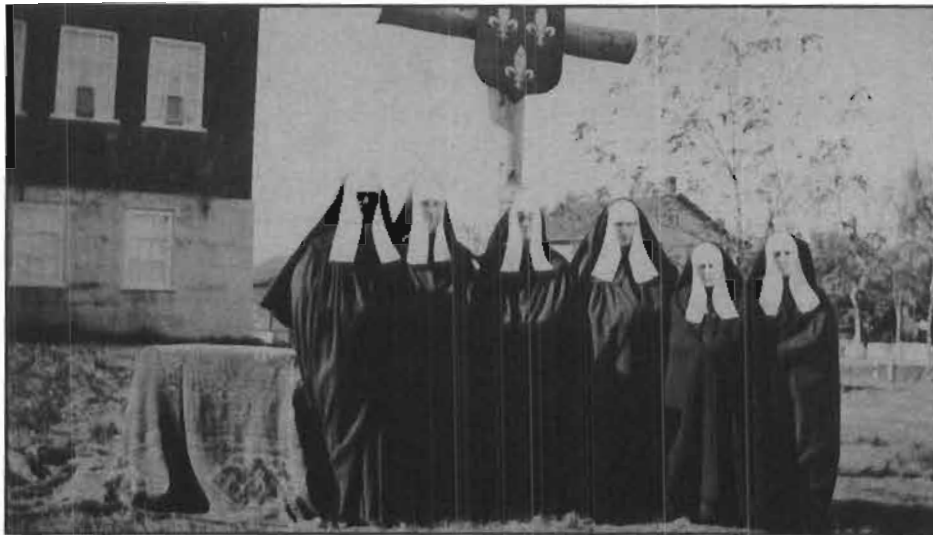
## Arrivée des religieuses

29 août 1925

Au matin de cette date, Révérende Mère Thérèse-de-Jésus, prouviciale, conduisit à Saint-Rédempteur Mère Marie-Anne, supérieure, SS Maria-de-Lorette, Paul-Marie, Marie-Isidore. Les voyageuses s'arrêtèrent à Charny pour prendre le dîner. A une heure, elles reprenaient le train, et cinq minutes après, elles arrivaient à la gare de Chaudière où deux autos les attendaient. Dans la cour de l'École, le bon M. Sévère Villeneuve, curé, dont le prénom n'a rien de commun avec le visage doux et paternel, nous reçut avec grande cordialité. Tous les parents étaient présents, les enfants, un oriflamme à la main, entonnèrent un chant de bienvenue. Madame la mairesse nous lut une adresse puis la foule se dispersa. M le Curé nous fit alors visiter la maison: 3 classes au rez-de-chaussée, une au premier étage; et, tout à côté, une grande salle pour une classe à venir.

Enfin! nous voici dans les appartements des religieuses: une cuisine, un réfectoire, deux chambres, un parlour. C'était bien petit, mais tout était si propre, si joli, si bien agencé!... Appartements meublés au complet et tout aux frais de la Commission scolaire.

Détail délicat: sur le poêle, à la cuisine, deux allumettes pour allumer le premier feu... Les classes s'ouvrirent dès le lendemain. Elles eurent pour titulaires trois religieuses et une laïque: Mlle Alice Huot... Et ce fut la vie monotone de chaque jour..



De gauche à droite: Sr Gabrielle, Sr Cécile, Sr St-Célestin, Sr Ste-Hélène, Sr Gilberte,  
Sr Guy-de-Jésus.  
Collection: Anita Baron-Maillette.



Ancien couvent incendié le 24 février 1927.  
Collaboration. Madame Laurenda Lerneux



retenir les services de religieuses pour enseigner au cours de l'année scolaire suivante.

## 1926

Un seul événement important en 1926: la nomination du curé Villeneuve à la paroisse Saint-Maurice-de-Thetford-Mines et l'arrivée du curé Pamphile Roy le 14 octobre<sup>115</sup>.

Du côté du conseil municipal, deux résolutions à signaler: l'une demandant au CNR de faire un trottoir sur un côté du pont du chemin de fer, et l'autre demandant à la Quebec Power de «baisser le taux de la lumière électrique vu que presque toute la population ont le courant»<sup>116</sup>. On note également que plusieurs séances régulières du Conseil sont ajournées au samedi soir, 7 heures.

## 1927

Le 17 janvier 1927 avait lieu la première véritable élection à la mairie, entre M. Eugène Huot, maire sortant, et M. Joseph Morin, ex-conseiller. M. Huot obtint 49 votes et son adversaire 43<sup>117</sup>. Par ailleurs, comme les dispositions législatives relatives aux finances municipales étaient moins tatillonnes qu'aujourd'hui, les conseils pouvaient confier la vérification de leurs états financiers à des personnes qui, sans être expertes en la matière, avaient néanmoins la confiance des élus et de la population. Ainsi, la vérification des états financiers pour l'année 1926 avait été confiée au nouveau curé, l'abbé Pamphile Roy, et le Conseil lui «accorda le montant de dix piastres pour avoir fait l'audition des livres de la municipalité»<sup>118</sup>.

Tragédie majeure dans la nuit du 24 février, le couvent et deux maisons sont rasés par les flammes. Heureusement, il n'y eut aucune perte de vie, mais ce désastre laissait dans la rue 3 familles, 5 religieuses et 150 enfants sans école<sup>119</sup>.

Dès le dimanche midi, les commissaires se réunissaient et décidaient de construire un nouveau couvent à un coût prévu de 20 000\$. Au prône

---

115 *op cit*, p. 319.

116 *Les secrétaires...*, *op cit*, p. 76

117 *ibid.*, p. 82.

118 *ibid.*, p. 84

119 *Les prêtres...*, *ibid.*, p. 344. Voir l'encadré

## Incendie du couvent

«Incendie de notre couvent et de 2 maisons. Le 24 au matin vers 2 hres le feu rasait les 3 édifices. Résultat: notre école paroissiale incendiée - 150 enfants sans école - 5 religieuses et 3 familles dans le chemin. Remercions le bon Dieu de nous avoir épargné d'un malheur irréparable. L'épreuve actuelle peut se réparer. Elle est une leçon de prudence; il faudra s'outiller contre le feu - système chimique peu coûteux et pratique.

Que faire - Votre devoir

- 1- Ne pas se laisser abattre - confiance en Dieu et courage - foi - réparer.
- 2- Ouvrir de suite une école temporaire; car c'est le temps le plus précieux de l'année et il faut loger les religieuses dans la rue - il n'y a pas de place à la maison mère.
- 3- Décider sans tarder votre affaire de construction - il faut 3 mois pour mettre vos affaires en règle et il ne vous restera que 3 mois pour bâtir. Prions pendant la Ste messe pour que le bon Dieu nous éclaire.

Principes d'une décision sage.

- 1- Bâtir assez grand pour la population d'enfants, dès l'an prochain 5 classes
- 2- Prévoir pour une salle paroissiale
- 3- Bâtir le plus économiquement possible.
- 4- Décider de suite pour être prêt en septembre et afin d'obtenir votre octroi avant les élections
- 5-  $\frac{1}{4}$  du coût vous est assuré - et puis vous pourrez obtenir un autre octroi.
- 6- Le paiement de la dette devrait s'effectuer sur un long terme
- 7- Moyen de succès. de l'entente et de l'accord».

Prône du 27 février 1927, op. cit., p 344 et 345

du 27 mars, le curé annonce que «M. le Docteur N.A. Roy, député de Lévis, vous obtient \$7,000 pour notre école paroissiale; quand ce sera fini d'être payé, vous pourrez obtenir d'autres octrois, si toutefois vous conservez l'amitié de votre député<sup>120</sup>. Ce message relatif à l'amitié du député ressemble fort à un autre qui aurait eu cours plus tard, pendant le règne de Maurice Duplessis, «le ciel est bleu et l'enfer est rouge». La construction du nouveau couvent commence dès le mois d'avril, la commission scolaire se chargeant elle-même de la maîtrise d'oeuvre et, à cet effet, adopte la résolution suivante le 3 avril:

«Proposé par M. Wilfrid Fortier, secondé par M. Charles Baker que M. Louis Duquet, entrepreneur-menuisier, de Charny, soit engagé pour conduire les travaux de la construction de la nouvelle maison d'école; de faire les achats nécessaires pour cette construction et l'engagement des hommes nécessaires. Son salaire sera de \$6.00 par jour, y compris tous les extras de déplacement pour s'occuper des achats, etc. Attendu que les jours d'ouvrage seront de dix heures ...»<sup>121</sup>.

Le nouveau couvent fut inauguré et béni lors d'une cérémonie grandiose le 2 octobre<sup>122</sup>.

Comme le village n'avait pas d'équipements de lutte contre les incendies, il avait dû recourir aux pompiers de Charny lors de l'incendie du couvent. Il n'est guère surprenant que l'acquisition d'équipements adéquats devienne sujet de conversation et de préoccupation chez les élus municipaux. Une assemblée des contribuables a d'ailleurs été convoquée le 16 avril «aux fins de déterminer quels genres d'appareils la municipalité doit adopter contre l'incendie»<sup>123</sup>.

Comme nous l'avons noté précédemment, les municipalités étaient responsables des frais de santé et de l'assistance publique encourus pour ses citoyens démunis. On peut deviner la pression sociale s'exerçant sur ces personnes puisque les déboursés devaient être autorisés par résolution du Conseil. Cependant, avant d'accepter d'encourir des frais, le Conseil tentait d'en arriver à des arrangements avec les familles concernées. C'est dans ce sens qu'il faut situer les deux résolutions suivantes adoptées par le Conseil en septembre et décembre, la première demandant au secrétaire-

120 *ibid.*, p. 348

121 *Le Comité de l'album-souvenir, 50<sup>e</sup>*, *op. cit.*, p. 35

122 *Les prêtres*, *ibid.*, p. 367. Voir l'encadré.

123 *Les secrétaires*, *op. cit.*, p. 89.

## FETES A ST-REDEMPTEUR

S. G. Mgr Rouleau, O.P., préside à la bénédiction d'un couvent, d'une cloche et à l'ouverture d'une vente de charité.

### UNE FOULE DE 3,000 PERSONNES

La jeune paroisse du T.-S.-Rédempteur, près de Lévis, a été témoin, hier, de l'une des plus belles démonstrations religieuses qui se soient déroulées dans cette localité, à l'occasion de la bénédiction d'un nouveau couvent, d'une cloche et de l'ouverture d'une grande vente de charité dont le but est de recueillir les fonds nécessaires pour la construction d'une église.

Ces cérémonies furent présidées par Sa Grandeur Mgr R.-M. Rouleau, O.P., archevêque de Québec.

Tous les curés des paroisses environnantes rehaussaient de leur présence l'éclat de ces fêtes. Des prêtres du Collège de Lévis et le R. Père Dumas, provincial des Pères de St-Viateur, assistaient à ces cérémonies.

Aussi étaient présents M. le Dr J.-E. Dussault, député de Lévis à Ottawa, et Mme Dussault, le Dr. A.-V. Roy, député de Lévis à la Législature provinciale, et Mme Roy, l'hon. M. Cyr.-F. Delâge, surintendant de l'Instruction publique et Mme Delâge, M. le notaire Boutin-Bourassa, ex-député de Lévis et membre de la Commission du Havre, M. le Dr J.-A. Gosselin, M. J.-S. Moreau etc. On remarquait encore, parmi ceux qui occupaient des places d'honneur, M. Eugène Huot, maire de la paroisse du T.-S.-Rédempteur, M. Ernest Carrier, président de la Commission scolaire et M. Joseph Grégoire, marguillier en charge.

Environ 3,000 personnes assistèrent à la bénédiction du nouveau couvent, placé sous la direction des RR. Soeurs de la Charité de St-Louis. Lévis, St-Romuald, St-David, St-Nicolas étaient bien représentés

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque fut reçue avec tous les honneurs dus à son rang. M. le notaire Boutin-Bourassa, l'un des bien-fauteurs insignes de la nouvelle institution, est venu à Québec chercher Sa Grandeur pour la conduire à St-Rédempteur. L'arrivée eut lieu à 2 heures 30 en présence d'une foule de plusieurs milliers de personnes massées sur la place de l'église.

Reçu d'abord au presbytère par M. l'abbé Pamphile Roy, curé de St-Rédempteur, une procession solennelle s'organisa aussitôt après pour escorter Mgr l'Archevêque jusqu'au couvent. Là un trône avait été préparé pour Sa Grandeur près de la porte centrale. Neuf cents sièges avaient été installés à l'extérieur.

Après la cérémonie de la bénédiction, M. le curé présenta à Monseigneur les hommages de sa paroisse. Il rappela les lourds sacrifices qui avaient été consentis pour doter la paroisse d'un couvent qui lui fasse honneur et aussi, dans un avenir assez rapproché, la doter d'une nouvelle église.

Une allocution de circonstance fut prononcée par M. l'abbé Sévère Villeneuve, curé de St-Maunce de Thetford-Mines et ancien curé du T.-S.-Rédempteur. Le prédicateur insista sur les avantages de l'éducation et sur le bien qu'on est en droit d'attendre d'une institution dirigée par des religieuses.

Sa Grandeur Mgr Rouleau répondit éloquemment à ses souhaits de bienvenue. Monseigneur l'Archevêque félicita les paroissiens du T.-S.-Rédempteur de leur bel esprit paroissial. Il les remercia chaleureusement de tous les sacrifices qu'ils s'étaient imposés pour la noble cause de l'éducation et les encouragea à ne pas ralentir le pas dans la voie de la générosité où ils se sont engagés avec tant d'ardeur et de bon esprit.

Sa Grandeur bénit aussi une cloche destinée au nouveau couvent, don de M le notaire Boutin-Bourassa

Mgr l'Archevêque présida ensuite à l'ouverture officielle de la grande vente de chanté, organisée dans le but d'aider au projet de construction d'une nouvelle église. Depuis sa fondation, en 1919, la paroisse du T.-S.-Rédempteur ne possède qu'une chapelle temporaire.

Des matinées et des soirées dramatiques et musicales seront données à 3 heures et 30, ce soir et demain soir

Le bazar sera ouvert tous les jours jusqu'à mercredi soir. Le public est cordialement invité à visiter ce bazar

Mgr l'Archevêque fut ensuite reçu au presbytère. Un banquet fut offert, à la salle du bazar, aux visiteurs étrangers.

Le nouveau couvent que Sa Grandeur vient de bénir, et qui se dresse sur l'emplacement de l'ancienne école, est un édifice en briques, à 3 étages et de construction moderne.

Il contient 10 classes, un logement pour les religieuses et une magnifique salle paroissiale, au sous-sol.

L'ancienne école paroissiale a été détruite dans un incendie au mois de février dernier.

(L'Action catholique, 3 octobre 1927)



Nouveau couvent inauguré le 2 octobre 1927.  
Collection: Renaud Maillette.

trésorier de rencontrer Madame Allard pour s'entendre avec elle afin de pouvoir régler la pension de son mari à l'hôpital Saint-Michel-Archange, et la seconde demandant au secrétaire-trésorier «d'écrire aux fils de M. Louis Paquet afin de s'entendre sur ce qu'ils vont faire pour protéger leur père contre la misère, suivant la plainte faite au conseil municipal»<sup>124</sup>.

Enfin, lors de sa visite paroissiale, le curé a dénombré 104 familles dont 3 protestantes et 4 autres personnes seules, pour un total de 587 personnes.

## 1928

L'année 1928 semble avoir été assez tranquille. Le Conseil annonce un projet de règlement visant la protection contre les incendies, mais n'y donne pas suite. Il adopte par ailleurs le règlement n° 25 décrétant une taxe de 1\$ par année sur tout résidant âgé de 21 ans ou plus non autrement taxé<sup>125</sup>. On s'imaginait sans doute à l'époque qu'un résidant non propriétaire ne payait pas de taxe, comme on le fera l'année suivante à l'égard des locataires, alors que la taxe foncière vise en réalité le logement habité et que le propriétaire passe ladite taxe à son locataire ou chambreur à même le prix du loyer.

Le Conseil avise également les boulangers que «le pain devra être servi aux maisons dans des paniers»<sup>126</sup> et décide, sur division, que «les chemins d'hiver ... ne soient vendus qu'aux personnes résidant dans les limites de la municipalité»<sup>127</sup>.

Du côté de la Fabrique, l'évêque auxiliaire, Mgr J. Omer Plante, note dans le livre des comptes de la Fabrique que «la dette en 1923 était de \$3800.00. Le premier janvier 1928, l'actif de la fabrique était de \$6500.00. Cet heureux résultat est dû à la générosité des paroissiens et à une administration prudente. J'espère que l'on continuera à manifester le même esprit paroissial et dans quelques années on pourra commencer la construction d'une église»<sup>128</sup>.

Cependant, on sent que la situation économique générale commence à connaître des ratés et que les emplois deviennent plus rares, la colonisation devenant une planche de salut. C'est dans ce cadre que l'on peut

124 *ibid.*, p. 95 et 104.

125 *ibid.*, p. 109.

126 *ibid.*, p. 116.

127 *ibid.*, p. 125.

128 *Redditions des comptes*, op. cit., p. 61

## Communication de l'Archevêché

### LE CARÈME

Voici le règlement qui sera en vigueur pendant le prochain Carême, tel que prescrit par le Code du Droit canonique, avec les modifications autorisées par notre Droit particulier:

1. La loi de l'abstinence défend l'usage des aliments gras qui sont la chair, le jus de viande, le sang, la graisse et la moelle des animaux qui naissent et vivent sur la terre et des oiseaux, mais elle ne défend pas les oeufs, les laitages, l'oléo-margarine, ni de faire usage de la graisse pour préparer les aliments maigres.

2. La loi du jeûne prescrit un seul repas par jour, mais elle n'interdit pas de prendre quelque nourriture le matin et le soir, en observant pour la qualité et la quantité des aliments, la coutume approuvée de l'endroit.

3. Selon l'habitude du pays, ceux qui jeûnent peuvent prendre le matin environ deux onces, et le soir environ huit onces de la nourriture que l'usage permet de prendre les jours maigres.

4. Il n'est plus défendu de mélanger la viande et le poisson dans un même repas. De plus, les jours de jeûne il est permis de faire la collation le midi, et de faire le dîner le soir.

5. Tous les jours du Carême, excepté les dimanches, sont des jours de jeûne d'obligation.

6. Tous les mercredis et vendredis du Carême, de même que le samedi des Quatre-Temps, sont des jours d'abstinence, l'on est tenu de faire maigre aux trois repas, même si l'on est dispensé de jeûner.

7. Tous les lundis, mardis, jeudis et samedis, sauf l'exception marquée ci-dessus, tout le monde peut faire le repas principal en gras. Ces jours-là, les personnes légitimement empêchées de jeûner peuvent faire gras à tous les repas.

8. Le dimanche, il est permis à tous de faire gras à tous les repas.

9. La loi du jeûne et de l'abstinence cesse le Samedi-Saint à midi. On peut donc, ce jour-là, faire gras au dîner et au souper, qui peut être un repas complet.

10. À la loi de l'abstinence sont tenus tous les fidèles qui ont sept ans accomplis.

11. À la loi du jeûne sont tenus tous les fidèles, depuis vingt et un ans accomplis jusqu'à soixante ans commencés, c'est-à-dire jusqu'à cinquante-neuf ans accomplis.

12. Il y aura dans chaque paroisse, au jour et à l'heure désignés par le curé, des exercices publics de piété comprenant, une fois par semaine, celui du chemin de la croix.

13. Les fidèles peuvent satisfaire au précepte de la communion pascale depuis le mercredi des Cendres jusqu'au dimanche de la Quasimodo.

14. L'aumône est le complément nécessaire de la pénitence. Pendant le Carême, elle doit suppléer aux anciennes règles abolies, elle s'impose surtout à ceux qui profitent des dispenses du jeûne comme une compensation aux adoucissements apportées à la loi du Carême.

15. Pour faciliter aux fidèles l'accomplissement de ce devoir, il y aura, dans chaque église ou chapelle publique ou semi-publique, un tronc, avec affiche spéciale: "Aumônes du Carême", destiné à recevoir les offrandes du Carême.

16. Ces offrandes seront envoyées à l'Archevêché au cours de la première quinzaine après Pâques pour être consacrées aux diverses oeuvres diocésaines. À la recommandation de Messieurs les Curés, chacun selon son état se fera un devoir de verser son obole aux intentions désignées.

Archevêché de Québec  
16 février 1928

sans doute interpréter cet appel apparaissant au prône du 15 avril: «Requête au gouvernement fédéral réclamant pour les Canadiens qui veulent s'établir sur les terres de l'Ouest les mêmes avantages que l'on donne aux immigrants d'Europe. Signez-la, acte de patriotisme, de sagesse et de justice»<sup>129</sup>. Dans la même veine, cet appel du curé le 28 octobre signalant que 360 enfants de la Crèche, sans parents, demandent des parents adoptifs<sup>130</sup>.

Enfin, côté divertissement, rappelons cette annonce faite au prône du 26 août: «M. Victor Delamarre, l'athlète canadien de réputation universelle, donnera avec ses 2 petits enfants une exhibition de tours de force, mardi prochain, à la salle de l'école. M. Delamarre n'est pas seulement athlète, il est encore conférencier. Il démontre par ses paroles et par ses actes les bons résultats que produit la tempérance sous quelque forme qu'elle se présente. Vous aurez donc intérêt et profit à encourager de votre présence ce compatriote»<sup>131</sup>. C'est assez différent d'aujourd'hui où la réussite sportive ne va pas sans consommation de bière!

## 1929

Deux interventions du curé au prône du dimanche illustrent les liens étroits que l'on entretenait entre le pouvoir civil et le pouvoir religieux à l'époque. D'une part, le curé intervient à la demande du maire au sujet du système de protection contre les incendies (il faut se souvenir ici du contexte de chicanes politiques municipales existant alors) et, d'autre part, il se charge de faire la publicité du député et du président de la commission scolaire relativement à une subvention pour la construction du nouveau couvent. Voyons ces notes des prônes du 30 juin et du 11 août 1929:

«M. le maire me demande de vous dire un mot au sujet d'un système de protection contre le feu. Je suis à l'aise pour vous conseiller de protéger vos maisons et les propriétés publiques qui valent au moins \$50 000. Quant au système, je n'ai pas de ligne de conduite à vous dicter. Étudiez chaque système et ce que le gouvernement peut donner, peut-être 50% dit M. le maire ...»<sup>132</sup>.

129 Les prêtres ., op. cit., p. 397.

130 Les prêtres ., *IV<sup>e</sup> Cahier des Prônes, 1928-1937*, p. 18.

131 *ibid.*, p. 11.

132 *ibid.*, p. 59.



«Nous avons le plaisir de vous annoncer qu'un chèque de \$3500, daté du 1 août, est arrivé à votre commission scolaire. C'est le dernier versement d'une promesse faite il y a 2½ ans. Vous devez de la reconnaissance à votre député M. le Dr Roy, à tous ceux qui ont obtenu cet octroi. Votre dévoué président se fera sans doute et de suite un devoir de faire les démarches nécessaires pour obtenir un octroi substantiel peut-être \$1000 pour le mois d'août l'été prochain. Vous l'encouragerez dans ce travail et il réussira»<sup>133</sup>.

Retenons enfin que le Conseil s'est prononcé, à la majorité, contre l'installation d'un système d'éclairage des rues<sup>134</sup>.

### 1930

La crise des années 1930 a provoqué une grande misère, surtout dans les milieux à forte dominante ouvrière comme Saint-Rédempteur. Les pages suivantes en indiqueront les principales manifestations. L'une d'elles est l'accentuation de la pression religieuse parce que le chômage et la misère étaient vues souvent comme des punitions divines. Toujours l'histoire de la pomme d'Adam et Ève. C'est ainsi que l'on condamnera vertement non seulement toute délinquance, mais aussi toute forme d'activité pouvant être «occasion de péché». Les paroissiens ont ainsi assisté à une intervention majeure du curé au prône du 12 janvier 1930 relativement à certains événements dénoncés aux autorités policières par le curé et des paroissiens, comme en fait foi cet extrait:

«J'ai en ma possession déjà plusieurs preuves (affidavits assermentés par dix citoyens sans peur et sans reproche). Les juges et le département sont au courant, et l'évêque aussi... Devoir pénible, mais devoir. Ces maux ne sont pas d'hier, les plaintes déposées à Québec par mes vénérables prédécesseurs le prouvent. Le désordre actuel fruit du manque d'autorité, de surveillance des parents, du mauvais compagnonnage des écoles indépendantes, de courses libres des jeunes en ville, de l'oisiveté. Aux grands maux, les grands remèdes»<sup>135</sup>.

133 *Ibid.*, p. 63

134 *Les secrétaires.*, op. cit., p. 152

135 *Les prêtres.*, op. cit., p. 83

La venue d'un cirque itinérant dans la paroisse au début de juin a aussi provoqué les foudres du curé:

«L'organisation de ce cirque dans la paroisse s'est faite contre la volonté de l'évêque et du curé. Ceux qui ont permis à ce cirque d'entrer dans la paroisse porteront devant Dieu et devant les hommes les conséquences présentes et futures de leur désobéissance... Il y a des jeunes filles de la paroisse qui sont rencontrées seules avec les jeunes gens sur les grandes routes près des bois. Les parents soucieux de l'honneur et du salut de leurs enfants (j. filles) tiendront compte de cet avis charitable»<sup>136</sup>.

Obligation courante et anodine aujourd'hui mais source de problèmes à l'époque, le conseil a dû intervenir par règlement pour obliger «tout boulangier faisant le commerce dans les limites de la municipalité d'indiquer la pesanté du pain vendu sur les bons ou les cartes qui seraient vendues aux clients». En plus de prévoir une amende de 10\$, le Conseil a dû, quelques mois plus tard, nommer un «inspecteur du pain», M. Honoré Roger<sup>137</sup>.

### 1931

Les premiers jours de janvier 1931 sont marqués par l'élection sans opposition à la mairie de M. Henri Pelletier et l'embauche de M. Rosario Bolduc comme secrétaire-trésorier au salaire de 150\$ par année; ce dernier sera cependant démis de ses fonctions le 13 octobre suivant.

Afin de soulager un peu de misère, le Conseil a autorisé le secrétaire-trésorier à supprimer la taxe personnelle «sur les vieux qui sont sur la charge de leurs enfants, ou tous autres personnes qui en ont la charge ou toutes personnes infirmes sur la charge de leurs parents»<sup>138</sup>. Un mois plus tard, le Conseil est saisi de la requête suivante: «M. J.B. St-Laurent a faite une demande pour aide du Conseil étant sans abris, sans parents et ayant aucun moyen de subsistance. Il est proposé ... que M. J.B. St-Laurent soit placé sous les soins de l'Assistance publique et que Monsieur le Maire soit autorisé à signer les documents nécessaires à cette effet»<sup>139</sup>.

<sup>136</sup> *ibid.*, p. 100.

<sup>137</sup> *Les secrétaires...*, *op. cit.*, p. 166 et 176.

<sup>138</sup> *ibid.*, p. 184.

<sup>139</sup> *ibid.*, p. 202.

Un suivi sur la conduite des enfants et les obligations des parents est fait encore une fois par le curé:

«Le soir pour la prière exigez que les enfants partent de la maison juste en temps, et reviennent de suite. Jeunes filles ne doivent pas errer le soir dans les chemins, fréquentations à la maison. Je ne parle pas des personnes perdues, filles ou femmes qui sortent la nuit avec des gens moins que recommandables»<sup>140</sup>.

«Réunions à la station. Notre obligation de vous dicter vos devoirs, de dénoncer abus et de vous signaler les dangers, l'ambition des enfants de jouer au plus fin, de tromper leurs parents, d'abuser et de se moquer de leur bonne foi... quelques jeunes filles partant, je suppose, pour une autre raison, s'en vont à la gare rejoindre ... jeunes gens et des individus des paroisses voisines indésirables, et là on se livre pendant quelque temps à toutes sortes de propos orduriers pour ne pas dire davantage.... Notre devoir de pasteur est de vous défendre à vous petites jeunes filles, sous peine de faute grave, d'accepter de tels rendez-vous et aux jeunes gens de les provoquer...»<sup>141</sup>.

Enfin, la Quebec Power cède ses droits sur le territoire de Saint-Rédempteur à la Shawinigan Water & Power et les séances régulières du conseil municipal sont fixées au premier lundi du mois.

## 1932

Au prône du 5 juin 1935, le curé informe les paroissiens que les autorités de l'archevêché n'ont pas accepté pour le moment la construction d'une nouvelle église. «Nous nous inclinons donc respectueusement devant la décision finale et définitive de S.E. Mgr l'Archevêque, sans blâmer les demandeurs ni ceux qui auraient pu s'opposer pour le moment, espérant que d'ici quelques années, les conditions des chemins de fer nous permettent de construire au bon Dieu un temple convenable, durable et comode. Le bon Dieu a besoin de votre paroisse et malgré les épreuves actuelles, vous êtes encore des privilégiés»<sup>142</sup>.

140 *Les prêtres...*, op. cit., p. 146.

141 *ibid.*, p. 153.

142 *ibid.*, p. 170.

Quant à la danse, encore une mise en garde sévère: «En pratique, il n'y en a pas de bonnes. Toutes les danses par la taille défendue sous peine de faute grave et de refus d'absolution»<sup>143</sup>. La lecture a davantage la faveur, à preuve ce message au prône du 11 septembre: «Bibliothèque paroissiale: 500 volumes; lisez de bons livres. Prenez garde aux mauvais»<sup>144</sup>.

Encore pour parer à la misère, le Conseil demande au Comité d'aide de secours au chômage du Département des travaux publics un montant de 3000\$ «pour soutenir les familles et leurs dépendants nécessiteux dont les noms et le nombre sont sur la liste annexée à la dite résolution et les autres qui seront jugés tels dans la suite par le comité». Un comité formé de trois citoyens et du curé est formé pour administrer ces fonds<sup>145</sup>.

### 1933

Une nouvelle lutte électorale au début de 1933 met en présence l'ancien conseiller Eugène Lambert et l'ancien maire Jos. E. Vermette. Le premier l'emporte, obtenant 71 votes contre 55 pour le second.

Face aux mises à pied qui se multiplient au chemin de fer, le curé demande de prier, de fuir le péché et d'avoir confiance en la Providence<sup>146</sup> tandis que le Conseil se rend auprès des autorités provinciales pour obtenir de «l'aide ou secours direct pour les familles sans ouvrage»<sup>147</sup>. Comme mesure de création d'emplois, le conseil demande aux gouvernements provincial et fédéral de procéder à la construction d'un pont reliant Charny et St-Rédempteur afin de permettre, entre autres, à «un grand nombre d'employés de chemin de fer sans ouvrage depuis au-delà de deux ans (et à) un grand nombre de sans-travail de la rive-sud de gagner le nécessaire pour subvenir aux besoins de leurs familles, évitant ainsi d'être secourus par les gouvernements et les municipalités sous forme de secours direct, ... et raccourcirait le trajet entre les deux villes de douze milles et permettrait aux cultivateurs des paroisses environnantes d'avoir un débouché pour leurs produits». Il est donc demandé au ministre des Travaux publics «qu'une partie de l'argent à être utilisé pour fin de chômage soit employé à la construction d'un pont...»<sup>148</sup>. Le Conseil reviendra à plusieurs reprises avec cette demande de cons-

143 *ibid.*, p. 174

144 *ibid.*, p. 182

145 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 226

146 *Les prêtres...*, op. cit., p. 195

147 *Les secrétaires...*, *ibid.*, p. 243

148 *ibid.*, p. 252

truire un lien direct avec Charny. On peut imaginer l'impact sur la configuration actuelle de ces deux villes si ce projet avait été réalisé.

Enfin, le Conseil demande au CNR d'installer un «signal automatique sur la traverse de chemin de fer pour la protection des piétons et automobilistes» et de retarder le départ du train no 255, après l'arrivée du bateau de la traverse, afin de permettre «à un certain nombre d'employés qui travaillent à Québec soit à la shed ou soit aux usines de Limoilou ... de voyager sur ce train»<sup>149</sup>.

Dernier détail, le 29 octobre est béni le Chemin de la Croix dans le cimetière.

### 1934

Le chômage élevé a inévitablement suscité toutes sortes de réactions populaires, entre autres, à l'égard des immigrants «voleurs de jobs»; qu'on en juge par cette résolution à saveur fasciste adoptée par le Conseil le 2 janvier 1934 et priant «le gouvernement du Canada de tenir les frontières de notre pays strictement fermées à toute immigration non chrétienne et à toute immigration d'où qu'elle vienne». Les immigrants surtout visés par cette résolution: «les centaines de milliers de Juifs que l'Allemagne juge indésirables» et qu'il est prouvé que dans tous les pays et dans le nôtre un grand nombre de chefs communistes se recrute chez les juifs»<sup>150</sup>.

Afin de faciliter le transport en commun, le Conseil demande en mars au CNR «que le nouveau service de char à l'huile entre Québec et Charny qui sera inauguré le 11 courant, soit fait entre Chaudière St. et Québec»<sup>151</sup>.

Le Conseil adopte le règlement n° 33 octroyant au propriétaire de l'aqueduc, l'ancien maire Jos. E. Vermette, «le privilège de continuer à opérer son système d'aqueduc ... pour une période de cinq ans avec une exemption de taxes municipales durant cette période». Le règlement prévoit aussi que le propriétaire de l'aqueduc ne pourra couper l'eau d'un abonné sans raison valable et un avis d'un mois et que les abonnements continueront à être payables trois mois d'avance et suivant un tarif uniforme et rai-

---

149 *ibid.*, p. 255 et 262

150 *ibid.*, p. 264

151 *ibid.*, p. 272

sonnable<sup>152</sup>. En octobre, à la suite d'un rapport du service d'hygiène, le Conseil demande à ce propriétaire de l'aqueduc de prendre les mesures nécessaires pour fournir de l'eau potable adéquate. La bataille de l'eau potable venait de commencer.

### 1935

L'année 1935 allait être fertile en rebondissements parfois rocambolesques. Le livre des procès-verbaux du Conseil contient deux pages blanches, les pages 298 et 299. Cependant on apprend plus loin qu'il y eut mise en nomination aux postes de maire et de conseillers puisque les assermentations apparaissent en partie aux pages 300 et 301. Par ailleurs, le procès-verbal du 4 février mentionne la tenu d'un «poll» le 14 janvier où il y a eu élection du maire et des conseillers «par acclamation»<sup>153</sup>. Le procès-verbal indique que l'ancien maire, M. Jos. E Vermette a, de nouveau, été élu maire. C'est cependant une note apparaissant au cahier des prônes qui nous apprend que «le 14/1/35, les élections municipales ont eu lieu. M. J.E. Vermette a été élu par 5 voix de majorité contre M. Eugène Lambert sortant de charge. 2 conseillers avec une voix de majorité»<sup>154</sup>. L'ancien maire avait donc repris sa revanche, ayant été défait par M. Lambert deux ans auparavant. Fin du deuxième round.

Deux semaines plus tard, le Conseil prend connaissance d'une lettre de M. J. Alphonse Hébert demandant que M. J.E. Vermette et M. Rosario Bolduc «produisent leurs qualifications à la charge qu'ils occupent dans le conseil»<sup>155</sup>. Lors de la séance suivante tenue le 9 mars, il y a suspension de l'adoption du procès-verbal de la séance du 4 mars jusqu'à ce que MM. Vermette et Bolduc «aient produits leurs qualifications»<sup>156</sup>. Le 1<sup>er</sup> avril, une résolution est adoptée, sur division, soumettant la déclaration assermentée de M. Vermette relativement à ses qualifications «soit étudiée par un homme de loi»<sup>157</sup>. Après l'adoption, sur division, le 5 août d'une résolution acceptant les honoraires de 151,20\$ soumis par Me Antonio Langlois relativement à l'examen des qualifications du maire, une assemblée spéciale du Conseil est convoquée afin de nommer un nouveau maire, «attendu que la charge de maire de la municipalité du Village de St-Rédempteur est devenu vacante, suivant le jugement no 29,922 rendu

152 *ibid.*, p. 276.

153 *ibid.*, p. 301.

154 *Les prêtres...*, op. cit., p. 269.

155 *Les secrétaires...*, *ibid.*, p. 304.

156 *ibid.*, p. 305.

157 *ibid.*, p. 309.

le 13 courant par l'Honorable juge P. Bouffard». Le 24 août, M. Arthur Baron est nommé maire par résolution adoptée sur division par les conseillers<sup>158</sup>. Fin du troisième round.

Trois jours plus tard, le nouveau maire est délégué pour représenter la municipalité lors de l'audition, par la Commission des services publics, de la requête de M. Jos. E. Vermette, propriétaire du réseau d'aqueduc, contre la municipalité de Saint-Rédempteur et les contribuables abonnés à l'aqueduc à l'effet d'être autorisé à cesser de fournir l'eau aux abonnés<sup>159</sup>. Un mois plus tard, le 25 septembre, le Conseil, sur division, donne suite à l'ordonnance de la Commission des services publics du 18 septembre «ordonnant à M. J.E. Vermette de remettre la possession de son aqueduc à la municipalité du village de St-Rédempteur et que cette dernière en prenne possession et l'exploite» et une seconde résolution pour embaucher M. Octave Martineau, «au salaire de 0.50 par jour» pour opérer l'aqueduc<sup>160</sup>. Fin du quatrième round.

Le 7 octobre, le Conseil décide à la majorité d'embaucher un ingénieur civil pour faire une étude préliminaire sur «la construction d'un aqueduc suffisant pour les besoins domestiques, industriels et de protection contre l'incendie ... avec indication du coût probable et de la valeur réelle de l'aqueduc existant», compte tenu que «68 contribuables sur 113 tenant feu et lieu ont actuellement le service du dit aqueduc»<sup>161</sup>. Après avoir pris connaissance d'un rapport soumis par le bureau d'hygiène indiquant que «l'eau de l'aqueduc actuel est mauvaise»<sup>162</sup>, le Conseil adopte, sur division, le 2 décembre le règlement n° 36 décrétant la construction d'un nouvel aqueduc dans toutes les rues à un coût ne devant pas dépasser 10 000\$. Ce règlement, abrogeant le règlement n° 33, prévoit aussi que l'emprunt contracté sera remboursé à même les revenus d'une taxe de service d'aqueduc payable d'avance à tous les trois mois et par les revenus généraux<sup>163</sup>. Alors que les procès-verbaux n'indiquent que le rejet de ce règlement par les électeurs propriétaires le 27 décembre, une note au livre des prônes nous apprend que le règlement a été rejeté par 59 propriétaires alors que seulement 25 étaient en faveur. Fin du cinquième round.

Une pause au milieu de ce combat palpitant pour signaler qu'il se passait aussi autre chose en cette année de tourmente municipale. Le Conseil

---

158 *ibid.*, p. 318 à 320

159 *ibid.*, p. 322

160 *ibid.*, p. 327.

161 *ibid.*, p. 332.

162 *ibid.*, p. 333.

163 *ibid.*, p. 336.

avait dû s'adresser au premier ministre de la province, Louis Alexandre Tachereau, pour protester contre une «taxe que la Ville de Québec doit imposer aux ouvriers étrangers, suivant l'amendement à leur charte qui sera présentée à la Législature de Québec prochainement»<sup>164</sup>. On reconnaîtra ici sans doute l'origine du refrain que fait entendre encore aujourd'hui le conseil municipal de cette ville pour obtenir des revenus additionnels afin de faire face à des dépenses imputables à son rôle de capitale.

Le Conseil avait aussi demandé au ministre des Travaux publics de réduire le tarif pour le passage d'un camion sur le pont de Québec et de faire émettre des séries de 25 billets, «au lieu de cinquante», de dix sous pour les voitures de promenade<sup>165</sup>. Le Pont de Québec était donc à péage.

En plus de la chicane qui devait sans doute se dérouler avec des épisodes de mauvais goût, le curé n'est pas en reste lorsque, le 24 février, il se mêle du vêtement et du maquillage des femmes: «Il est de mon devoir de vous avertir que l'Église défend aux femmes le port de vêtements d'hommes, même pour raquettes et skis. Comme d'ailleurs les fréquentations dans le chemin le soir et les sorties seules à seules de raquettes et de skis. Si ce n'est pas un péché de se défigurer la figure par les rouges et cils artificiels, c'est commun, manque de goût de distinction, la conscience publique proteste contre ces extravagances de la mode qui sont une annonce dangereuse pour une femme abaissant sa dignité et constituerait un certain danger moral»<sup>166</sup>. Il récidive sur ce sujet le 28 juillet: «L'autorité diocésaine a émis un décret défendant les bains publics sans habits décents et suffisamment épais, défendant les bains mixtes...»<sup>167</sup>

Au prône du 7 octobre, l'on apprend que, à la suite d'un décret de Mgr Plante daté du 2 octobre, la fête patronale de la paroisse a été transférée au 6 août, fête de la Transfiguration, parce que la fête du Très Saint Rédempteur a été abolie<sup>168</sup>. Le 20 octobre, le curé parle du résultat de la retraite: «Les offices ont duré en moyenne 1 3/4 à 2 hres. C'est trop long pour notre petite chapelle bondée de monde. La retraite a été bien suivie et très pieuse. La totalité de la paroisse excepté 1 a fait sa retraite»<sup>169</sup>. Pauvre elle ou lui ainsi pointé du doigt du haut de la chaire!

164 *ibid.*, p. 304.

165 *ibid.*, p. 324.

166 *Les prêtres.*, *op. cit.*, p. 275

167 *ibid.*, p. 290.

168 *ibid.*, p. 296

169 *ibid.*, p. 297



Enfin, soulignons cette invitation faite pour une partie de cartes, mercredi le 24 avril à Charny, «au profit des chauffeurs pour les aider à se défendre en cour contre ceux qui veulent leur enlever leur ouvrage. Il s'agit d'éclaircir un règlement pour établir la stabilité de nos travailleurs»<sup>170</sup>.

### 1936

Comme le secrétaire-trésorier avait démissionné le 7 janvier, l'assermentation des trois nouveaux conseillers a été faite devant M. Charles Martel, juge de paix. L'arrivée de ces conseillers allait changer le cours du combat engagé entre les clans. En effet, dès la séance du 24 janvier, le Conseil adopte une résolution prévoyant la mise à pied de M. Martineau et l'embauche de M. Jos. E. Vermette, «à raison de Six (\$6.00) piastres par semaine pour opérer l'aqueduc», compte tenu qu'il s'est toujours occupé de la conduite de son aqueduc et que c'est lui-même qui en a pris soin<sup>171</sup>. Fin du sixième round.

Après avoir changé de conseiller juridique en janvier, le Conseil adopte le règlement n° 37 autorisant la corporation «à retenir les services volontaires et non rémunérés d'un homme de police ou gardien de la paix, pour maintenir l'ordre, la tranquillité et la paix dans la dite municipalité, avec pouvoir pour le dit gardien d'agir d'une manière spéciale et de garder la paix lors des assemblées du Conseil...». Et qui a été nommé gardien de la paix? Jos. E. Vermette!<sup>172</sup>. Fin du septième round.

Par la suite, il devient très difficile de tenir une assemblée régulière du conseil, le maire et les conseillers l'appuyant se présentant alors que les autres brillent par leur absence, et vice versa. Cette parodie s'est reproduite à cinq reprises entre juin et décembre.

Jugeant sans doute que le spectacle municipal n'avait rien d'édifiant pour la formation de la jeunesse, le curé, au prône du 19 avril, passait le message suivant: «Défense aux enfants de moins de 17 ans d'assister aux séances publiques du Conseil et de la commission scolaire. Aucun bien de ces discussions qu'ils ne comprennent pas et déformation sérieuse du caractère. Nous comptons sur les esprits bien pensants»<sup>173</sup>.

170 *Ibid.*, p. 280

171 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 345

172 *Ibid.*, p. 355 et 375

173 *Les prêtres...*, op. cit., p. 322

## TEXTE DU MANDEMENT DU CARDINAL

JEAN-MARIE-RODRIGUE VILLENEUVE  
DE LA CONGREGATION DES OBLATS DE MARIE-IMMACULEE  
CARDINAL-PRETRE DE SAINTE-MARIE-DES-ANGES  
PAR LA MISERICORDE DE DIEU ET LA GRACE DU SIEGE APOSTOLIQUE  
ARCHEVEQUE DE QUEBEC

Nos très chers Frères,

Vous avez déjà appris la douloureuse nouvelle qui plonge dans le deuil l'Empire britannique tout entier par la mort de SA MAJESTE ROYALE ET IMPERIALE GEORGE V, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des territoires britanniques au-delà des mers et Empereur des Indes.

Après quelques jours à peine de maladie, il a rendu son âme au Seigneur, qui l'avait appelé à régner sur le plus vaste empire du monde moderne, et à une époque devenue fameuse par la terrible guerre de mil neuf cent quatorze.

La droiture et la douceur de son caractère, l'aimable simplicité de ses manières, que notre peuple a pu admirer lorsque, dans sa jeunesse, il traversa notre pays, la loyauté, l'intégrité, la discrétion, qui constituaient ses traits caractéristiques, l'avaient rendu cher à tous ses sujets.

Il y a quelques mois à peine, il Nous accueillait au Palais de Buckingham, et Nous l'entendions rappeler lui-même les souvenirs de son passage à Québec en mil neuf cent huit. Il daignait Nous exprimer quelle admiration il conservait pour les diverses institutions qu'il avait visitées.

Nous partageons donc la légitime affliction de la famille royale, et Nous ferons un pieux devoir de prier le Seigneur pour le Prince défunt, pour la noble Souveraine qui lui survit et pour tous les membres de son auguste famille.

Les dispositions de la Providence ont supprimé en Angleterre les inquiétudes inséparables d'un interrègne, car la constitution britannique règle que le trône ne puisse être vacant. Nous avons donc la consolation de vous inviter à saluer dès maintenant le Monarque qui recueille l'héritage et la couronne du Roi défunt. Nous Nous unissons à tous les loyaux sujets de l'Empire britannique pour rendre grâce à Dieu de Nous donner sur l'heure un Souverain dans la personne de Son Altesse Royale le Prince de Galles, pour acclamer l'avènement au trône de Sa Majesté EDOUARD VIII.

En acclamant Notre nouveau Roi, Nous ne pouvons oublier les qualités de sa personne ni les traditions de la dynastie à laquelle il se rattache, et qui Nous fait espérer, malgré l'incertitude des temps présents, un règne paisible et glorieux. Nous implorerons le Seigneur pour que ces espoirs se réalisent en de longues années de bonheur pour Notre Auguste Souverain, et de prospérité pour tout l'Empire, et particulièrement pour Notre cher pays, sous le sceptre de SA ROYALE ET IMPERIALE MAJESTE EDOUARD VIII.

A ces causes Nous avons ordonné et par les présentes ordonnons ce qui suit, savoir:

Le dimanche qui suivra la proclamation officielle de Sa Majesté, dans toutes les églises de ce diocèse, un TE DEUM solennel d'action de grâces sera chanté pour l'avènement au trône du Haut et Puissant Prince Edouard-Albert-Christian-George-André-Patrice-David, sous le nom de EDOUARD VIII. On y ajoutera le chant du "Domine, salvum fac Regem", avec l'oraison propre.

Donné à Québec, sous Notre seing, le sceau de Notre archidiocèse, et le contresing de Notre Chancelier, le vingt-et-unième jour de janvier mil neuf cent trente-six.

J.-M.-Rodrigue Card. VILLENEUVE, O.M.I.,  
Archevêque de Québec,

Par mandement de Son Eminence,  
Paul BERNIER, Prêtre,  
Chancelier

P.S. - Le jour même où auront lieu les funérailles du Roi à Londres, une Messe solennelle sera chantée dans la Basilique de Québec pour demander à Dieu de répandre sur la famille royale et sur l'Empire britannique les consolations et les bénédictions du Ciel.

(L'Action catholique, janvier 1936)

Dans ce tumulte, un débit de boisson avait ouvert ses portes malgré les règlements municipaux. Le curé s'est chargé d'une mise au point énergique le 26 juillet: «Il est de mon devoir et il est pénible de dénoncer publiquement ce que tous les gens de bien déplorent tout bas. Cette maison où on a repris de vendre de la boisson depuis quelque mois (actuellement on en vend peut-être durant la messe). Maison maudite où plusieurs malheureux pères de famille d'ici et d'ailleurs vont s'abreuver... À n'en pas douter, ils s'acheminent tout droit vers l'enfer.. Les membres du conseil municipal spécialement et les pères et mères de famille ont un grave devoir (dussent-ils écrire au Procureur général) de prendre tous les moyens possibles pour faire cesser cet état de choses qui est une honte et un scandale pour la paroisse»<sup>174</sup>.

Le 24 octobre est fondée la Ligue du Sacré-Coeur, regroupant dès sa fondation quelque 150 hommes, cette «armée catholique» chargée de lutter dans tous les milieux contre le communisme<sup>175</sup>.

Enfin, ce dernier rappel sur la façon d'éduquer les enfants: «Les sages principes de la pédagogie chrétienne dans l'art d'élever les enfants défendent les jeux mixtes entre garçons et filles... Nous réprouvons aussi les fréquentations hors de la maison, surtout dans les chemins et le soir...»<sup>176</sup>.

Comme nous l'avons déjà observé, les pouvoirs politiques et religieux faisaient bon ménage à cette époque. Avec les yeux d'aujourd'hui, on conclurait facilement que le cardinal Villeneuve y était allé un peu fort dans ses louanges et son exhortation à l'égard de la famille royale anglaise, et plus particulièrement à l'occasion du couronnement du roi Édouard VIII<sup>177</sup>. Le cardinal a probablement regretté certains propos compte tenu que ce nouveau roi a dû démissionner l'année suivante parce qu'il voulait épouser une américaine divorcée, Mme Simpson.

## 1937

L'année 1937 commence comme a fini la précédente, dans les querelles politiques. Le 4 janvier, le Conseil accepte la démission de M. Jos. E. Vermette comme gardien de la paix. Une semaine plus tard, une assemblée spéciale est annulée séance tenante par le maire Arthur Baron.

---

174 *ibid.*, p. 333.

175 *Livre de la Ligue du Sacré-Coeur*, non paginé

176 *Les prêtres...*, *op. cit.*, p. 350.

177 Voir l'encadré.

Aussitôt qu'il a viré les talons, une deuxième assemblée spéciale est tenue le même soir par une majorité de conseillers. Devant le refus du secrétaire-trésorier d'agir comme tel à cette assemblée, M. Robert Malouin est assermenté comme secrétaire pour ladite assemblée. Est alors adoptée une résolution modifiant le rôle d'évaluation afin que la propriété de l'aqueduc et son évaluation de 500\$ soient inscrites au nom de Mlle Alice Vermette, la soeur de Jos. E. Vermette.

Dix jours plus tard sont assermentés un nouveau maire, M. Rosario Bolduc, jusque là conseiller du camp Vermette, et trois nouveaux conseillers. Au prône du 24 janvier, le curé fait une sévère mise au point: «On a profité du trouble des élections pour se jeter à corps perdu dans la danse (7 dans 15 jours); tandis que les vieux se chicanent, les jeunes s'amuse et jouent les parents lancés dans leurs susceptibilités... Et malédiction... aux jeunes organisateurs de ces folies d'enfer, à ces veillées du samedi soir (mode qui empêche la sanctification du Dimanche)»<sup>178</sup>.

Le 22 février, M. Albert Demers est embauché comme secrétaire-trésorier. Il sera congédié par le même conseil le 5 avril.

Voulant peut-être se faire pardonner une image publique passablement ternie, le Conseil part en croisade contre la vente de la boisson en adoptant une résolution d'appui à l'Action sociale catholique demandant au premier ministre du Québec de supprimer la publicité sur la boisson dans les journaux et à la radio, de limiter «aux seuls hôtels de 25 chambres et plus à la campagne» le privilège de vendre des boissons alcooliques, de faire respecter l'observance du dimanche et de prendre des actions énergiques à l'encontre de la propagande communiste et «des fauteurs de désordres qui veulent la disparition de l'Église et de l'autorité constituée»<sup>179</sup>. Ce type de discours était bien prisé par le nouveau premier ministre du temps, M. Maurice Duplessis, qui a utilisé habilement ces craintes du communisme et autres idéologies non conformes à la doctrine catholique dominante pour imposer sa loi du cadenas, mâter le syndicalisme dans le secteur de l'amiante, etc.

Le Conseil est revenu à la charge pour demander au député du comté de s'opposer à la demande de la ville de Québec qui veut une modification à sa charte afin d'obtenir le droit d'imposer une taxe de 2% sur le salaire de tout employé ne résidant pas sur son territoire<sup>180</sup>.

178 *ibid.*, p. 359.

179 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 5.

180 *ibid.*, p. 7.

Le calme étant sans doute revenu pour la durée de la visite paroissiale de l'évêque auxiliaire, Mgr J. Omer Plante, les marguilliers décident le 15 mai de construire une nouvelle église en 1938 au coût approximatif de 30 000\$. Cette décision a été approuvée par l'évêque, séance tenante<sup>181</sup>. Notons ici que, à la fin de l'année 1937, la Fabrique détenait des obligations diverses (villes, hôpitaux, congrégations religieuses, etc.) d'une valeur de \$26 000.

Le 24 juin, un architecte de Québec, M. René Blanchet, est embauché pour faire les plans de la nouvelle église et, le 14 septembre, le contrat de construction est accordée à M. O. Roberge, de Québec, au prix de 36 960\$.

### 1938

L'année 1938 semble avoir été d'un calme plat comparativement aux trois années précédentes. Sans doute un essoufflement de certains belligérants. L'adoption par le conseil, le 1<sup>er</sup> août 1938, du règlement n° 41 décrétant un changement du nom de cinq rues allait remettre le feu aux poudres. On remplaçait les avenues du Cimetière, Huot, Verret, Baker et du Pont par les avenues Roy, Cartier, Champlain, Laurier et St-Paul. Moins de deux ans plus tard, le Conseil redonnait à ces avenues leur nom original<sup>182</sup>.

Lors de la même séance, le Conseil acceptait que les salles de pool et autres salles du même genre pouvaient être ouvertes de 7 h. du matin à 11 h. du soir.

En novembre, il demandait la construction immédiate d'un viaduc «vu qu'il y a beaucoup de sans-travail dans la municipalité» et, à la fin de décembre, il ordonnait à la Shawinigan Water & Power de «discontinuer sa démonstration d'éclairage de rue dans les limites de la municipalité»<sup>183</sup>.

Compte tenu de la décision prise l'année précédente, toute l'attention a porté sur la construction de l'église. La pierre angulaire a été bénite le 24 juillet et la nouvelle église a été inaugurée lors de la messe de minuit célé-

181 Redditions des comptes, op. cit., p. 92

182 Les secrétaires..., op. cit., p. 49 et 137

183 *ibid.*, p. 62 et 66

## Bénédition de la pierre angulaire de l'église de Saint-Rédempteur, Lévis

S. E. Mgr Omer Plante préside. - M. le curé P. Roy souhaite la bienvenue à Son Excellence. - Historique de la paroisse. - Sermon par M. l'abbé C. Ferland. - Allocution de Mgr Plante. - Foule très considérable.

### GRANDES FETES PAROISSIALES

S. Exc. Mgr Omer Plante a présidé, hier après-midi, la cérémonie de bénédiction de la pierre angulaire de la nouvelle église du Très Saint-Rédempteur. Une foule particulièrement nombreuse de citoyens a pris part à cette démonstration religieuse.

Les rues et les résidences avaient été décorées d'exquise façon pour la circonstance.

La cérémonie commença à deux heures et demie. Monseigneur l'Auxiliaire était assisté de MM. les abbés Sévère Villeneuve, curé de Bienville, premier curé du St-Rédempteur, et Théophile Dumas, qui remplaçait M. le curé Pierre Veilleux, le deuxième missionnaire, empêché de prendre part à ces fêtes.

M. l'abbé Paul Nicole dirigeait les cérémonies.

Au nombre des membres du clergé présents, mentionnons: Mgr Adjutor Faucher, P.D., MM. les chanoines Cyrille Gagnon, supérieur du Petit Séminaire de Québec, et Eugène Carrier, curé de Lévis, MM. les abbés Alfred Dupont, curé de St-Romuald, Egide Groleau, curé de Charny, représenté par M. l'abbé Paul Michaud, J.-Armand Bergeron, curé de St-Nicolas, Albert Labrecque, curé de St-Lambert, Azarias Papillon et J. Royer, vicaires, Amédée Létourneau, curé de St-Etienne, Eugène Dumas, curé de St-Jean-Chrysostôme, Enoil Michaud, curé de Breakeyville; Omer Lapointe, curé des Saints-Anges; Alphonse Beaumont, curé de St-Narcisse, Adjutor Lagacé, vicaire à St-David; MM. les abbés Nadeau et Labrecque, ecclésiastiques.

Parmi les laïcs, on distinguait M. T. A. Larochelle, M.P.P., MM. les docteurs J. Gagnon et P.-M. Lambert; M. René

Blanchet, architecte, MM. Odilon Roberge et L. Paquet, entrepreneurs, M. le maire et les échevins, les marguilliers, les membres de la commission scolaire, les notables de l'endroit et des paroisses environnantes.

La cérémonie débuta par le chant de "Nous voulons Dieu" que chantèrent avec beaucoup d'ensemble et de perfection les trois chorales de St-Romuald, de Charny et du Très Saint-Rédempteur.

M. le curé Pamphile Roy souhaita ensuite la bienvenue à S. Exc. Mgr Plante et fit l'histoire de sa paroisse.

Le prédicateur, M. l'abbé Calixte Ferland, du collège de Lévis, expliqua le sens des cérémonies qui devaient se dérouler sous les yeux de l'assistance et insista sur la charité, la fraternité et la générosité dont doivent faire preuve les paroissiens envers leur église.

Monseigneur l'Auxiliaire bénit ensuite la pierre angulaire et adressa la parole. Il félicita les paroissiens pour leur esprit de bonne entente et leur générosité, et les encouragea à toujours rester groupés autour de leur pasteur. Il leur demanda de continuer à se montrer généreux pour leur église et de vivre toujours une vie parfaitement chrétienne.

Plusieurs chants furent exécutés par les trois chorales au cours de la cérémonie, entre autres le "Magnificat".

Tous les fidèles présents vinrent ensuite, à la suite du clergé, frapper sur la pierre et déposer leur obole.

(L'Action Catholique, lundi, 25 juillet 1938)



Bénédition de la pierre angulaire le 24 juillet 1938.  
On y voit M. et Mme Albert Gosselin et madame Edward Martineau.



Construction de l'église.  
MM Oscar Belleau, Philippe Baker et Rédempté Paquet de Beausort.  
Collection: Anne-Catherine Olivier-Baron.



## Inauguration de la nouvelle église du T. St-Rédempteur

A la messe de minuit. - C'est M. le curé Pamphile Roy qui a officié. - Celui-ci remercie ses paroissiens pour leur générosité. - Sermon par Mgr A. Faucher, P.D. - Magnifique église en granit des champs.

### BÉNÉDICTION L'ÉTÉ PROCHAIN

La fête de Noël a été célébrée de façon grandiose dans tous les églises, mais la commémoration de la naissance de Jésus a revêtu un caractère spécial dans la paroisse du Très Saint-Rédempteur, Lévis, à l'occasion de l'inauguration de la nouvelle église. Il est des événements dans la vie d'un individu que ni le temps ni les nombreuses préoccupations ne peuvent faire oublier. Il en est de même pour une paroisse. L'inauguration d'une nouvelle église est bien un de ces événements qui laissent après eux un souvenir impérissable. Il fallait le dévouement inlassable, l'énergie indomptable et le zèle apostolique de M. le curé Pamphile Roy pour mener à bonne fin la construction de cette église. Il fallait encore le précieux concours des paroissiens qui, disons-le à leur louange, ont suivi avec empressement l'exemple donné par leur dévoué pasteur.

C'est M. le curé qui a officié à la messe de minuit, à cette solennelle inauguration de la nouvelle église. Il était assisté à l'autel de MM. les abbés Arthur Papillon et A. Langlois, du collège de Lévis.

Avant le sermon, M. le curé a présenté ses hommages et ses remerciements à Mgr Faucher, puis il a remercié ses paroissiens, les généreux donateurs pour leur générosité.

Le sermon de circonstance fut prononcé par Mgr Adjudor Faucher, P.D. Le prédicateur a dégagé les leçons qui se dégagent de la belle fête de Noël, puis il a traité de la vie paroissiale, de la vie de famille, de l'éducation des enfants.

Le programme musical a été exécuté avec beaucoup d'ensemble et de perfection par la chorale paroissiale composée de soixante voix, sous la direction de M. Wellie Fortier.

A l'orgue: Mlle Marguerite Baker. Il y eut accompagnement de violon par M. Alphonse St-Hilaire, de St-Romuald.

Les plans et devis de cette église en granit de champ et décorée en pierre de St-Sébastien, ont été dressés par M. René Blanchet architecte. Les entrepreneurs étaient MM. Odilon Roberge et J.-R. Paquet.

Le mobilier sera fait par M. Joseph Saint-Hilaire, de Saint-Romuald.

La bénédiction solennelle du nouveau temple aura lieu au cours de l'été prochain. Cette cérémonie sera présidée par Son Éminence le Cardinal Archevêque.

(L'Action catholique, 26 décembre 1938)

brée à l'occasion de la fête de Noël. Quelques 800 personnes auraient assisté aux cérémonies<sup>184</sup>.

Même si elle avait des réserves financières, la Fabrique a emprunté 28 900\$ auprès de 23 particuliers, au taux de 3%, pour financer une partie des travaux de construction de l'église.

### 1939

L'année 1939 commence avec l'élection par acclamation à la mairie de M. Jos. E. Vermette. Fin du huitième round. Le combat n'est pas terminé puisque le dossier de l'aqueduc continuera à occuper le devant de la scène pendant plusieurs années. D'ailleurs, dès le mois de juin est adopté le règlement n° 46 accordant à Mlle Alice Vermette le droit exclusif d'exploiter le système d'aqueduc pendant une autre période de 10 ans. Ce règlement sera mis en suspens et remplacé à la séance du 10 octobre par deux règlements qui, semble-t-il, ont été rejetés par les électeurs propriétaires puisque le Conseil adopte, le 12 décembre, le règlement n° 50 concernant l'aqueduc reprenant encore les termes du Règlement n° 46 et accordant un droit exclusif d'exploitation pendant 15 ans<sup>185</sup>.

Comme l'église avait été inaugurée à Noël, il a fallu procéder à la démolition de la chapelle. Cette dernière a été vendue au prix de 300\$ le 17 février<sup>186</sup>. Quelques semaines plus tard est annoncée la visite du cardinal Villeneuve qui viendrait procéder à la bénédiction solennelle de l'église le 1<sup>er</sup> octobre. Cette cérémonie sera reportée à l'année suivante.

Comme nous l'avons mentionné précédemment, le Conseil avait l'obligation de venir en aide aux gens les plus pauvres. En plus de supporter une partie des frais d'hébergement ou d'hospitalisation, il arrivait parfois qu'il diminue arbitrairement l'évaluation foncière d'une propriété afin de diminuer le compte de taxes. C'est ce qu'il fait le 6 mars en ramenant de 1450\$ à 500\$ l'évaluation de la propriété d'une veuve mère nécessiteuse<sup>187</sup>.

---

184 Voir les encadrés.

185 *ibid.*, p. 98, 111 et 123.

186 Le comité de l'album-souvenir, 50<sup>e</sup>..., *op. cit.*, p. 67.

187 Les secrétaires..., *op. cit.*, p. 77.

En 1939 est entreprise la construction de la route 9 sur les territoires de Saint-Nicolas et Saint-Nicolas-Sud. Dans Saint-Nicolas, c'est l'actuel tronçon de la route 116 et dans Saint-Nicolas-Sud l'actuelle autoroute 20.

Le 1<sup>er</sup> septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne; c'est le début de la deuxième guerre mondiale. Après la France et la Grande-Bretagne, le Canada déclare la guerre le 10 septembre. Durant cette guerre, le gouvernement fédéral impose le rationnement: thé, café, beurre, sucre, essence, acier, caoutchouc, etc. Des quotas par famille étaient fixés et des carnets de rationnement étaient distribués. Un impôt sur le revenu était prélevé par le fédéral et un contrôle sévère des prix et salaires était instauré afin, entre autres, de contrôler le marché noir. La guerre se terminera avec la reddition de l'Allemagne en mai et du Japon en août 1945 (Hiroshima et Nagasaki). 42000 canadiens ont perdu la vie durant cette guerre.

## 1940

La crise ayant provoqué une crise aiguë du chômage, il n'était que normal que, lors de la reprise économique causée par le déclenchement de la seconde guerre mondiale en 1939, les chômeurs partent à la recherche d'emplois. On a alors assisté à de véritables querelles pour l'obtention des nouveaux emplois disponibles. Qu'on en juge par cette intervention majeure de l'abbé Pamphile Roy au prône du 21 janvier 1940 en faveur d'une répartition équitable de l'emploi.

«Il serait peut-être temps que tous nos corps publics et paroissiens qui possèdent de l'influence s'affirment officiellement auprès des autorités supérieures du chemin de fer pour obtenir la part qui leur est due en justice soit dans la répartition du travail soit dans l'obtention des positions aux jeunes. Il est certain qu'une action unanime et persévérante aura de l'influence pour obtenir justice à nos fils d'employés. La plupart des contremaîtres sont en général bienveillants et même complaisants; mais la pression ne vient que d'un côté qui veut tout avoir. Or le règlement du chemin de fer dit: "préférence aux fils d'employés en commençant par les soutiens de famille" - quelle que soit leur municipalité. La justice serait que nous eussions 20% d'employés supplémentaires. Or encore hier, sur 100 employés d'occasion, 6 seulement des nôtres ont pu obtenir du travail. Comme un seul homme, aidons, encourageons les contremaîtres à employer les nôtres dans une

## CIRCULAIRE AU CLERGE

## PRIERE ET PENITENCE

Archevêché de Québec, le 10 juillet 1940.

Messieurs et chers collaborateurs,

La situation européenne garde sa gravité et menace encore notre pays de contre-coups redoutables. Aussi y a-t-il lieu de continuer à faire monter vers le ciel les prières les plus ferventes pour la paix du monde...

Néanmoins, la prière doit s'accompagner de pénitence et de sacrifice. C'est pourquoi je crois devoir recommander formellement d'ajouter à nos prières les pratiques extérieures de la plus austère pénitence.

Si l'on cherche, en effet, la racine des maux qui frappent en ce moment l'humanité, c'est bien dans la corruption de l'esprit et du cœur, dans l'oubli de Dieu et la jouissance de la chair, qu'on peut la découvrir.

Même parmi nous, il faut le reconnaître, et on ne peut l'avouer sans rougir, la décadence des mœurs s'accélère à un rythme effarant. Les saintes lois du mariage sont de plus en plus violées. Et, en dehors du foyer, les libertés les plus licencieuses deviennent, on pourrait dire, la norme commune. Trop souvent, parmi les bonnes familles elles-mêmes, ou qui du moins croient l'être, les fréquentations entre jeunes gens de sexe différent ne connaissent plus aucune retenue, les parents n'exercent plus leur autorité, les enfants ne veulent plus souffrir aucune contrainte, la modestie n'existe plus. Le nudisme s'affiche effrontément, et les crimes de la luxure se propagent comme une affreuse et mortelle contagion. En trop de milieux, malgré les périls de la guerre, et tout à l'opposé des graves réflexions qu'elle devrait inspirer, combien ne songent qu'à manger, qu'à boire, qu'à jouer, qu'à danser, qu'à s'amuser. C'est la chair qu'on idolâtre. Le spectacle qui s'offre sous nos yeux, à certains moments, rappelle trait pour trait la description de la grande Babylone, dont parle l'Apocalypse (XVII-XVIII).

Voilà comment s'expliquent, peut-être, les malheurs dans lesquels le Seigneur paraît abandonner en d'autres pays tant de prêtres, de religieux et de chrétiens fidèles à la loi du Seigneur. Il veut des martyrs, il veut des réparateurs, des souffrances expiatives pouvant seules guérir l'humanité.

Sous l'effet de ces réflexions, vous voudrez bien recommander à vos paroissiens de faire du vendredi de chaque semaine jusqu'à la fin de la guerre un véritable jour de prière et de pénitence.

Mais, en outre, l'abstinence la plus fidèle, et, pour ceux qui en auront la ferveur et la capacité, au jugement prudent de leur curé ou de leur confesseur, le jeûne lui-même. En tout cas, vous voudrez bien recommander pour vendredi prochain, le 19 juillet, à tous ceux qui seront en état de la faire, un jeûne sévère, autant que possible au pain et à l'eau, excepté le midi où l'on prendra un repas de légumes ou quelque autre aliment vulgaire.

Je vous laisse, au surplus, d'adapter aux circonstances des lieux et des personnes les présentes recommandations, ne visant à rien autre chose qu'à saisir les âmes pour les ramener toutes au Seigneur.

J.-M.-Rodrigue Card. VILLENEUVE, O.M.I.  
Archevêque de Québec.

(L'Action catholique, juillet 1940)

proportion convenable. Il est grand temps de commencer à travailler pour le bien commun de la paroisse: ne pas se lasser. Par ailleurs, les jeunes devraient se tenir prêts et se rendre compétentes au possible»<sup>188</sup>.

Il s'agit ici d'une intervention magistrale qui n'avait rien à envier aux premiers balbutiements de ce qu'on a appelé la doctrine sociale de l'Église. On y reconnaît toutes les préoccupations d'aujourd'hui sur l'emploi: le partage de l'emploi, la responsabilité des employeurs en regard du chômage des jeunes, la nécessité de fournir des emplois aux chargés de familles, d'acquérir une bonne formation professionnelle, etc. Chapeau!

Le 25 avril, les québécoises obtenaient enfin le droit de vote aux élections provinciales.

Ces préoccupations sociales innovatrices contrastent avec le message qu'a dû livrer le même curé au prône du 4 août relativement à l'enregistrement national pour fins d'enrôlement éventuel dans l'armée: «Son Eminence le Cardinal invite Messieurs les Curés à bien vouloir faciliter dans la mesure du possible l'enregistrement national, en donnant à leur peuple les renseignements nécessaires, de façon que ceux qui dépendent d'eux accomplissent avec exactitude et soumission ce qui est demandé légitimement par les pouvoirs publics. Archevêché de Québec, le 31 juillet 1940»<sup>189</sup>. L'on sait aujourd'hui que plusieurs curés ne partageaient pas l'avis du cardinal, que certains n'auraient pas transmis ce message et que cette absence d'adhésion aux directives du cardinal a été encore plus forte, et même ouverte, lors de la conscription. Comme nous l'avons déjà souligné, la guerre est présentée par la hiérarchie catholique comme une punition de Dieu. Une circulaire du cardinal Villeneuve de juillet 1940 illustre bien ce propos<sup>190</sup>.

Du côté du conseil municipal, le «réalignement» se poursuivait avec la nomination, le 5 février, de M. Rosario Bolduc au poste de secrétaire-trésorier<sup>191</sup>. On se souvient que ce dernier était auparavant conseiller municipal s'opposant au maire Baron et avait été ensuite élu maire avant de céder son siège à M. Vermette.

188 Les prêtres..., op. cit., p. 104.

189 *L'Action catholique*, août 1940.

190 *L'Action catholique*, juillet 1940. Voir l'encadré

191 Les secrétaires..., op. cit., p. 132.

## Grandes fêtes à Saint-Rédempteur

La bénédiction de la nouvelle église de St-Rédempteur a eu lieu hier matin. Mgr O. Plante présidait. - Allocution de Mgr Camille Roy. - L'abbé Pamphile Roy.

ST-REDEMPTEUR, 21. - (De notre envoyé spécial) - Dans cette atmosphère de paix et de piété qu'inspirent nos temples religieux, les paroissiens de St-Rédempteur, Lévis, ont inauguré officiellement, hier, leur nouvelle église. La cérémonie qui a accompagné la bénédiction du nouvel édifice a été l'une des plus mémorables qui se soient déroulées dans cette paroisse depuis son érection canonique.

Les paroissiens de St-Rédempteur sont fiers à juste titre de leur nouvelle église. Son style gothique modernisé, l'espace, la sobriété dans les lignes et l'ornementation, la logique dans la construction, l'honnêteté dans l'emploi des matériaux, la commodité dans la division et les circulations, la simplicité avec l'harmonie de l'ensemble en constituent les caractères essentiels. A l'intérieur, il n'y a pas de colonnes, ce qui permet aux fidèles de bien suivre les cérémonies.

Tout entier de granit de champ et décoré de pierre de St-Sébastien et d'autres matériaux incombustibles, le nouvel édifice n'a pas à craindre les dangers de l'incendie; il fait honneur à l'architecte, M. René Blanchet et aux entrepreneurs MM Odilon Roberge, enregistré.

La présence de plusieurs dignitaires ecclésiastiques et membres du clergé ainsi que de personnalités civiles rehaussait l'éclat de la cérémonie.

### La bénédiction de l'édifice

Alors que la foule se tenait à l'extérieur, profondément recueillie,

Son Excellence Monseigneur Omer Plante commença la récitation des prières liturgiques de la bénédiction. Il était assisté de MM les abbés Sévère Villeneuve, curé de Bienville, premier curé de la paroisse, et Pierre Veilleux, premier desservant.

M. l'abbé Ernest Lemieux, du séminaire de Québec, dirigeait les cérémonies.

Les porte-ornements étaient: MM Rosaire Bolduc, Marcel Bouffard, Jean-Louis Bolduc, Edmond Bouchard, Gonzague Belleau.

Après avoir aspergé l'extérieur, Mgr l'Auxiliaire s'engagea dans la nef et bénit le nouveau temple dans chacune de ses parties. C'est alors que les fidèles envahirent la nef de la nouvelle église, trop étroite pour accommoder cette multitude.

Son Excellence prit place à sa stalle accompagné de MM. les abbés Sévère Villeneuve et Calixte Ferland, du collège de Lévis, missionnaire fondateur.

Au nombre des membres du clergé présents, à part ceux déjà nommés, mentionnons: M le curé Pamphile Roy, MM. les abbés Cyrille Deslauriers, J.-A. Bergeron, Noël Michaud, Egide Groleau, Albert Labrègue, Alphonse Gagnon, Paul Beaudry, Joseph Nadeau, Gérard Hughues, N.-J. Proulx.

Parmi les invités d'honneur, les dignitaires et les notables de la paroisse, mentionnons: M J.-G. Francoeur, M.P.P., et son épouse, M. Alfred Arcand, maire de Charny, et Mme Arcand, M. le maire J.-E. Vermette, MM. Lauréat Paradis,

Arthur Baron et Honoré Roger, marguilliers, Philippe Tremblay, président de la commission scolaire, René Blanchet, architecte, Léo Dufresne, C. Joseph Lachance, l'entrepreneur plombier, Odilon Roberge, entrepreneur et son associé, M. J.-R. Paquet, Joseph-B. Huot, M et Mme J.-C. Morin, Québec, M. Mme Armand Gignac, Québec; M. Laetare Morin

#### La messe pontificale

La cérémonie de bénédiction de l'église fut suivie d'une messe pontificale à la banquette par Mgr Camille Roy, P. A. V. G., supérieur général du séminaire et recteur de l'université Laval. M. l'abbé Aimé Labrie agissait comme prêtre-assistant, MM. les abbés J.-Arthur Papillon et Irénée Royer, du collège de Lévis, étaient respectivement diacre et sous-diacre.

Assuraient le service de l'autel, MM. Jean-Marie Belleau, Benoît Genest, Rosaire Carrier et Marcel Plante.

Au prône, M. le curé Pamphile Roy souhaita la bienvenue à S. Ex. Mgr Plante et dit le bonheur de la population de le recevoir non seulement comme le plus haut représentant de Son Eminence, mais comme un ami.

afin que nos âmes profitent des longs et épuisants sacrifices que se sont imposés depuis 1915, missionnaires, desservants et curés de cette paroisse avec le concours de paroissiens généreux et dociles. Il remercie Mgr Camille Roy pour l'honneur qu'il faisait à la paroisse en célébrant une messe pontificale et en offrant le saint sacrifice de la messe aux intentions des prêtres de cette paroisse, des paroissiens et des bienfaiteurs étrangers. Ce jour en est un d'action de grâces au

bon Dieu, qui a permis de réaliser notre programme vingt-cinq années d'efforts et de sacrifices; jours de reconnaissance aux prêtres qui ont fondé cette paroisse: MM. les abbés Calixte Ferland, Pierre Veilleux, Sévère Villeneuve. Il présenta ensuite ses hommages à ses bien-aimés paroissiens, qui n'ont cessé de secourir leurs pasteurs et aux amis de l'extérieur, bienfaiteurs de la paroisse, présents ou absents, pour leurs nombreuses et généreuses.

.... Le prédicateur, M. l'abbé Pierre Veilleux, deuxième missionnaire de la paroisse et premier desservant, a commenté l'évangile de la dédicace des églises: l'église est la maison de Dieu et la porte du ciel. Il compara ensuite la générosité des paroissiens à celle de Zachée, mais pour les mêmes motifs cependant. Il nomma M. J.-B. Huot, qui a donné gratuitement le terrain sur lequel s'élève l'église, M. Augustin Couture, qui a donné le maître-autel; la famille Vermette, qui a hébergé les prêtres pendant huit ans. Il souligne que les nouveaux temples qui se construisent aujourd'hui sont de coût moins élevé que les anciens et ont fort belle apparence.

La société chorale de la paroisse a chanté la messe des Anges, sous la direction de M. Wilfrid Fortier. A l'orgue Mlle Marguerite Baker.

Dans la nef, on remarquait aussi les Soeurs de la Charité de St-Louis et leur élèves.

Les décorations de la paroisse étaient profuses et de bon goût.

#### Bénédiction d'une statue du S.-C.

Dans l'après-midi, à deux heures et demie, Mgr Camille Roy bénissait une statue du Sacré-Coeur, sur le parterre de l'église. La cérémonie débuta à l'in-

térieur de l'église par le chant d'un cantique.

Le prédicateur, M. l'abbé Calixte Ferland, du collège de Lévis, missionnaire-fondateur, a commenté ces paroles de nos Saints Livres "Il faut qu'Il règne". Il montra ce que doit être la vie de foi dans la famille: culte de la vérité, de l'autorité et de la mortification.

On se rendit ensuite sur le parterre de l'église en récitant le chapelet du Sacré-Coeur. Après le chant d'un cantique, eut lieu la bénédiction, suivie d'une autre chant: "Coeur Sacré de Jésus, j'ai confiance en vous". Mgr Camille Roy adressa alors la parole.

... goût aussi, qui a présidé au choix des plans et à leur parfaite exécution par des ouvriers habiles. Votre église, vous l'aimerez. Aimez le tabernacle, où réside l'Amour qui vous bénit et qui a racheté vos âmes par son sang. Vous vouliez qu'au bord de la route, une statue vous invitât à entrer dans le temple du T.-S.-Rédempteur, où est N.S. J.-C. Cette statue est le symbole de l'amour de Dieu. C'est par le coeur, c'est par l'amour que nous avons été rachetés. C'est de ce coeur que sort le sang rédempteur. Soyez fidèle à l'amour, l'amour appelle l'amour. Soyez fidèles aux vertus chrétiennes. En ce dimanche des missions, priez et donnez pour la propagation de la foi, pour la conversion des infidèles. Faites large votre part pour cette oeuvre de toute première importance.

Cette cérémonie se termina à l'église par un salut solennel du très Saint-Sacrement et le chant du "Magnificat". Mgr Camille...

## Magnificat

Magnificat anima mea Dominum.

Et exultavit spiritus meus: in Deo salutari meo

Quia respexit humilitatem ancillae suae: ecce enim ex hoc beatam me dicent omnes generationes.

Quia fecit mihi magna qui potens est: et sanctum nomen ejus

Et misericordia ejus a progenie in progenies timentibus eum

Fecit potentiam in brachio suo: dispersit superbos mente cordis sui.

Deposuit potentes de sede, et exaltavit humiles

Esurientes implevit bonis: et divites dimisit inanes.

Suscepit Israel puerum suum, recordatus misericordiae suae.

Sicut locutus est ad patres nostros, Abraham, et semini ejus in saecula.

Gloria Patri, et Filio, et Spiritu Sancto

Sicut erat in principio, et nunc, et semper, et in saecula saeculorum. Amen.

(ANONYME, *Prières...* op. cit., p. 113.)



Comme nous l'avons déjà mentionné, le Conseil a redonné à certaines avenues leur ancien nom tout en ajoutant la rue Vermette<sup>192</sup>; l'on ne sait pas si c'était en l'honneur du maire en place ou d'une autre personne ayant ce patronyme. Enfin, une résolution est adoptée afin d'obtenir du CNR «la permission de passage sur le pont entre St-Rédempteur et Charny»<sup>193</sup>.

L'événement de l'année fut sans aucun doute la bénédiction de l'église par Mgr Omer Plante le 20 octobre<sup>194</sup>.

## 1941

L'année 1941 semble avoir été très tranquille sur la scène municipale. Parmi les événements à signaler, mentionnons la réélection sans opposition de M. Jos. E. Vermette à la mairie, l'adoption d'un règlement décrétant l'éclairage des rues et une demande de subvention au ministre des Travaux publics, le bouillant T.D. Bouchard, pour la construction d'une citerne pour la lutte contre les incendies<sup>195</sup>.

Du côté de la Fabrique, l'année a été marquée par l'achat des cloches de l'église. Acquises au prix de 1872,50\$, plus des frais d'installation de 975\$, les trois cloches anglaises Mears, fa, sol, la, ont été bénites par le cardinal Villeneuve le 3 août. Un chœur de 90 voix, dirigé par M. Wellie Fortier, accompagné à l'orgue par Mlle Marguerite Baker, a exécuté la partie musicale de la cérémonie<sup>196</sup>.

Par ailleurs, notons cet avertissement donné au prône du 19 janvier, «Défense absolue aux femmes, filles, petites filles d'entrer à l'église en culottes. Si le cas arrive, nous devons les faire sortir», cet appel à la prière du 2 mars «Apostolat de la prière - les familles éprouvées par la guerre - la conversion de 240 millions d'Hindous» et cette statistique pour l'année 1941 «Communions distribuées: 24800, forte diminution»<sup>197</sup>.

192 *ibid.*, p. 137.

193 *ibid.*, p. 141.

194 *L'Action catholique*, 21 octobre 1940. Voir l'encadré

195 *Les secrétaires* ..., *ibid.*, p. 160, 172 et 178.

196 Le comité de l'album souvenir, 50<sup>e</sup> ..., *op. cit.*, p. 82

197 *Les prêtres* ..., *op. cit.*, p. 140 et annexe, 144 et 168

## 1942

Rien de spécial à St-Rédempteur en cette année de plébiscite portant sur la conscription. On se rappellera que, le 27 avril, le Canada anglais a voté massivement en faveur de l'imposition de la conscription tandis que le Québec votait contre à 85%. Le Conseil a d'ailleurs manifesté officiellement son opposition à cet enrôlement forcé des Québécois malgré leur volonté démocratiquement exprimée lors du plébiscite<sup>198</sup>.

On retiendra aussi de cette années que l'entrepreneur des chemins d'hiver, M. Jean-Charles Duquette, ne veut pas être tenu responsable des accidents qui pourraient survenir après le passage de la charrue, que les élections municipales auront désormais lieu le 2<sup>e</sup> mercredi de juillet<sup>199</sup>, tandis que le curé ordonnait que les femmes aient la tenue vestimentaire suivante, «Bas longs à l'église - robe en bas des genoux assise» et que le travail des femmes aux usines de guerre était une faute terrible<sup>200</sup>.

## 1943

Pour ne pas être en reste par rapport à l'opinion du curé sur le travail des femmes à l'extérieur du foyer, le Conseil demande le 1<sup>er</sup> mars 1943 au gouvernement provincial d'adopter une loi afin de prohiber le travail des femmes, plus spécifiquement le travail en usine des femmes mariées ayant des enfants de moins de 16 ans et demande au ministre de la Justice du Canada de maintenir l'interdiction du parti communiste et de toute propagande communiste<sup>201</sup>.

De son côté, le curé suggère des moyens pour éviter l'enrôlement dans l'armée: «l'agriculture pourrait peut-être régulariser la situation de ceux qui ne sont pas en règle avec le service militaire» et «Appel aux jeunes gens pour travailler comme bûcherons. Même s'ils n'ont pas reçu leur exemption, ils pourront recevoir un sursis pour le service militaire, tant qu'ils travailleront comme bûcherons»<sup>202</sup>. Sans blâmer le conseil municipal, il note néanmoins que «le manque de maisons empêche la paroisse d'augmenter»<sup>203</sup>.

198 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 205

199 *Ibid.*, p. 198 et 214.

200 *Les prêtres...*, *ibid.*, p. 178 et 183

201 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 227 et 228.

202 *Les prêtres...*, op. cit., p. 194 et 208.

203 *Ibid.*, p. 214



L'orgue tel que l'on peut le voir aujourd'hui.

À gauche Madame Hélène Paradis,  
organiste pendant plus de 35 ans.  
À droite: Madame Anne-Catherine  
Olivier-Baron a chanté pendant plus  
de cinquante ans



Mdame Blanche Monn-Baker fut la première  
femme à jouer de l'harmonium dans la petite  
chapelle de Mission Chaudière pendant plus  
de 12 ans.

Collection Odette Lapointe-Demers.



Ballade un beau dimanche après-midi sur la rivière.  
Collection: Odette Lapointe-Demers



Madame Marguerite Baker-Lapointe a joué de l'harmonium pendant plus de 12 ans pour la paroisse de St-Rédempteur.  
Collection: Odette Lapointe-Demers

L'événement politique le plus important dans la région de Québec fut sans doute la Conférence de Québec réunissant au Château Frontenac du 14 au 24 août Franklin D. Roosevelt, président des États-Unis, Winston Churchill, premier ministre de la Grande-Bretagne et Mackenzie King, premier ministre du Canada. On y discuta notamment des statuts de l'Italie, de la France et de l'URSS après l'éventuelle reconquête par les forces alliées. Il aurait été question aussi de l'utilisation des bombes atomiques contre le Japon.

#### 1944

Au prône du 30 janvier 1944, le curé intervient sur une pétition contre l'immigration au Canada. «Pour l'après-guerre, les juifs font une requête de 500 000 signatures pour demander l'entrée en masse des juifs au Canada. La société S. Jean-Baptiste fait une contre-requête pour empêcher les étrangers de venir ici, à nos charges et s'emparer du peu de travail nécessaire à notre monde. Ne retardons pas de signer cette requête, l'avenir de vos familles et des vos enfants l'exige»<sup>204</sup> Le Conseil municipal appuie ce discours par l'adoption d'une résolution en ce sens la semaine suivante.

Le 11 juillet a lieu la fondation du Cercle des fermières, regroupant 46 «dames et demoiselles», dont la première présidente fut Mme Améda Lamontagne, épouse d'Odilon Boucher<sup>205</sup>. Notons ici que Mme Yvette Baker, élue conseillère à cette occasion, est la seule survivante aujourd'hui de ce premier conseil.

Autre événement important, la décision prise le 26 novembre d'acheter un orgue Casavant de 12 jeux pour l'église, au coût de 4950\$. L'installation de l'orgue a été complétée en octobre de l'année suivante.

Notons enfin que le cardinal Villeneuve autorisait le 20 décembre l'annexion des propriétés de MM. Jules Méthot et Joseph Gauthier à la paroisse canonique de Saint-Rédempteur.

Pour la suite de l'histoire du Québec, avril 1944 est marqué par la création d'Hydro-Québec, organisme qui allait devenir en quelque sorte le vaisseau amiral du développement économique du Québec au cours de la période qu'on a surnommée la Révolution tranquille des années 1960.

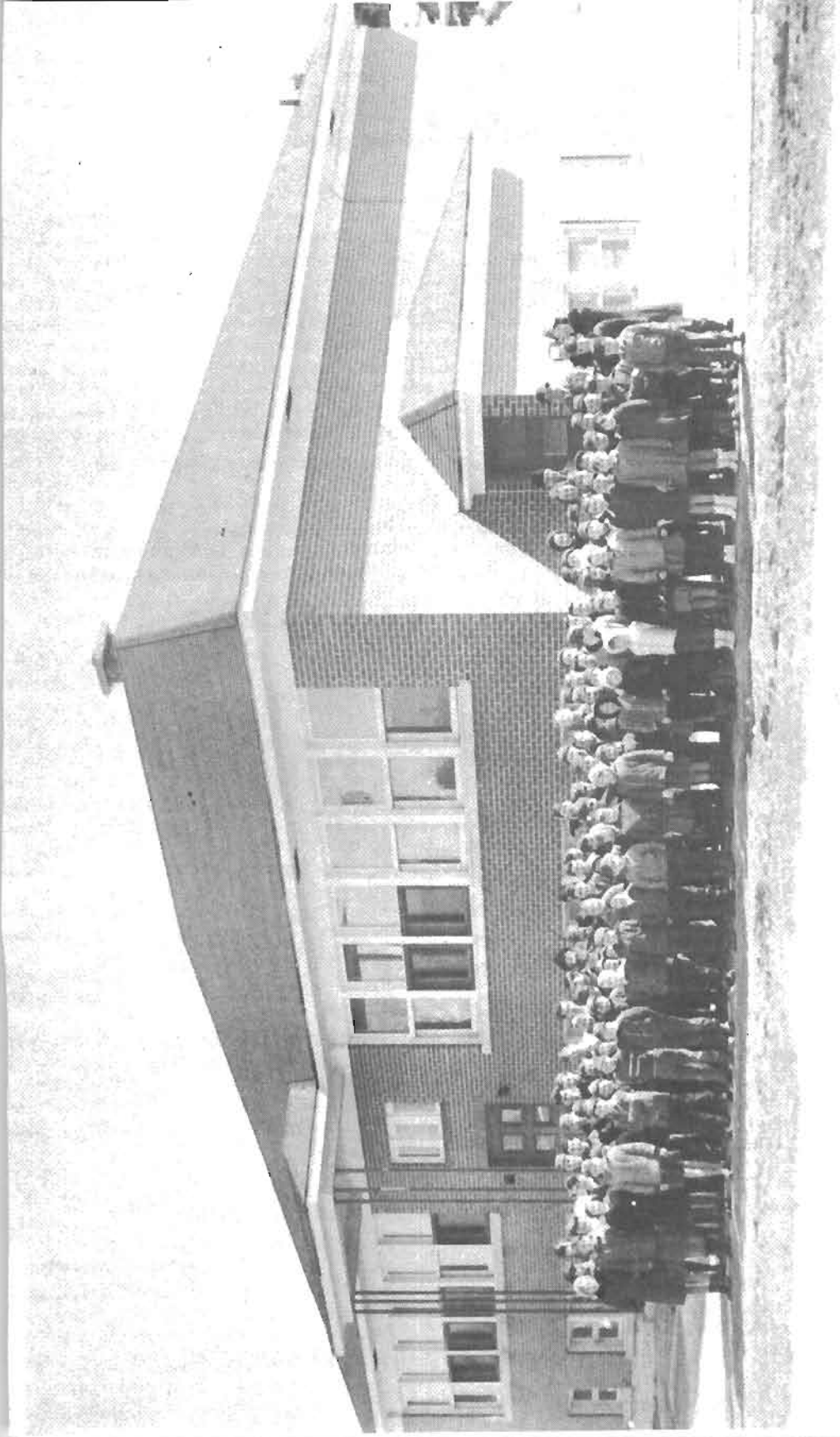
---

204 *ibid.*, p. 220

205 Voir l'appendice 1.

## 1944

Monarque régnant:	George VI, 1936-1952
Pape:	Pie XII, 1939-1958
Gouverneur général du Canada:	Le comte d'Athlone, 1940-1946
Lieutenant-gouverneur du Québec:	Sir Eugène Fiset, 1939-1945
Premiers ministres:	Canada: W.-L. Mackenzie King, libéral, 1935-1948
	Québec: Adélard Godbout, libéral, 1936 et 1939-1944
	Maurice Duplessis, union nationale, 1936-1939 et 1944-1959
Évêque du diocèse:	Card J.-M. Rodrigue Villeveuve, 1931-1947
Député fédéral de Lévis:	Maurice Bourget, libéral, 1940-1962
Député provincial de Lévis:	Joseph-Georges Francoeur, libéral, 1939-1944
	Théophile Laroche, union nationale, 1944-1949
Maire de St-Rédempteur:	Jos. E. Vermette, 1919-1923 et 1939-1949
Curé:	Pamphile Roy, 1926-1945
Président, commission scolaire:	Jos. E. Vermette, 1943-1948
Population:	Canada: 11,946,000
	Québec: 3,500,000
	Saint-Rédempteur: 700



## *La consolidation*

### 1945

En février et août 1945, le Conseil achète, au montant de 300\$, des parties de terrain appartenant à Mme Délima Huot afin d'en faire un dépôt. Ce dépôt était situé à l'est de l'actuel terrain de baseball.

En juillet, le Conseil demande au gouvernement que les «chemins d'hiver soient entretenus par le département de la voirie à l'automobile l'hiver prochain» et doit ajuster le salaire du secrétaire-trésorier parce que la Loi du salaire minimum fixe désormais le salaire de ce dernier à 0,1% de l'évaluation imposable<sup>206</sup>.

Tel que mentionné précédemment, en novembre eut lieu l'inauguration de l'orgue de l'église par un grand concert exécuté par M. l'abbé A. Tardif du collège de Lévis. Les organistes attirées étaient alors Mmes Blanche Baker, Marguerite Lapointe et Hélène Paradis<sup>207</sup>.

### 1946

«À l'occasion du paiement des impôts, il me fera plaisir de vous donner des reçus, suivant les montants donnés; vaut aussi bien donner pour son Église que pour le gouvernement.<sup>208</sup>». Voilà une déclaration, qui serait surprenante aujourd'hui, du curé lors du prône du 6 janvier 1946. Il est utile de rappeler ici que l'impôt sur le revenu avait été créé par le gouvernement fédéral pour financer l'effort de guerre. Le gouvernement fédéral avait alors «emprunté» ce pouvoir aux provinces avec la promesse de leur remettre aussitôt la guerre terminée. Des loustics ont déjà justifié la situation qui prévaut encore aujourd'hui en prétendant que le gouvernement fédéral ne s'est pas encore aperçu que la deuxième grande guerre était terminée ou que c'est alors qu'il a pris la mauvaise habitude de ne pas remettre ce qu'il emprunte.

En septembre, le Conseil se mêle encore de moralité publique en adoptant le règlement n° 68 décrétant que "le port du short est strictement défendu pour les deux sexes dans les limites de notre municipalité comme il est défendu aux hommes de circuler le torse nu" et que tout

206 Les secrétaires-trésoriers et greffiers, op. cit., p. 282.

207 Le comité de l'album-souvenir, 50<sup>e</sup>..., op. cit., p. 83.

208 Les prêtres..., op. cit., p. 268.



contrevenant est passible d'une amende de 25\$ ou la prison. Il en remettra au début de décembre en adoptant une résolution d'appui aux directives de l'Archevêché contenues dans une lettre pastorale sur la pureté<sup>209</sup>.

En novembre, le Conseil autorise le paiement de 425\$ à la ville de Sillery pour l'achat d'une pompe à incendie<sup>210</sup>

### 1947

Le 8 avril 1947, le Conseil adopte pour la première fois, et il le fera pendant plusieurs années, une résolution fixant les périodes de l'année pour l'heure avancée et l'heure normale<sup>211</sup>. Il s'oppose en mai à un éventuel projet de déplacement de ce que l'on nommait alors la route n° 5 (aujourd'hui la 116) et interdit à tout passant de mendier dans les limites de la municipalité «sans avoir eu la permission des autorités de la paroisse»<sup>212</sup>.

Le 9 juillet a lieu la dernière réélection à la mairie de M. Jos. E. Vermette.

### 1948

En janvier 1948, le Conseil octroie le déneigement de la route n° 5 à l'Association de l'entretien des chemins d'hiver pour un montant de 250\$ et celui des autres rues au prix de 1\$ l'heure ou moins. Un mois plus tard, il autorise l'Association à «poser une barrière payante dans les limites de la municipalité, côté nord», sous réserve que les résidents de Saint-Rédempteur soient exemptés de payer<sup>213</sup>. Une bien curieuse de façon de payer les coûts du déneigement des rues!

Lors de cette même séance du 2 février, le Conseil adopte une résolution d'appui au nouveau drapeau du Québec<sup>214</sup>. Souvenons-nous que le premier ministre du temps, M. Maurice Duplessis, venait de faire adopter par décret, le 21 janvier 1948, le fleurdelisé comme drapeau officiel du Québec. Cette décision sera sanctionnée par une loi le 9 mars 1950. Rappelons que le fleurdelisé a été dessiné par l'abbé Filiatrault, curé de

<sup>209</sup> Les secrétaires..., op. cit., p. 17 et 22.

<sup>210</sup> *ibid.*, p. 20.

<sup>211</sup> *ibid.*, p. 30.

<sup>212</sup> *ibid.*, p. 38.

<sup>213</sup> *ibid.*, p. 49 et 53.

<sup>214</sup> *ibid.*, p. 53.

Saint-Jude, qui l'avait hissé sur son presbytère en 1902. Son drapeau avait cependant les quatre fleurs de lys inclinées et pointant vers le centre, comme les fleurs de lys du drapeau de la victoire de Carillon.

Le Conseil demande au ministère de la Voirie de «mettre des stops aux coins des rues de la municipalité»<sup>215</sup>. Comme on peut le constater aujourd'hui, cette première demande a fait beaucoup de petits sur notre territoire, pratiquement chaque coin de rue étant décorée par un panneau d'arrêt. Enfin, le Conseil adopte le règlement n° 69 décrétant notamment la construction d'une caserne de pompiers<sup>216</sup>.

## 1949

La première moitié de l'année a été marquée par l'absence de quorum aux assemblées régulières du conseil en janvier, mai, juin et juillet. Par ailleurs, la mise en nomination de juillet marque officiellement la fin du règne, parfois tumultueux, à la mairie de M. Jos. E. Vermette. Son retour en politique municipale aura donc duré 10 ans. Fin du neuvième round M. Albert Demers sera alors élu par acclamation.

Le 1<sup>er</sup> août, le nouveau conseil demande au gouvernement fédéral d'adopter un drapeau canadien blanc et rouge et «à feuille d'érable verte»<sup>217</sup>. Ce projet de drapeau était quasi identique au drapeau canadien actuel, à l'exception de la couleur de la feuille d'érable. Certains ont prétendu plus tard que la couleur rouge de la feuille d'érable visait à calmer les anglophones puisque le rouge était la couleur dominante du drapeau colonial, le Red Ensign. Des malins, du Québec évidemment, prétendent plutôt que le rouge de la feuille représente la feuille d'automne à la veille de tomber! Rappelons ici que le drapeau canadien actuel a été proclamé en 1965 au cours du mandat du premier ministre Lester B. Pearson.

Par ailleurs, comme le gouvernement de l'Union nationale dirigé par M. Maurice Duplessis était tout-puissant au Québec à l'époque, il n'est guère surprenant de voir le Conseil adopter une résolution demandant «au comité d'Union Nationale» de Saint-Rédempteur de faire une demande au député de Lévis pour couvrir les rues d'asphalte<sup>218</sup>. C'est peut-être à cette époque qu'est apparue une expression populaire que l'on entend encore

215 *ibid.*, p. 65.

216 *ibid.*, p. 70.

217 *ibid.*, p. 88.

218 *ibid.*, p. 98.

aujourd'hui à Saint-Rédempteur, à savoir que «les vieilles rues du village ont été faites avec de l'asphalte d'élection». Comme une promesse d'élection, elle n'a pas eu une durée très longue.

## 1950

Les dix ans à la mairie de M. Jos. Vermette semblent avoir été un simple intermède dans la querelle de l'aqueduc puisque le Conseil doit modifier le 1<sup>er</sup> mai 1950 le rôle d'évaluation pour y noter que l'aqueduc a été rétro-cédé à l'ancien maire M. Jos. E. Vermette<sup>219</sup>. La bataille allait reprendre de plus belle.

En attendant la reprise des hostilités, le Conseil demande que la future route Trans-Canada, l'actuelle autoroute 20, passe sur l'emprise actuelle de la route Sir Wilfrid Laurier, décrète un changement majeur des noms de rues et, surtout, demande à un ingénieur de préparer des plans et estimer les coûts d'un système d'aqueduc, d'égout et d'incendie<sup>220</sup>.

Notons enfin cette résolution du Conseil, typique de ces interventions des politiciens au cours de cette période de la guerre froide entre le bloc des pays démocratiques de l'ouest et l'Union soviétique dont l'influence débordait de plus en plus les pays situés derrière le rideau de fer, comme on le disait alors. Par cette résolution adoptée le 5 septembre, le Conseil réclamait la fin de la guerre de Corée, que le service postal ne transmette plus «la propagande de littérature communiste qui tend à couvrir l'impérialisme soviétique et l'expansion du communisme athée», la libération du cardinal Mindszenty (archevêque de Budapest emprisonné par le régime communiste de Hongrie en 1948 et qui sera libéré mais assigné en résidence surveillée en 1955), s'opposait à l'usage des armes atomiques et blâmait le gouvernement canadien parce qu'il entretenait des relations diplomatiques avec des pays communistes tout en refusant d'ouvrir une ambassade au Vatican<sup>221</sup>.

## 1951

Rien de spécial à signaler en 1951 si ce n'est que la route n° 5 est maintenant déneigée par le ministère de la Voirie, que le Conseil demande des soumissions pour doter la municipalité d'un système d'aqueduc, d'incendie

219 *ibid.*, p. 108

220 *ibid.*, p. 100, 118 et 119 Voir l'annexe 5

221 *ibid.*, p. 117

et d'égout et fait effectuer le creusage d'un puits artésien. On note aussi un fait assez inusité dans nos annales: lors de la mise en nomination où le maire Albert Demers a été réélu, le président d'élection a refusé la candidature de M. Marc Fortier au poste de conseiller<sup>222</sup>.

## 1952

La saga de l'aqueduc reprenait de plus belle dès le 8 janvier 1952 alors que le Conseil adoptait le règlement n° 71 décrétant des travaux d'aqueduc, d'égout et d'incendie, la construction d'un réservoir de 125 000 gallons, l'achat d'une pompe à incendie, la construction d'une caserne, l'achat du réseau d'aqueduc Vermette, un emprunt de 152 000\$ remboursable sur 30 ans et fixant des taxes de service annuelles de 22\$ pour le premier robinet, 2\$ pour le second, 4\$ pour une toilette, 2\$ pour un bain, 1\$ pour un animal, etc.<sup>223</sup>.

Il y eut évidemment un référendum sur ce règlement et, même si 67 propriétaires représentant 95 750\$ en évaluation foncière votèrent en faveur du règlement alors que 39 propriétaires représentant une évaluation de 61 725\$ étaient contre, le règlement fut rejeté car il fallait une majorité des 2/3 en vote et en valeur<sup>224</sup>.

Face à un tel résultat, le Conseil dut changer de stratégie. Il s'adresse alors à la Régie des services publics pour faire annuler le règlement n° 50 relatif à l'aqueduc Vermette. La Régie autorisa le Conseil à procéder à l'acquisition du réseau d'aqueduc Vermette à un prix qui serait déterminé par un comité d'experts<sup>225</sup>. Un nouveau règlement, n° 73, est alors adopté le 2 juin décrétant les mêmes dispositions contenues au règlement n° 71.

Comme le mandat de trois conseillers venait à échéance en juillet, il y eut mise en nomination le 9 juillet et élection le 14 aux trois postes: M. Victor Huot fut élu par 45 voix de majorité, et MM. Edgar Labbé et M. Paul-Émile Carrier par 50 voix de majorité<sup>226</sup>. Comme les nouveaux conseillers étaient opposés aux travaux d'aqueduc, il n'est guère surprenant que le référendum tenu le lendemain de l'élection sur le règlement n° 73 soit rejeté par 61 propriétaires alors que seulement 34 étaient en faveur<sup>227</sup>.

222 *ibid.*, p. 128, 143, 147 et 151

223 *ibid.*, p. 157.

224 *ibid.*, p. 166.

225 *ibid.*, p. 175 et 187.

226 *ibid.*, p. 213

227 *ibid.*, p. 216.

Face à un tel résultat, le Conseil n'a d'autre choix, pour le moment, que de payer les frais d'ingénieur, d'avocat et d'experts dans ce dossier. À cet effet, il adopte une résolution imposant une taxe spéciale de 3\$ par 100\$ d'évaluation. Même cette procédure soulève un tollé et une pétition relative à cette taxe est signée par des contribuables et expédiée au ministre des Affaires municipales<sup>228</sup>.

Une pause tout de même dans cette bataille; le Conseil avait adopté en mars une résolution demandant au gouvernement fédéral que les chèques de pension de vieillesse soient bilingues partout au Canada et non seulement au Québec<sup>229</sup>. Rappelons ici que le gouvernement fédéral avait procédé à une modification de la constitution en 1950 afin que lui soit transférée la compétence en matière de pension de vieillesse, jusqu'alors considérée du ressort des provinces. Cette bataille en faveur des chèques bilingues a duré des années. À lire les rapports annuels des commissaires aux langues officielles, l'on doit bien se rendre à l'évidence que la bataille du bilinguisme est encore en cours en 1994.

### 1953

En réponse aux pétitionnaires, le Conseil abolit la taxe spéciale de 3\$ et fixe à 3\$ les taxes foncières totales pour l'année 1953<sup>230</sup>. Comme ce n'est pas parce que la majorité de la population s'oppose à un règlement d'emprunt que le problème n'existe plus, le Conseil, par décision majoritaire, revient à la charge en adoptant le règlement no 76 décrétant à nouveau la construction d'un système d'aqueduc, d'égout et d'incendie, un emprunt de 152 000\$ et des tarifs d'utilisation des services<sup>231</sup>.

Il y eut encore un référendum et, bien que les résultats ne soient pas indiqués aux procès-verbaux du Conseil, le règlement a été rejeté, ce qui a provoqué immédiatement la démission du maire, Albert Demers, et des conseillers qui l'appuyaient dans le dossier de l'aqueduc, Lionel Baron, Joseph Thériault et Gérard Turcotte «vu que l'opinion publique manifeste visiblement un manque de confiance qui m'empêche de réaliser un travail efficace qui servirait au plus grand bien des contribuables...»<sup>232</sup>.

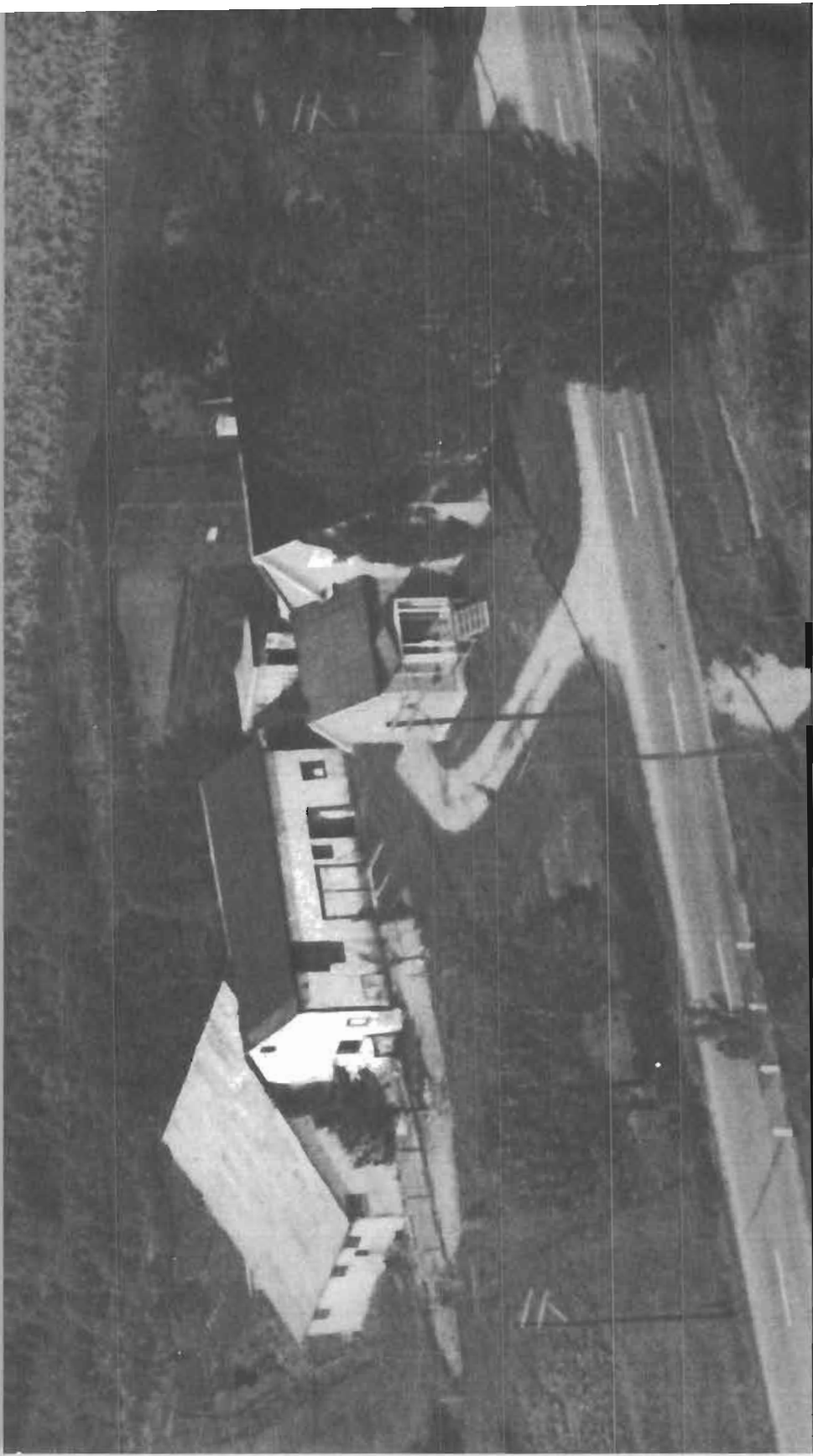
228 *ibid.* p. 228 et 231.

229 *ibid.*, p. 172.

230 *ibid.*, p. 238.

231 *ibid.*, p. 242.

232 *ibid.*, p. 251.



Ferme de Wellie Lamontagne avec réservoir d'eau. — Collection: Suzanne Lamontagne.

Comme la majorité des membres du Conseil avait démissionné, il a fallu demander au lieutenant-gouverneur en Conseil d'autoriser une élection spéciale. La mise en nomination eut lieu le 20 mai et M. Paul-Émile Carrier, conseiller d'opposition au projet, fut élu par acclamation au poste de maire en compagnie de trois autres nouveaux conseillers. M. Carrier ayant dû démissionner de son poste de conseiller pour être élu maire, le Conseil procéda alors à la nomination d'un nouveau conseiller pour terminer le mandat<sup>233</sup>. Comme le mandat des trois élus du 20 mai venait à échéance avec la fin normale du mandat de ceux qu'ils avaient remplacés, ils furent réélus sans opposition lors de la mise en nomination du 8 juillet. Le nouveau conseil décidait quelques mois plus tard que les élections municipales auraient désormais lieu le 2<sup>e</sup> mardi de mai<sup>234</sup>. On avait sans doute constaté que beaucoup d'employés du CNR prenaient des vacances en juillet.

Fait plutôt amusant à signaler: alors que tous les membres du Conseil étaient maintenant contre le règlement d'emprunt visant des travaux d'aqueduc et d'égout, ils adoptent une résolution demandant une subvention pour la construction d'un centre récréatif<sup>235</sup>.

## 1954

Le 8 février 1954, le Conseil revient à la charge dans le dossier de l'aqueduc en adoptant le règlement n° 78 décrétant la construction d'un système d'aqueduc, d'égout et d'incendie au coût de 124 000\$ et une tarification des services et, le 26 avril, il accorde le contrat à Lobell Construction. Cependant, une tuile devait échoir sur la tête de ces élus qui avaient autrefois combattu les projets de leurs prédécesseurs: la compagnie Lobell fait faillite en cours de contrat. Le Conseil décide alors d'agir comme maître d'oeuvre des travaux<sup>236</sup>.

Pendant ce temps, le maire avait démissionné pour raison de santé et M. Aurélio Boucher avait été nommé par résolution à ce poste<sup>237</sup>.

Au début de l'été, la commission scolaire avait accordé le contrat de 41 100\$ pour la construction d'une école de quatre classes, école que l'on a appelée communément le collège des garçons et baptisée école

<sup>233</sup> *ibid.*, p. 253 et 260

<sup>234</sup> *ibid.*, p. 274.

<sup>235</sup> *ibid.* p. 260.

<sup>236</sup> *ibid.*, p. 290, 305, 333 et 334.

<sup>237</sup> *ibid.*, p. 328 et 330

Dominique-Savio. Au cours de la même année, des réparations au montant de près de 17 800\$ ont été effectuées au couvent. Comme le rapportent les religieuses, l'enseignement s'est fait dans un environnement trop petit et de continuels déménagements des groupes d'écoliers<sup>238</sup>.

### 1955

L'année 1955 semble avoir été très tranquille, le conseil se limitant à demander au gouvernement fédéral de doubler les allocations familiales mises en place à la fin de la guerre, au ministère des Affaires municipales de venir faire le ménage dans les documents au bureau du secrétaire-trésorier, et au CNR de nommer Château Maisonneuve le nouvel hôtel appelé The Queen Elisabeth<sup>239</sup>. En plus de la réélection sans opposition de M. Aurélio Boucher à la mairie, on retiendra surtout de cette année l'adoption d'une résolution, le 1<sup>er</sup> août, demandant au ministre des Affaires municipales l'annexion d'une partie de St-Nicolas Sud, touchant environ 50 personnes, puisque ces résidants viennent à l'église et font leurs affaires à St-Rédempteur et que la majorité des enfants fréquentent les écoles de St-Rédempteur<sup>240</sup>.

### 1956

Le 3 mars 1956, le Conseil demande la construction d'un viaduc au-dessus de la voie ferrée<sup>241</sup>.

Coup de théâtre le 18 juillet: le maire, M. Aurélio Boucher, et trois conseillers, MM. Edgar Labbé, Alfred Bilodeau et André Rousseau, démissionnent «pour raisons personnelles». Le lieutenant-gouverneur en Conseil doit donc intervenir et nomme M. Roch-Émile Olivier au poste de maire, et MM. Roméo Seaborn, Jean-Louis Bolduc et Marcel Huot aux postes de conseillers<sup>242</sup>.

Le 6 octobre paraît dans la Gazette officielle la proclamation par le lieutenant-gouverneur en Conseil de l'annexion d'une partie de Saint-Nicolas Sud<sup>243</sup>. Cette décision prise le 19 septembre n'aura toutefois effet qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant.

238 Le comité de l'album-souvenir, 50<sup>e</sup>..., p. 35 et 51.

239 Les secrétaires..., op. cit., p. 343, 351 et 355.

240 *ibid.*, p. 377.

241 *ibid.*, p. 24.

242 *ibid.*, p. 46 et 47.

243 La Gazette officielle du Québec, 1956, p. 3234.





Camion de pompier.  
Source: Livre du 50<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Rédempteur.



La première avenue avant le viaduc, «La Crossing»  
Collection Claire Baron.

En plus d'autoriser les officiers municipaux à visiter tous les immeubles de la municipalité et à interroger les personnes, le Conseil décrète que ses séances auront désormais lieu à l'école des garçons (école Dominique-Savio) plutôt qu'à la salle du couvent et il autorise l'achat d'un camion à incendie, sous réserve de l'obtention d'une subvention<sup>244</sup>.

Le 23 octobre décède le premier maire du village, M. Jos. E. Vermette, à l'âge de 80 ans. À n'en pas douter, M. Vermette fut un personnage contesté, mais aussi quelqu'un qui avait mis beaucoup d'énergie en vue de la fondation de la municipalité et de la paroisse. Il avait été maire pendant presque 14 ans, un record qui n'a pas encore été battu.

### 1957

En avril 1957 est adopté le règlement n° 83 décrétant l'organisation d'un service de protection contre les incendies (achat d'un camion à incendie, équipement et construction d'un garage) à un coût ne dépassant pas 18 000\$. L'adoption de ce règlement marque la création d'un véritable service de protection contre les incendies. D'ailleurs, en août et septembre, le Conseil nommera par résolution les premiers pompiers volontaires: MM. Lionel Hallé, Gérard Turcotte, Philippe Labbé, Robert Bergeron, Ovila Olivier, Jean-Marie Bergeron, Gustave Hallé, Roland Gingras, Marc Fortier, Rosaire Bolduc, Noël Thériault, Guy Bédard, Jean-Marie Belleau, Conrad Bolduc, Paul-Émile Baron et Lionel Baron<sup>245</sup>.

Le 13 mai avaient lieu des élections municipales aux postes de maire et de trois conseillers. Cette élection fut très serrée comme le montre les résultats: le maire sortant, M. Roch-Émile Olivier est réélu avec 159 voix contre l'ancien maire démissionnaire, M. Aurélio Boucher qui avait obtenu 145 votes, et, aux postes de conseiller, M. Jean-Louis Bolduc était réélu avec 152 votes contre son adversaire, M. Lucien Huot, qui en obtenait 142, M. Gaston Fréchette obtenait 164 votes contre M. Roméo Seaborn (135) et, fait très rare, MM. Arthur Bergeron et Jean-Marie Falardeau recueillaient chacun 153 votes. M. Bergeron fut élu par le président d'élection<sup>246</sup>. Un contribuable, M. Joseph Thériault, entreprendra des procédures pour faire annuler cette élection; toutefois, sa requête devait être rejetée par le tribunal au début de l'année suivante.

244 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 57, 60 et 66

245 *ibid.*, p. 79, 103 et 104.

246 *ibid.*, p. 91

Le lieutenant-gouverneur en conseil décidait le 15 mai de rattacher à la municipalité scolaire de Très Saint-Rédempteur la partie de Saint-Nicolas-Sud récemment annexée au village de Saint-Rédempteur.

Enfin naît l'Oeuvre des terrains de jeux (OTJ) en novembre grâce à plusieurs bénévoles. Cet organisme pionnier avait pour objectif d'organiser des loisirs pour les jeunes et adolescents, de sensibiliser les parents et tous les citoyens au problème des loisirs et de favoriser la pratique de sports dans notre village. Son premier conseil d'administration fut composé de M<sup>mes</sup> Jean-Louis Bolduc, Henri Pilote et Thérèse Thériault et de MM. Guy Bédard, Denis Baron, Lucien Baron, Édouard Bouffard, Raoul Baron, Donald McCabe et Jean Carrier<sup>247</sup>.

### 1958

Une autre élection à trois postes de conseiller eut lieu le 20 mai 1958. Cette élection fut encore très serrée, la plus forte majorité étant de 32 voix sur 302 votes exprimés: M. Charles-Henri Bélanger fut élu face à M. Lionel Hallé, M. Marcel Huot face à M. Alfred Bilodeau, et M. Armand Bouchard face à M. Aurélio Boucher qui était ainsi défait pour une deuxième année consécutive<sup>248</sup>.

En octobre sont décrétés par le Conseil des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout dans la partie annexée et un emprunt de 20 000\$. Ce règlement fut rejeté par 59 contre 50 lors du référendum tenu le 23 octobre. Le Conseil demande alors au ministre de la Santé d'ordonner à la municipalité de procéder aux travaux prévus par le règlement qui venait d'être rejeté par les propriétaires.

### 1959

Le ministre de la Santé accepte la requête du Conseil et ordonne à la municipalité de procéder à la réalisation des travaux d'infrastructures. Le Conseil donne suite à cette ordonnance en adoptant un nouveau règlement décrétant la réalisation des travaux<sup>249</sup>.

En mars, le Conseil décrète que les élections municipales auront désormais lieu en juillet plutôt qu'en mai. Le va-et-vient de la période des élec-

247 Le comité de l'album-souvenir, 50<sup>e</sup>..., op cit, p 85.

248 Les secrétaires..., op cit, p 142.

249 ibid, p. 197.

tions continue de plus belle! Il y aura effectivement des élections le 13 juillet à tous les postes en jeu. Un conseiller, M. Charles-Henri Bélanger est élu maire par 219 voix contre 135 obtenues par le maire sortant, et MM. Louis Métayer et Patrice Mailly obtiennent des majorités très confortables face aux conseillers sortants, MM. Jean-Louis Bolduc et Arthur Bergeron, et M. Gaston Fréchette défait aussi facilement M. Edward Martin. Une semaine plus tard, le Conseil nomme M. Renaud Maillette au poste de conseiller pour remplacer M. Bélanger qui vient d'être élu maire<sup>250</sup>.

Au même moment, le secrétaire-trésorier en fonction depuis 19 ans, M. Rosario Bolduc, démissionne et il est remplacé par M. Henri-Louis Beaudoin qui recevra alors un salaire mensuel de 35\$ et qui devra tenir bureau à son domicile tous les jours de la semaine de 14h à 17h et de 19h à 20h<sup>251</sup>.

Enfin, le décès à Shefferville du premier ministre de la province de Québec le 7 septembre marque la fin d'une époque. Chef de l'Union nationale, M. Maurice Duplessis dirigeait le gouvernement depuis 1944. Son époque a été marquée par sa lutte contre les politiques centralisatrices en matière de financement des universités du gouvernement fédéral alors dirigé par le libéral Louis St-Laurent, la bataille menée et gagnée contre ce même gouvernement relativement à l'impôt sur le revenu des particuliers, et, aspects moins glorieux, par la lutte féroce qu'il a menée contre les syndicats des travailleurs de l'amiante en 1949 et l'instauration du patronage comme système de gouvernement.

Notons ici la résolution du 8 septembre du Conseil, proposée par Renaud Maillette, prévoyant le paiement d'une grand-messe pour le repos de l'âme du premier ministre Maurice Duplessis. La résolution ne mentionne pas s'il s'agissait d'une messe d'invocation de la miséricorde divine ou de remerciement pour faveur obtenue!

## 1960

La partie de ping pong sur le mois des élections municipales continue: elles sont ramenées au mois de mai par le règlement n° 94. Le 20 avril, le Conseil adopte son premier règlement relatif au zonage, à la construction et à l'usage des bâtiments et terrains. Et plutôt que d'adopter un pro-

---

250 *ibid.*, p. 229 et 232

251 *ibid.*, p. 233

jet de règlement décrétant un couvre-feu, le conseil adopte une résolution stipulant que le préposé à l'entretien du camion à incendie, M. J.C. Duquette, «soit chargé de faire fonctionner la sirène d'alarme tous les soirs à 9 heures, sans frais additionnels, jusqu'à nouvel ordre»<sup>252</sup>. Dernière chose à signaler sur la scène municipale, l'adoption du règlement n° 96 décrétant la création d'une charge municipale dont le titulaire sera appelé «officier de police»<sup>253</sup>.

L'année 1960 est marquée par un tournant majeur dans l'histoire du Québec moderne, l'élection le 22 juin d'un gouvernement libéral dirigé par Jean Lesage. Ce sera le début de ce qu'on a appelé la révolution tranquille où l'on verra surgir une nouvelle génération de dirigeants formés en sciences sociales qui mettra en place toute une série d'infrastructures en éducation, en santé et en matière de développement économique. Le slogan du parti libéral lors de cette élection? «C'est l'temps qu'ça change».

### 1961

Rien de très particulier à signaler en 1961 si ce n'est la réélection à la mairie de M. Charles-Henri Bélanger, face à M. Emmanuel Huot, une résolution demandant au ministre des Finances que la patinoire locale soit exemptée de la taxe d'amusement, que la taxe de vente de 2% soit généralisée partout au Québec et une résolution du Conseil relative à la menace de guerre stipulant d'organiser un système de défense civile dans la municipalité<sup>254</sup>. On se souviendra que l'on était alors au plus fort de la guerre froide, les Russes s'installant à Cuba. Le gouvernement fédéral alors dirigé par le conservateur John Diefenbaker encourageait par des subventions les citoyens et les organismes publics à construire des abris antinucléaires souterrains.

### 1962

Trois événements à retenir sur la scène municipale en 1962, l'adoption d'un règlement décrétant l'enlèvement des ordures ménagères et l'établissement d'un tarif annuel de 8\$ par logement, la décision de fermer le dépot municipal et la décision fixant les assemblées régulières du conseil au premier samedi soir du mois<sup>255</sup>.

---

252 *ibid.*, p. 260, 268 et 280

253 *ibid.*, p. 296.

254 *ibid.*, p. 322, 350 et 359.

255 *ibid.*, p. 378 et 394

Cette année 1962 est demeurée mémorable au Québec parce que le gouvernement de Jean Lesage a déclenché une élection générale dont l'enjeu était la nationalisation des compagnies privées d'électricité. Les Québécois ont répondu massivement au slogan de cette campagne «Maîtres chez nous» en réalisant par une forte majorité le gouvernement libéral et son fougueux ministre des richesses naturelles de l'époque et instigateur du projet de nationalisation, René Lévesque. L'Union nationale, dirigée alors par Daniel Johnson, avait subi une cuisante défaite, plusieurs anciens ministres et M. Johnson lui-même ayant été éclaboussés par la fameuse enquête du juge Salvas sur le gaz naturel.

Cette année est aussi mémorable parce qu'elle a vu l'ouverture du Concile Vatican II par le pape Jean XXIII le 11 octobre<sup>256</sup>.

### 1963

En plus d'adopter un règlement décrétant une nouvelle numérotation des propriétés (par intervalle de 4, les nombres pairs étant sur le côté nord des rues), le Conseil fait préparer des plans pour le creusage d'un nouveau puits artésien et l'installation d'une conduite d'amenée d'eau au réservoir existant<sup>257</sup>. Ces travaux seront exécutés l'année suivante.

Notons ici que le procès-verbal de la séance du 2 décembre 1963 fut le dernier à être écrit à la main.

De son côté, la commission scolaire adoptait, le 15 octobre, une résolution en vue de la construction d'une nouvelle école pour remplacer le couvent devenu désuet et trop exigü.

Événement tragique le 22 novembre, qui a stupéfait la population à l'époque, l'assassinat à Dallas du président des États-Unis, John F. Kennedy.

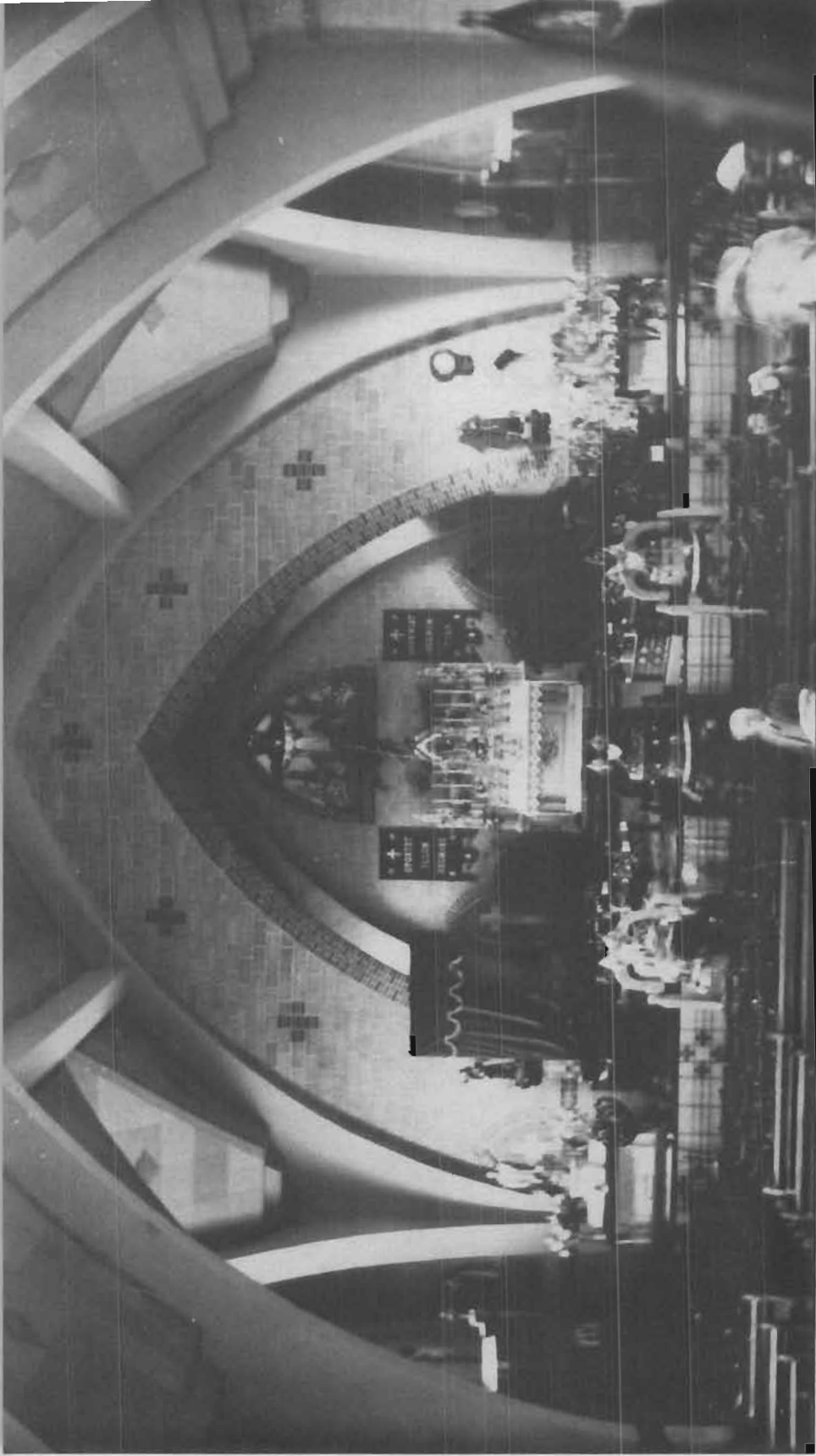
### 1964

Le 16 juillet, la commission scolaire exproprie les propriétés de MM. Louis Nadeau, Emmanuel Allard et Paul-Émile Baron afin d'agrandir le terrain du couvent en vue de la construction de la nouvelle école<sup>258</sup>.

256 Voir l'appendice 2

257 *ibid.*, p. 421 et 431

258 Le comité de l'album-souvenir, 50<sup>e</sup>, *op. cit.*, p. 35.



Le chœur de l'Église avant le concile Vatican II. — Collection: Fabrique Saint-Rédempteur.





Après le Concile.



Aujourd'hui

Plusieurs se souviendront du 10 octobre 1964 qu'on a surnommé le «samedi de la matraque» puisque des centaines de manifestants avaient été matraqués par la police lors de la visite de la reine Élisabeth II à Québec.

## 1965

Le 6 février 1965, le Conseil adopte le règlement n° 114 décrétant une rémunération annuelle de 500\$ pour le maire et 250\$ pour les conseillers, un montant de 10\$ étant retenu pour toute absence à une séance régulière. Soumis à un référendum, ce règlement a été rejeté par 104 propriétaires sur les 139 votants<sup>259</sup>.

Après un tel désaveu quelques mois avant les élections, il n'est guère surprenant que le maire et les trois conseillers sortants ne se représentent pas. L'ancien maire, M. Roch-Émile Olivier, est alors élu sans opposition le 12 mai. Trois jours plus tard, le Conseil ramène au premier lundi du mois la séance régulière du conseil et, le 2 août, M. Marcel Huot redevient conseiller à la suite de sa nomination par le Conseil. Cette nomination par le conseil était sans doute irrégulière puisque le 10 octobre a lieu une mise en nomination et M. Huot est déclaré élu<sup>260</sup>.

Le 7 juin, le Conseil accorde un permis pour la construction d'une école de 10 classes, l'école Tournesol. Le contrat de construction avait été accordé trois jours plus tôt à Roch Michaud inc. de St-Sébastien, au montant de 232 740\$.

Fait anodin mais qui révèle encore les difficultés du gouvernement fédéral à comprendre les choses les plus simples qui se passent au Québec: le Conseil adopte le 4 août une résolution de protestation auprès du ministre des Postes qui veut que l'adresse postale de la municipalité continue à porter les mots «Chaudière Station» et lui faisant remarquer que Saint-Rédempteur «est inscrit sur les cartes de la Province»<sup>261</sup>. On constate que cette mentalité fédérale est encore bien présente aujourd'hui, les Postes continuant à désigner notre ville sous le vocable de Saint-Rédempteur-de-Lévis. Cet ajout du suffixe Lévis ne se justifie plus depuis l'instauration des codes postaux particuliers à chaque municipalité.

259 *ibid.*, p. 36 et 37.

260 *ibid.*, p. 43, 44, 52 et 60.

261 *ibid.*, p. 53.



École du Tournesol. — Source: Livre du 50e anniversaire de Saint-Rédempteur.

Le Conseil s'est aussi opposé à une autre décision fédérale, du CNR cette fois-ci, à l'effet d'abolir le service de gardien à la gare de Chaudière et de remplacer ladite gare par un abri. La gare est disparue. Lors de la même séance du 7 septembre, le Conseil embauchait son premier employé régulier aux travaux publics, M. Jean-Marie Bergeron, au salaire hebdomadaire de 85\$ en spécifiant que celui-ci sera considéré comme étant en devoir 24 heures par jour et qu'il devra fournir son camion pour l'exécution de son travail<sup>262</sup>.

En septembre, le Conseil adopte un règlement abrogeant le règlement n° 14, en vigueur depuis 1922, relatif à la prohibition. Lors du référendum tenu les 29 et 30 octobre, 138 électeurs ont approuvé le règlement et 27 ont voté contre<sup>263</sup>. Le régime sec officiel était terminé.

À la même séance du 16 septembre, le Conseil prend une décision qui a un impact important encore aujourd'hui sur la qualité de vie de plusieurs citoyens: il demande au ministère de la Voirie de faire déboucher sur la 9<sup>e</sup> Rue (actuelle 19<sup>e</sup> Rue) le chemin de desserte de la route Trans-Canada. On peut comprendre que l'on voulait favoriser les commerçants du village mais l'on n'avait certainement pas prévu à l'époque le développement d'un parc industriel à Bernières au cours des années 1970. Et pourtant, ce phénomène des parcs industriels en bordure de l'autoroute était déjà bien établi. Un projet est actuellement sur la table à dessin pour raccorder cette route de desserte, devenue le Chemin industriel, à la rue de l'Aréna. Peut-être qu'au centième anniversaire...

## 1966

L'année 1966 est marquée par l'adoption de trois règlements décrétant des travaux d'infrastructures sur les lots 1, 7 et 454 et des emprunts financés par des taxes de secteur. La construction domiciliaire allait démarrer pour de bon au cours des prochaines années<sup>264</sup>.

Les libéraux de Jean Lesage avaient été remplacés par l'Union nationale dirigée par Daniel Johnson à la tête du gouvernement du Québec. Rappelons que les libéraux avaient obtenu environ 46% des votes et l'Union nationale 40%. Cependant, les fortes distorsions de la carte électorale, favorisées par l'ancien premier ministre Duplessis, en faveur des comtés ruraux avaient coûté le pouvoir à Jean Lesage. Contrairement

262 *ibid.*, p. 54 et 55

263 *ibid.*, p. 56.

264 *ibid.*, p. 95 à 99.

aux appréhensions de plusieurs analystes de l'époque, la révolution tranquille n'allait pas s'arrêter avec le départ momentané des libéraux.

En juillet est accordé par la commission scolaire le contrat visant la démolition du couvent.

En décembre, le Conseil intervient auprès du nouveau premier ministre du Québec pour lui demander de modifier la formule de partage de la taxe de vente entre les municipalités, la part de Saint-Rédempteur étant de 2,65\$ per capita alors qu'elle est de 6,45\$ à Saint-Nicolas, 19,33\$ à Saint-Romuald et près de 30\$ à Charny<sup>265</sup>. Et dire que certains politiciens viennent de ramener cette idée sur la place publique en 1994 dans le cadre du pelletage des responsabilités gouvernementales vers les municipalités ou, pour employer un euphémisme bureaucratique, dans le cadre du réaligement et de la décentralisation des activités en vue d'une meilleure efficacité.

### 1967

En plus de la réélection sans opposition du maire, M. Roch-Émile Olivier, l'année 1967 est marquée par l'adoption de nouveaux règlements décrétant des travaux d'infrastructures pour de nouveaux développements domiciliaires, la décision, annulée quatre mois plus tard, de faire détruire nos ordures ménagères à l'incinérateur de Saint-David et l'adoption du règlement n° 132 prévoyant la préparation d'un plan directeur d'urbanisme et un emprunt de 14 000\$, remboursable sur 14 ans<sup>266</sup>.

On se souviendra davantage de cette année comme celle du 100<sup>e</sup> anniversaire de la fédération canadienne, du succès phénoménal de l'Expo 67 (plus de 50 millions de visiteurs) et du célèbre «Vive le Québec libre» lancé du balcon de l'hôtel de ville de Montréal le 10 juillet par le général Charles De Gaulle, président de la République française, au terme d'un voyage triomphal au Québec.

### 1968

En 1968 sont mis en place plusieurs comités pour préparer les fêtes du cinquantième anniversaire de fondation du village et de la paroisse. On

---

265 *ibid.*, p. 104.

266 *ibid.*, p. 114, 118, 119, 121, 124, 135 et 143



Comité du demi-siècle de St-Rédempteur. — Assis de gauche à droite: Abbé Benoit Fortier, Rock-Émile Olivier, madame Yvette Baker-Demers, M. Conrad Bolduc, M. Jean-Louis Huot et M. Édouard Bouffard. — Source: Livre du 50e anniversaire de St-Rédempteur.

retrouve entre autres une dépense du Conseil de 300\$ pour faire préparer des armoiries. La municipalité n'a toutefois pas déboursé ce montant puisque M. Walter Serby Weller lui a donné un tel montant à cette fin<sup>267</sup>.

Le 2 juillet, le Conseil adopte le règlement n° 135 décrétant des travaux d'infrastructures sur le lot no 5 et un emprunt 16 300\$ financé par une taxe de secteur. Fait assez cocasse, ce règlement a été rejeté par 2 propriétaires qui détenaient une évaluation totale supérieure à celle de tous les autres propriétaires réunis<sup>268</sup>. Signalons aussi que l'on commençait à parler de l'aménagement d'un parc autour des chutes de la Chaudière, une demande en ce sens ayant été formulée par le Conseil au ministre des Richesses naturelles du Québec.

Enfin, le Conseil adoptait le 16 décembre le budget municipal pour l'année suivante, l'année du cinquantenaire. Les dépenses totales prévues étaient de 64 943\$, l'évaluation imposable de 3,1 millions \$ et la taxe foncière de 1\$ par 100\$ d'évaluation. Certains nostalgiques du temps de leur enfance et jeunesse constateront qu'il n'y avait pas de poste budgétaire «loisirs» à cette époque.

La fête de la Saint-Jean avait été marquée par un violent affrontement entre les manifestants indépendantistes et les forces policières: quelque 290 personnes arrêtées. On se souviendra de cette image télévisée montrant le nouveau chef du parti libéral, M. Pierre-Elliott Trudeau, bravant les manifestants. Il était élu premier ministre du Canada le lendemain, à la tête d'un gouvernement majoritaire.

Au cours de cette année, plus précisément le 22 juin, la municipalité de Saint-Nicolas-Sud changeait de nom et devenait Bernières, conformément à un arrêté en conseil adopté le 5 juin par le lieutenant-gouverneur en conseil<sup>269</sup>.

Rappelons enfin le décès, le 26 septembre, du premier ministre du Québec, M. Daniel Johnson.

## 1969

En janvier 1969, les élus municipaux s'accordent par résolution la rémunération prévue au code municipal. Il ne pouvait y avoir de référendum sur

267 *ibid.*, p. 170.

268 *ibid.*, p. 164.

269 *Gazette officielle de Québec*, 22 juin 1968, p. 3497.

cette question puisque la législation réservait cette procédure d'approbation par les propriétaires seulement dans le cas de rémunération supérieure au minimum prévu par la loi.

De nouveaux règlements d'urbanisme sont adoptés et est créée le 3 mars une commission d'urbanisme composée de cinq résidants nommés par le Conseil pour deux ans. Les premiers membres furent MM. Antonio Payeur, Lionel Hébert, Guy Bédard, Noël Thériault et Raymond Lemieux<sup>270</sup>.

Le Conseil a également adopté un règlement concernant les taxis et prévoyant notamment l'émission d'un maximum de deux permis par tranche de 1 500 de population et une tarification pour chaque course (0,45\$ pour le premier sixième de mille et 0,05\$ pour chaque sixième de mille additionnel)<sup>271</sup>.

Enfin, le maire Roch-Émile Olivier est réélu sans opposition le 26 octobre, la mise en nomination étant désormais fixée par le Code municipal au dernier dimanche d'octobre<sup>272</sup>.

Les festivités du cinquantième anniversaire se sont déroulées au cours de l'hiver et du printemps et furent très importantes pour les quelque 1400 résidants du village: soirées dansantes, carnaval, bals, bazar, expositions, messe pontificale, etc. Une chanson de circonstance avait été composée par Mme Réjeanne-L. Lemieux.

Ironie de l'histoire, l'année de ce cinquantenaire de nos institutions municipales et paroissiales a été témoin de la disparition de la plus vieille institution, la commission scolaire. En effet, celle-ci a été remplacée le 1<sup>er</sup> juillet par la municipalité scolaire de Chaudière-Etchemin. Notre territoire n'avait alors droit qu'à un seul représentant dans cette nouvelle commission scolaire qui regroupait les territoires de Saint-Rédempteur, Charny, Breakeyville, Saint-Lambert et Saint-Romuald<sup>273</sup>.

Le 21 juillet 1969 marquait enfin une grande étape dans l'histoire de l'humanité: la première marche d'humains sur la lune, celle des américains Neil Armstrong et Edwin Aldrin, pendant que leur collègue, Michael Collins, restait aux commandes de la navette Columbia.

---

270 *ibid.*, p. 180 à 252.

271 *ibid.*, p. 258.

272 *ibid.*, p. 271.

273 *Gazette officielle de Québec*, 19 avril 1969, p. 2387.



1969

Monarque régnant:	Élisabeth II, 1952-
Pape:	Paul VI, 1963-1978
Gouverneur général du Canada:	Roland Michener, 1967-1974
Lieutenant-gouverneur du Québec:	Hugues Lapointe, 1966-1978
Premiers ministres. Canada:	Pierre-Élliot Trudeau, libéral, 1968-1979 et 1980-84
Québec:	Jean-Jacques Bertrand, union nationale, 1968-1970
Évêque du diocèse:	Card Maurice Roy, 1947-1981
Député fédéral de Lévis:	Raynald Guay, libéral, 1963-1980
Député provincial de Lévis:	Jean-Marie Monn, union nationale, 1966-1970, ministre d'État à l'Éducation
Maire de St-Rédempteur	Roch-Émile Olivier, 1956-1959 et 1965-1971
Curé	Benoît G. Fortier, 1967-1974
Président, Comm. scolaire	Gérard Turcotte, 1964-1969
Population. Canada:	21,000,000
Québec:	5,985,000
Saint-Rédempteur	1,400

## *Le déploiement*

1970

En 1970 commence une longue lutte pour la qualité de l'air, le Conseil demandant pour la première fois au ministère de la Santé de mener une «enquête sérieuse à l'usine d'engrais concentrés de Monsieur Alex Couture, à Charny, le tout en rapport avec les plaintes formulées par plusieurs contribuables au sujet des mauvaises senteurs»<sup>274</sup>. Toute la population sent encore aujourd'hui, vingt-quatre ans plus tard, que ce problème n'est pas entièrement résolu. Encore une fois, peut-être qu'au centième anniversaire...

Un autre problème commence à prendre de l'acuité, celui de l'insuffisance de l'eau potable compte tenu du début des développements domiciliaires. Le Conseil demande d'ailleurs à la municipalité de Bernières de lui indiquer le prix demandé par mille gallons d'eau qu'elle pourrait fournir dans le cas d'insuffisance d'eau et demande aussi au ministère des Richesses naturelles de faire des recherches de localisation de sources d'eau potable sur le territoire<sup>275</sup>.

Enfin, les travaux de construction du viaduc au-dessus de la voie ferrée commencent en novembre, trois ans après l'expropriation des terrains et résidences nécessaires<sup>276</sup>.

L'année 1970 fut surtout marquée par ce qu'on a appelé la crise d'octobre au cours de laquelle le Front de libération du Québec avait enlevé James Richard Cross, attaché commercial britannique, et le ministre du Travail du Québec, M. Pierre Laporte. Face à cette crise, le gouvernement Trudeau avait proclamé le 16 octobre, à la demande du nouveau premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, la loi des mesures de guerre en vertu de laquelle plus de 500 personnes ont été arrêtées sans mandat puis relâchées un peu plus tard. Deux jours après la loi des mesures de guerre, Pierre Laporte était assassiné par ses ravisseurs. James R. Cross sera libéré au début de décembre en échange de sauf-conduits pour Cuba.

---

274 *Les secrétaires*, op. cit., p. 291.

275 *ibid.*, p. 298 et 299.

276 *ibid.*, p. 279 et 300.

## 1971

L'année 1971 est marquée par l'adoption de six règlements décrétant des travaux d'infrastructures et leur financement par des taxes de secteur<sup>277</sup>. L'ouverture récente du deuxième pont, rebaptisé Pont Laporte en l'honneur du ministre assassiné, amenait chez nous des jeunes couples à la recherche d'un domicile où les taxes municipales seraient peu élevées.

Le 4 janvier, le Conseil avait décidé que le secrétaire-trésorier travaillerait désormais à temps plein pour la municipalité, au salaire annuel de 6 750\$, plus 1 000\$ pour la fourniture d'un local, d'une auto, du téléphone<sup>278</sup>.

En avril étaient adoptés le règlement no 151 changeant le numérotage des rues et des maisons (les rues appelées 2<sup>e</sup> Rue à 19<sup>e</sup> Rue seront désormais nommées 12<sup>e</sup> Rue à 29<sup>e</sup> Rue et le numérotage des maisons situées sur les avenues est augmenté de 1000), et un règlement décrétant le raccordement permanent des réseaux d'aqueduc de Saint-Rédempteur et de Bernières<sup>279</sup>. À la fin de juin, le Conseil demande au ministère de la Voirie de faire dévier le chemin de desserte en provenance de Bernières de manière à le faire passer sous le viaduc et le raccorder à la 1<sup>ère</sup> Avenue (ce qui sera fait une dizaine d'années plus tard) et demande également une charte de ville. Ce projet a fait l'objet d'une demande de référendum et n'a pas eu de suite<sup>280</sup>.

Le début de novembre a été marqué par une élection aux postes de maire et de trois conseillers. L'équipe dirigée par M. Benoît Olivier, candidat à la mairie, et comprenant MM. Simon Dubois, Normand Beaudoin et Jacques Martin, a raflé tous les postes face à l'équipe du maire sortant.

## 1972

À la suite des travaux sommaires effectués par un comité intermunicipal formé d'élus de Saint-Rédempteur, Bernières et Saint-Nicolas, le Conseil adopte le 3 janvier 1972 une résolution demandant au ministère des Affaires municipales d'effectuer une étude d'opportunité de fusion de ces trois municipalités<sup>281</sup>. L'élan de la nouvelle équipe en matière intermunicipale allait se poursuivre avec l'adoption d'une résolution en mars pré-

277 *ibid.*, p. 323 à 332

278 *ibid.*, p. 304.

279 *ibid.*, p. 315 et 317.

280 *ibid.*, p. 340 et 341

281 *ibid.*, p. 369 et 380

voyant la participation de la municipalité à une étude intermunicipale avec Bernières et Saint-Nicolas sur l'opportunité de construire un aréna intermunicipal; une invitation est aussi lancée à Saint-Étienne. En octobre, le conseil approuve le rapport du comité intermunicipal de l'aréna régional en indiquant qu'il est disposé à poursuivre les démarches pour la préparation d'un projet d'entente et des règlements<sup>282</sup>.

Au début d'octobre, il approuve la formation d'un comité intermunicipal comprenant les municipalités de Bernières, Saint-Étienne, Saint-Lambert et Saint-Nicolas chargé de trouver et d'acquérir un terrain pour l'enfouissement sanitaire<sup>283</sup>.

Continuant sur sa lancée tous azimuts, le conseil adopte le règlement n° 175 décrétant des travaux de nivellement du futur parc municipal (à l'est du viaduc) et un emprunt de 25 000\$, le règlement n° 187 décrétant la construction d'une piscine municipale extérieure et un emprunt de 16 600\$, le règlement n° 188 décrétant la construction d'un chalet des sports d'intérieur et un emprunt de 56 000\$ et le règlement n° 190 pourvoyant à la construction d'un aréna intermunicipal, avec Bernières, et un emprunt de 225 000\$<sup>284</sup>. Tout cela dans la même année et sans aucun référendum! Lorsque l'on examine, en 1994, l'enthousiasme de notre milieu pour les loisirs et les sports il y a 22 ans, il y a de quoi être nostalgique.

Enfin, le Conseil demande la réfection du barrage de la chute de la Chaudière «qui permettrait peut-être la remise en marche de l'usine électrique déjà existante»<sup>285</sup>. Il faut se rappeler que ce barrage avait été partiellement détruit lors des crues du printemps de 1970.

### 1973

Après avoir décrété, l'année précédente, la construction d'une caserne pour les pompiers, le Conseil accepte en février 1973 l'invitation de discuter des avantages d'une mise en commun des services d'incendie avec Bernières, Saint-Étienne et Saint-Nicolas<sup>286</sup>.

282 *ibid.*, p. 393 et 435

283 *ibid.*, p. 436.

284 *ibid.*, p. 417, 448, 452, 453 et 456.

285 *ibid.*, p. 466

286 *ibid.*, p. 387 et 480



L'Aréna Bernières-St-Rédempteur.  
Source René Tremblay

Afin de construire l'aréna, les municipalités de Saint-Rédempteur et de Bernières acceptent le terrain donné par Les Entreprises de Bernières et M. Réal Plante, terrain entièrement situé dans les limites de Saint-Rédempteur, alors que la route pour s'y rendre est située dans Bernières<sup>287</sup>.

Toujours sur la même lancée, le Conseil accorde en août une subvention de 150\$ à la Chambre de commerce St-Nicolas-Bernières «pour encourager l'étude du transport en commun pour les trois municipalités»<sup>288</sup>, et en septembre il délègue deux élus pour faire partie d'un comité formé «en rapport avec les travaux nécessités par un raccordement à l'usine de filtration de Charny pour desservir en eau potable des secteurs de Bernières et Saint-Nicolas en passant par Saint-Rédempteur»<sup>289</sup>.

Quelques semaines avant l'élection, le conseil adopte le règlement n° 202 décrétant la construction d'un trottoir sur la 1<sup>ère</sup> Avenue, en même temps que sera effectuée la réfection complète de cette rue par le ministère des Transports. Lors de la mise en nomination du 28 octobre, M. Benoît Olivier est réélu à la mairie.

Un mois plus tard est ratifiée une entente avec Bernières pour l'organisation d'un service de protection contre les incendies<sup>290</sup>. Dernière décision importante du Conseil: en décembre il donne suite au voeu exprimé par l'OTJ deux ans plus tôt en décrétant la création d'une commission municipale de loisirs, sports et éducation physique, formée de 7 résidants dont 2 membres du Conseil<sup>291</sup>.

## 1974

Dès le début de l'année, le Conseil nomme les premiers membres de la Commission des loisirs: Mme Marthe Hébert et MM. Charles Bélanger, Robert Maillet, Guy Bédard, Benoît Olivier, Gilles Duplain et Renaud Maillette. Ce dernier présida la Commission, de sa fondation jusqu'en 1986.

Le Conseil adopte également les règlement décrétant la construction d'une caserne à Saint-Rédempteur et d'un poste à incendie à Bernières à

---

287 *ibid.*, p. 505

288 *ibid.*, p. 547.

289 *ibid.*, p. 577.

290 *ibid.*, p. 603.

291 *ibid.*, p. 622.



Caserne à incendie de Saint-Redempteur.

un coût maximum de 140 000\$, et l'achat d'une autopompe et d'un camion citerne en commun avec Bernières à un coût maximum de 84 000\$<sup>292</sup>.

Suivent ensuite des règlements décrétant les travaux d'infrastructures dans les secteurs du Coteau Chevreuil, Barnaco, Bilodeau, et sur les lots 5 à 8, et dont les coûts dépassaient 1,5 million \$<sup>293</sup>.

Deux autres interventions conjointes avec d'autres municipalités: la signature d'une entente intermunicipale avec Bernières, Saint-Étienne, Saint-Nicolas et Saint-Lambert pour l'exploitation d'un site d'enfouissement sanitaire situé dans cette dernière municipalité, et la mise en place du Comité intermunicipal de promotion industrielle du Centre industriel Laporte, en collaboration avec Bernières, Saint-Nicolas et Saint-Étienne<sup>294</sup>.

Enfin, le Conseil adoptait une résolution d'appui demandant au gouvernement fédéral de verser à la province de Québec une compensation financière pour le coût de la police au Québec, compte tenu que 8 provinces ne paient qu'une partie des coûts de la GRC alors que le Québec assume la totalité des coûts de la Sûreté du Québec<sup>295</sup>.

## 1975

Comparativement aux trois années précédentes, l'année 1975 sera plutôt tranquille. Le Conseil procède à l'achat d'équipements pour le terrain de jeux, l'installation de luminaires et un emprunt de 25 000\$, à l'achat, de la Fabrique, du terrain sur lequel est située l'école Dominique-Savio afin d'y construire éventuellement un foyer pour personnes âgées, et participe aux travaux d'un comité intermunicipal d'approvisionnement en potable avec Bernières, Saint-Étienne, Saint-Nicolas et Charny. Face à la pénurie d'eau, il doit aussi décréter le contrôle de l'utilisation de l'eau potable<sup>296</sup>.

Enfin, en octobre, le maire, M. Benoît Olivier, et son équipe sont réélus sans opposition<sup>297</sup>.

292 *ibid.*, p. 645 et ss.

293 *ibid.*, p. 686 à 770.

294 *ibid.*, p. 701 et 800.

295 *ibid.*, p. 739.

296 *ibid.*, p. 941, 970, 987, 998 et 1002.

297 *ibid.*, p. 1024.



## 1976

Le premier tournoi Pee Wee Consolation est organisé par des bénévoles de Bernières et de Saint-Rédempteur, sous la présidence de M. Robert Maillet, dans le but d'offrir aux perdants de la première ronde du tournoi international de Québec la chance de jouer d'autres parties de hockey avant de retourner dans leurs milieux respectifs. C'est une oeuvre qui n'a cessé de croître depuis les débuts

Deux règlements d'emprunt totalisant plus de 500 000 \$ sont décrétés en 1976 pour financer des travaux d'infrastructures dans deux nouveaux secteurs. Par ailleurs, le Conseil adopte deux autres règlements d'emprunt pour rembourser des dépenses courantes: le règlement n° 248 décrétant un emprunt de 15 000\$, remboursable sur 10 ans, pour payer des réclamations causées par le refoulement des eaux, et le règlement n° 253 décrétant un emprunt de 83 000\$, remboursable sur 20 ans, pour consolidation du déficit accumulé et paiement d'honoraires professionnels<sup>298</sup>. Le Conseil faisait donc sienne la mauvaise politique des gouvernements fédéral et provincial en empruntant pour faire payer par la génération future les dépenses courantes d'une génération qui n'a pas été suffisamment taxée pour payer ses propres «dépenses d'épicerie», comme l'on dit aujourd'hui en parlant des déficits énormes de ces gouvernements dits supérieurs!

Le Conseil a également autorisé la commission scolaire à installer «cinq locaux temporaires supplémentaires à l'école Dominique-Savio... pour une durée limitée», a demandé au ministère des Transports de faire en sorte que la route 116 soit détournée vers l'autoroute 73, en direction de l'échangeur situé au sud de Charny, et s'est opposé à l'agrandissement du parc des maisons mobiles situé en face de l'aréna, à Bernières<sup>299</sup>.

Vers la fin de l'année, il recevait une demande, formulée par des représentants de plusieurs organismes socio-communautaires, pour la construction d'un centre communautaire disposant d'une salle pouvant accueillir 500 personnes, d'une bibliothèque municipale, d'une salle pour le Conseil, des bureaux de la municipalité, d'un salon funéraire et de 3 autres locaux pour le Cercle des Fermières, l'Âge d'or et les réunions des comités de la Commission des loisirs<sup>300</sup>. Il acceptait également par résolution le plan d'un parc d'un million de pieds carrés et les terrains donnés à la municipalité par les promoteurs. C'est sur ce terrain que sont situés le terrain de

298 *ibid.*, p. 1105 et 1144.

299 *ibid.*, p. 1122, 1126 et 1138.

300 *ibid.*, p. 1182.

tennis, le centre communautaire et d'éventuels autres équipements de loisirs comme un terrain de soccer, un terrain de baseball, des espaces verts pour fins de parc, etc.

Le 22 juin, le conseil des marguilliers demande aux autorités diocésaines que les résidants de Bernières sis au sud de l'autoroute 20 soient rattachés à la paroisse de Saint-Rédempteur. Cette demande est acceptée et, en décembre, une personne de Bernières est élue pour siéger au conseil des marguilliers.

Le 14 novembre 1976, le Parti Québécois, dirigé par René Lévesque, prend le pouvoir à Québec. Le «What does Quebec want?» du Canada anglais venait de recevoir une éclatante première réponse.

### 1977

L'année 1977 a été très calme, l'effervescence du début du mandat du maire Benoît Olivier étant pratiquement réduite à néant. Le seul événement important à signaler est le retrait de la vie politique du maire et l'élection à ce poste de M. Simon Dubois, compagnon d'armes de l'ex-maire depuis 1971. Encore une fois, le Conseil demande au ministre des Transports de construire un viaduc afin de raccorder le Chemin industriel et la rue de l'Aréna et il accepte la construction d'un bureau de poste sur la rue de la Chaudière<sup>301</sup>.

### 1978

En 1978, le Conseil s'est fermement opposé à une recommandation de la Commission chargée de revoir la carte électorale provinciale de transférer la municipalité de Saint-Rédempteur dans le comté de Lotbinière. La Commission a finalement reculé mais elle est revenue à la charge une dizaine d'années plus tard.

Dans le but de construire un centre communautaire, le Conseil demande la cession par le CNR d'une partie de terrain sur la 19<sup>e</sup> Rue<sup>302</sup>. Toutes les démarches dans ce sens ont échoué, le CNR ne consentant finalement qu'à offrir de louer ce terrain pour des périodes relativement courtes.

---

301 *ibid.*, p. 1246, 1313 et 1363.

302 *ibid.*, p. 30 et 36.

L'aigu problème d'approvisionnement en eau potable allait bientôt être chose du passé. En effet, le 18 septembre, le Conseil adopte le règlement n° 304 autorisant la conclusion d'une entente avec Bernières et Saint-Nicolas pour la construction d'une conduite d'amenée d'eau en provenance de Charny et traversant la rivière Chaudière, à un coût de 1,3 million \$ dont 60% à la charge de Saint-Rédempteur, et prévoyant que sa quote-part dans la répartition des coûts d'agrandissement de l'usine de filtration de Charny équivaldra à 42% des coûts imputables aux trois municipalités de la rive ouest de la Chaudière<sup>303</sup>. Une entente intermunicipale sera signée entre ces municipalités quelques mois plus tard.

Soulignons enfin la fondation du Club Optimiste de Saint-Rédempteur le 9 août et dont le premier président fut M. Claude Couture.

### 1979

Après avoir autorisé, en avril, l'achat d'une unité d'urgence pour la brigade des pompiers, le Conseil adopte, le 7 mai 1979, le règlement n° 320 décrétant la construction d'un centre de loisirs et un emprunt de 110 500\$. À cause d'une erreur technique, ce règlement a dû être abrogé et a été remplacé par le règlement n° 325. Ce règlement a été contesté, 124 personnes ayant signé le registre pour demander un référendum alors que le nombre requis est de 118. Cependant, comme 11 signataires n'étaient pas inscrits au rôle d'évaluation, il n'y avait pas le nombre suffisant pour réclamer un référendum et le conseil a donné suite au projet de construction<sup>304</sup>.

En septembre, les municipalités propriétaires du site d'enfouissement sanitaire protestent énergiquement face à l'attitude du Service de protection de l'environnement qui veut les forcer à recevoir les déchets des municipalités de Saint-Anselme et Saint-Henri ainsi que tout autre client<sup>305</sup>. Ces protestations sont tombées dans les oreilles de sourds. Des villes comme Sainte-Marie et même la Communauté urbaine de Québec ont utilisé le site de Saint-Lambert. Le résultat: le site est aujourd'hui presque rempli malgré la prévoyance des élus municipaux du temps. Ils ont été écrasés par des plus gros et plus puissants.

---

303 *ibid.*, p. 104

304 *ibid.*, p. 278 et 301

305 *ibid.*, p. 344.

En septembre également, le Conseil demande à la Commission de protection du territoire agricole de soustraire toute la municipalité du zonage agricole, ce que cette dernière devait accepter quelques mois plus tard<sup>306</sup>

Coup de théâtre le 15 octobre: le conseiller Pierre Labrecque démissionne de son poste de conseiller, quelque quinze jours avant la fin de son mandat. On apprendra plus tard que cette démission avait été l'une des conditions que lui avait posées le Comité de citoyens s'il voulait prendre la tête d'une équipe soutenue par ce comité pour l'élection municipale du 4 novembre

L'équipe dirigée par Pierre Labrecque et composée de Claude Boiteau, Bernard Barucco et Raynald Gasse, obtenant environ 40% des votes, est défaite par l'équipe dirigée par Émile Dubois, accompagné de Carol Sirois, Normand Bellefeuille et Lucie Baillargeon. Cette dernière est la première femme à siéger au conseil municipal de St-Rédempteur<sup>307</sup>.

Cette première sera suivie, deux mois plus tard, par l'élection de Mme Hélène Olivier comme première marguillière de la paroisse.

Quelques semaines après l'élection, le Conseil demande à la Société d'habitation du Québec de construire un HLM pour personnes âgées et adopte le règlement n° 334 décrétant l'établissement d'une bibliothèque municipale en collaboration avec la Bibliothèque centrale de prêt<sup>308</sup>.

## 1980

Le 28 avril, le Conseil demande à la SHQ la construction d'un deuxième HLM de 10 logements pour les personnes âgées<sup>309</sup>. Notons ici que le premier HLM n'était pas encore en chantier à ce moment. Étaient également adoptés des règlements décrétant le raccordement de la 19<sup>e</sup> Rue à la rue des Loisirs en passant sous le viaduc et le raccordement des deux bouts de la 15<sup>e</sup> Rue.

Ayant placé le développement des loisirs parmi ses priorités, le nouveau conseil appuya l'initiative de la Commission des loisirs d'élaborer un premier plan directeur des loisirs<sup>310</sup>. L'une des premières décisions suivant le

306 *ibid.*, p. 352.

307 *ibid.*, p. 371 et 379.

308 *ibid.*, p. 400 et 416.

309 *ibid.*, p. 510.

310 *ibid.*, p. 596.

dépôt de ce plan fut l'adoption du règlement no 352 décrétant des travaux de canalisation d'un ruisseau et d'aménagement d'une partie du terrain de jeux<sup>311</sup>.

Après deux ans de travail d'un groupe de jeunes femmes, la nouvelle halte-garderie Mousse ouvre ses portes, le 16 septembre, au centre des loisirs pour y accueillir, deux après-midi par semaine, les enfants de 2 à 5 ans<sup>312</sup>.

Le 20 septembre a lieu la remise de charte au nouveau Club Lions de Saint-Rédempteur dont le premier président fut M. Réjean Binette.

Le 22 septembre fut adopté le règlement n° 350 décrétant des travaux d'infrastructures dans le secteur Le Bourgeois, phase 1 et un emprunt de 3 millions \$<sup>313</sup>. La flambée des taux d'intérêts qui suivit la réalisation de ces travaux essentiellement financés par des taxes de secteur a considérablement ralenti ce développement domiciliaire.

L'année 1980 s'est terminée par l'adoption du règlement n° 358 décrétant que le compte de taxes municipales serait désormais payable en 3 versements égaux<sup>314</sup>. Cette mesure, permise par une vieille loi votée quelque 40 ans plus tôt, avait été contestée par le Comité de citoyens qui y voyait une perte de revenus pour la municipalité; le Conseil considérait plutôt que c'était une mesure facilitant la vie des propriétaires compte tenu des taux d'intérêts exorbitants de l'époque. Quelques semaines plus tard, le ministre des Affaires municipales déposait une réforme de la fiscalité municipale prévoyant, entre autres, que les municipalités devraient désormais permettre le paiement des taxes en un minimum de deux versements. Cette modalité de paiement des taxes est encore en vigueur aujourd'hui.

## 1981

Décisions importantes au début d'avril 1981: le Conseil demande au gouvernement du Québec d'accorder au village de Saint-Rédempteur le statut de ville, adopte le règlement n° 363 décrétant la construction de la mairie (cet édifice fut inauguré officiellement le 22 novembre) permettant notamment d'y loger la bibliothèque et crée un service municipal des loi-

---

311 *ibid.*, p. 637.

312 *Le peuple de la Chaudière*, 24 septembre 1980, p. A-4

313 *Les secrétaires.*, *ibid.*, p. 626.

314 *ibid.*, p. 715



Mairie de Saint-Rédempteur.

## Lettres patentes

Attendu qu'en vertu de l'article 15 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le gouvernement peut, par lettres patentes, constituer en municipalité de ville toute municipalité du Québec régie par le Code municipal, si sa population est d'au moins deux mille habitants, après l'accomplissement des formalités prescrites par cette loi.

Attendu que la population de la municipalité du village de Saint-Rédempteur est de 4 070 habitants;

Attendu que toutes les formalités prescrites par la loi ont été accomplies pour la constitution en ville de la municipalité du village de Saint-Rédempteur;

Attendu que la Commission de toponymie a émis un avis favorable,

À ces causes, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans du Décret portant le numéro 1861-81 du 9 juillet 1981, et conformément aux dispositions du paragraphe 3 de l'article 18 de la Loi sur les cités et villes. Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la recommandation du ministre des Affaires municipales;

Que soit constitué en municipalité de ville, sous le nom de «Ville de Saint-Rédempteur», le territoire décrit à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources, datée du 8 juillet 1981, apparaissant comme annexe A du susdit Décret portant le numéro 1861-81 du 9 juillet 1981, le tout conformément à la demande contenue dans une requête du Conseil municipal du village de Saint-Rédempteur, comté de Lévis, en date du 13 mai 1981.

En foi de quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

Témoin: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable Jean-Pierre Côté, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, ce neuvième jour de juillet en l'année mil neuf cent quatre-vingt-un de l'ère chrétienne et de Notre Règne la trentième

Par ordre,

*Le sous-procureur général adjoint*  
Germain Halley.

Avis de l'octroi de lettres patentes ci-dessus est donné conformément au paragraphe 5 de l'article 18 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

Le sous-ministre des Affaires municipales  
Patrick Kenniff

sirs. Un mois plus tard est d'ailleurs embauché le premier directeur des loisirs, M. Denis Grenier<sup>315</sup>.

Quelques semaines plus tard est adopté le règlement n° 365 décrétant la reconstruction du système d'éclairage du terrain de jeux et le réaménagement dudit terrain<sup>316</sup>.

Le 25 juillet, les lettres patentes accordant le statut de ville sont publiées dans la Gazette officielle du Québec<sup>317</sup>.

Du 11 au 13 septembre avait lieu la première Foire du blé d'Inde, parrainée par le club Lions et sous la responsabilité de M. Jacques Martin. Selon la presse régionale, il y eut une très forte participation de la population à ces festivités qui devaient se répéter pendant plusieurs années<sup>318</sup>.

Comme la municipalité a maintenant un statut de ville, la mise en nomination pour les élections de novembre touche tous les postes d'élus. Le premier conseil de la nouvelle ville était composée du maire et des conseillers sortants, MM. Émile Dubois, Normand Bellefeuille, Louis-René Pelletier, Carol Sirois et Jacques Turcotte, et des nouveaux conseillers Philippe Poulin et Claude Boiteau, tous élus sans opposition.

Deux mois plus tard était embauché le premier directeur général de la ville, M. Michel Hamel. Le secrétaire-trésorier du village, M. Henri-Louis Beaudoin, devenait greffier de la nouvelle ville.

## 1982

En janvier 1982 a lieu l'ouverture de l'école La Ruche pouvant accueillir 640 élèves, comptant 16 classes régulières, 4 classes maternelles, un gymnase et, une première au Québec dans une école neuve, une halte-garderie. Cette école a été inaugurée officiellement le 17 octobre suivant. Cette halte-garderie avait été annoncée par le député et ministre de Lévis, M. Jean Garon, en septembre 1980 et cette primeur était présentée comme étant une décision du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin<sup>319</sup>. La vérité historique est quelque peu différente et il est important d'accorder le mérite de cette décision avant-gardiste aux bonnes per-

315 *ibid.*, p. 799, 801, 809 et 826

316 *ibid.*, p. 843

317 *Gazette officielle du Québec*, 25 juillet 1981, p. 8511. Voir l'encadré.

318 *Le Peuple de la Chaudière*, 23 septembre 1981, p. A-5

319 *Le Peuple de la Chaudière*, 19 septembre 1980, p. A-3





École La Ruche à Saint-Rédempteur  
Source: Alain Gaudet

sonnes. Le ministre Morin avait demandé une école de 20 classes régulières, 4 classes maternelles et un espace pour une halte-garderie mais le Conseil du Trésor avait coupé 4 classes et la halte-garderie dans une décision rendue le 28 avril.

Mise au fait de cette décision par l'auteur du présent ouvrage et maire de Saint-Rédempteur à ce moment-là, Mme Pauline Marois, ancienne élève à Saint-Rédempteur et alors chef de cabinet de la ministre Lise Payette, est alors intervenue auprès de cette dernière qui a sans doute chauffé les oreilles de son collègue de l'Éducation et, comme présidente du comité ministériel permanent de la condition féminine, a exigé que le dossier soit soumis à nouveau au Conseil du trésor. Le 25 juin, ce dernier modifiait sa décision antérieure et ajoutait un local de 100 m<sup>2</sup> au coût de 55 000\$ pour une halte-garderie. Rendez à Pauline et Lise ce qui est à ...

En juin, la Ville s'opposait à la décision de la municipalité de Bernières d'annexer une partie de lot sur lequel est située une partie de l'Hôtel-motel Bernières<sup>320</sup>. Cet établissement était construit sur la frontière séparant les deux municipalités. Le ministre des Affaires municipales a accepté la requête des propriétaires de l'établissement et de Bernières. Même si l'objectif poursuivi par les propriétaires était la réduction de la paperasse, ils ont dû continuer à payer des taxes à Saint-Rédempteur jusqu'à ce que les emprunts financés par la taxation générale et affectant cet immeuble soient éteints.

L'affaire de l'octroi du contrat de déneigement défraya les manchettes pendant plusieurs mois, voire plusieurs années. Rappelons-en les principaux éléments. À la suite d'un appel d'offres, le Conseil souhaite accorder le contrat de déneigement au deuxième plus bas soumissionnaire, un entrepreneur résidant à Saint-Rédempteur, Pajeau inc., compte tenu du faible écart de 2281\$ (0,7%) sur une période de trois ans. Cependant la loi sur les cités et villes stipulant qu'une telle dérogation doit être autorisée expressément par le ministre des Affaires municipales, le Conseil demande donc une autorisation en ce sens au ministre. Devant le refus du ministre, le Conseil procède à un nouvel appel d'offres et, cette fois, le plus bas soumissionnaire de l'appel d'offres précédent, Henri Girard inc., ne dépose pas d'offre de services et menace le Conseil de poursuites en dommages et intérêts s'il n'obtient pas le contrat. Le Conseil passe outre aux menaces de l'entrepreneur et aux récriminations du Comité de citoyens et accorde le contrat à Pajeau inc., seul soumissionnaire conforme du dernier appel d'offres. Henri Girard inc. a effectivement pris des

---

320 Les secrétaires..., op. cit., p. 1082

procédures, mais il a perdu en Cour supérieure et en Cour d'appel en 1989. Ces jugements sont aujourd'hui cités dans la jurisprudence en matière d'octroi de contrat en milieu municipal.

Compte tenu des taux d'intérêts élevés, le Conseil adopte, d'une part, un règlement permettant aux propriétaires de payer en un seul versement leur quote-part d'une taxe de secteur en voie d'être refinancée et, d'autre part, décrète la création du programme municipal Corvée-Habitation prévoyant des subventions aux propriétaires de maisons neuves<sup>321</sup>.

Le Cercle des fermières continue à se préoccuper d'environnement et obtient une subvention pour installer un cabanon en vue de la récupération du verre.

L'année se termine avec la demande formulée par les municipalités et les intervenants socio-économiques afin que le gaz naturel soit rendu disponible sur la rive sud<sup>322</sup>, et une nouvelle entente avec Bernières abolissant le poste de gérant de l'aréna et confiant à cette dernière la gestion quotidienne de cet équipement intermunicipal<sup>323</sup>.

### 1983

Le 5 avril 1983, le Conseil prend un virage important en matière de développement domiciliaire en adoptant le règlement n° 397 qui prévoit notamment que tous les coûts des infrastructures seront désormais à la seule charge du promoteur<sup>324</sup>. Cette nouvelle politique s'imposait vu que certains promoteurs avaient été beaucoup trop optimistes dans leurs prévisions et étaient dans l'impossibilité de payer leurs taxes de secteurs parce que leurs terrains n'étaient pas vendus, compte tenu des taux d'intérêts élevés et de la forte crise économique.

En mai 1983 est adopté le règlement n° 399 approuvant une entente intermunicipale relative à la création d'une Régie d'assainissement des eaux de la région des Chutes-de-la-Chaudière et les termes d'une convention entre le gouvernement du Québec, la ville de Saint-Rédempteur et les municipalités voisines. Onze ans plus tard, le gouvernement étudie encore ce dossier!

321 *ibid.*, p. 1119 et 1132

322 *ibid.*, p. 1164

323 *ibid.*, p. 1218

324 *ibid.*, p. 1282

En juillet, le Conseil approuve une entente relative à la démolition de ce que l'on appelait le poulailler à Turcotte afin de faire place à la continuation de la rue de l'Anse et la construction du HLM pour personnes âgées. C'était le dernier bâtiment agricole du village qui disparaissait.

## 1984

Le 6 février 1984, le Conseil informe la Commission scolaire que la ville est disposée à lui vendre le terrain sur lequel est situé l'école Dominique-Savio au montant de 35 700\$ et prévoyant l'engagement de la ville à réinvestir cette somme dans l'aménagement des cours d'école à la condition que ces aménagements puissent être utilisés par la population<sup>325</sup>. Ces argents ont servi à réaménager la cour de l'école Dominique-Savio et celle de la Ruhe.

En mai, la ville est divisée en six districts électoraux: Coteau Chevreuil, Saint-Denis, La Chaudière, Des Pionniers, Le Faubourg et Le Bourgeois<sup>326</sup>.

En mai également paraît le premier numéro du bulletin officiel de la ville, *Info St-Rédempteur*. Ce périodique de quelques pages avait pour objectif de combler «les carences des médias traditionnels en matière d'information courante strictement municipale et de réduire les coûts des publications obligatoires dans ces mêmes médias»<sup>327</sup>. Ce journal était aussi accessible aux organismes locaux sans but lucratif souhaitant transmettre des messages d'intérêt public. Rappelons ici que ce périodique visait à prendre la relève d'un périodique publié par la Jeune Chambre, *Le Reflet*.

La halte-garderie Mousse informe le conseil en juin de son projet d'obtenir un permis de l'Office des services de garde pour l'ouverture d'une garderie. Par ailleurs, le territoire de Saint-Rédempteur relève désormais de la juridiction de la cour municipale de Charny<sup>328</sup>.

Après la venue des grands voiliers sous le thème «Mer et monde» en août et la victoire des conservateurs le 4 septembre avec Brian Mulroney qui devenait premier ministre du Canada, le grand événement de l'année fut la visite du pape Jean-Paul II dans la région de Québec les 9 et 10 septembre. C'était la première visite d'un pape au Canada.

325 *ibid.*, p. 1488.

326 *ibid.*, p. 1552.

327 *Info St-Rédempteur*, vol. 1, no 1, mai 1984, p. 3.

328 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 1591 et 1638.

1985

À compter du 27 février 1985, les résidants peuvent compter sur la coopérative Autocars Québécois pour leur fournir un service de transport en commun en direction de la rive nord<sup>329</sup>. Ce service régulier était organisé avec les municipalités de Bernières et de Saint-Étienne.

Les besoins de locaux pour le développement des loisirs se faisant de plus en plus pressants, le projet de construction d'un nouveau centre communautaire refait surface. Après une première enquête auprès des divers organismes de loisirs, le Conseil procède à une large consultation des organismes du milieu le 23 avril. La conclusion: il faut un nouvel équipement. Toutefois, vu que la quasi totalité des membres de Conseil avaient déjà décidé de ne pas solliciter de renouvellement de mandat à l'automne, le dossier est mis en veilleuse pour quelques mois.

Le 13 mai, le Conseil adopte le règlement n° 427 décrétant l'aménagement d'un terrain de tennis à un coût maximal de 80 000\$ et le règlement n° 428 décrétant l'achat d'un terrain et d'un bâtiment pour en faire un garage municipal à un coût maximal de 125 000\$<sup>330</sup>.

En août 1985, le Conseil autorise la conclusion d'une entente avec la commission scolaire pour l'utilisation durant 10 ans d'un terrain pour la pratique du soccer, sport qui gagne en popularité.

En août également était inaugurée par le ministre Jean Garon, alors dans la course à la chefferie du Parti Québécois, une passerelle piétonnière reliant Charny et Bernières et permettant d'admirer les chutes de la Chaudière<sup>331</sup>.

Dernière décision importante du conseil sortant, il adopte un règlement modifiant l'entente avec Bernières relativement à la protection contre les incendies en créant une régie intermunicipale et en stipulant notamment que les dépenses d'immobilisations sont partagées à parts égales entre les deux municipalités et que les dépenses occasionnées lors d'un incendie sont à la charge de la municipalité lieu de l'incendie.

329 *Le Soleil*, 26 février 1985, p. A-13

330 *Les secrétaires...*, op cit., p. 1801 et 1803

331 *Le Peuple Chaudière*, 13 août 1985, p. 5

Le 20 octobre, le conseiller Claude Boiteau est élu maire sans opposition, en compagnie de six conseillers, dont cinq nouveaux, tous également élus sans opposition.

Le 2 décembre, les troupes libérales de Robert Bourassa, qui effectue un retour en politique, balaient le Parti québécois dirigé par le nouveau premier ministre, Pierre-Marc Johnson. Le règne du P.Q. avait duré 9 ans.

## 1986

Une autre page était tournée le 31 janvier 1986, M. Henri-Louis Beaudoin, secrétaire-trésorier du village puis greffier de la ville, prenait une retraite méritée après plus de 26 ans de loyaux services.

Après avoir adopté, le 5 mai 1986, le gentilé, Rédempturois, oise, (ce qui ne constitue certainement pas la trouvaille du siècle), le Conseil approuve le choix du terrain, près de l'église, pour le deuxième HLM pour les personnes âgées et approuve une entente intermunicipale avec Bernières et Saint-Étienne relative au transport en commun comportant notamment une subvention municipale au transporteur<sup>332</sup>.

Le 27 juillet avait lieu l'élection sans opposition de Mme Odette Turcotte comme conseillère municipale<sup>333</sup>. Événement unique dans les annales politiques de Saint-Rédempteur, c'était la première fois que des conjoints remplissaient une telle fonction, son époux, M. Jacques Turcotte, ayant lui aussi été conseiller de 1978 à 1985.

## 1987

L'année 1987 a été marquée par plusieurs décisions et événements importants. Ainsi, le 5 mars, le Conseil adoptait un règlement autorisant la construction d'une garderie. Ce règlement faisait suite à une résolution adoptée en décembre fixant les modalités d'une entente avec la Garderie Mousse pour la construction d'un édifice, l'achat d'un terrain et d'équipements pour la garderie et prévoyant la vente de cet ensemble par la garderie une fois les travaux terminés. Cette vente a d'ailleurs été autorisée le 6 juillet<sup>334</sup>.

332 *Les secrétaires...*, op. cit., p. 2040, 2066 et 2144.

333 *ibid.*, p. 2095.

334 *ibid.*, p. 2209, 2298 et 2390.



Centre communautaire inauguré le 29 février 1988

Le 11 juin était adopté le règlement n° 462 décrétant la construction d'un centre communautaire et de loisirs et un emprunt de 954 350\$. L'assemblée publique d'information tenue le 18 juin à l'église fut l'occasion pour la population de manifester son opinion sur le projet; ce fut la quasi unanimité en faveur d'un projet débattu depuis 1982<sup>335</sup>. L'échéancier des travaux prévoyait l'ouverture officielle pour la période des Fêtes. Le nouveau centre a été inauguré officiellement le 29 février 1988.

La politique du transport en commun est améliorée le 5 octobre par l'adoption d'un règlement relatif à l'organisation du transport adapté pour les handicapés et déterminant les modalités de financement pour l'année 1988: 75% des coûts supportés par le ministère des Transport, 20% par les six municipalités participantes (Bernières, Breakeyville, Saint-Étienne, Saint-Lambert, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur) et 5% par les usagers<sup>336</sup>.

Le Conseil décidait également à cette date de faire préparer, avec Bernières et Saint-Nicolas, un mémoire d'opposition aux intentions manifestées pour une deuxième fois par la Commission de la représentation électorale de transférer dans le comté de Lotbinière les territoires de ces trois municipalités. Ce mémoire a été rédigé par l'auteur de ces lignes et fut présenté à Lévis le 27 octobre 1987<sup>337</sup>. La Commission a abandonné son projet et s'est rendue à l'argumentation du mémoire et à ceux d'autres organismes à l'effet de créer un nouveau comté, celui des Chutes-de-la-Chaudière.

Le 31 octobre, Mgr Pierre Morissette, évêque auxiliaire de Québec, procédait à la bénédiction du nouveau presbytère de la paroisse<sup>338</sup>. Le Conseil de la Fabrique avait décidé de vendre l'ancien presbytère au cours de l'hiver, compte tenu que cette bâtisse était devenu trop grande, était mal isolée et nécessitait d'importantes réparations. Cet édifice a été transformé en résidence pour personnes âgées.

L'année se terminait par l'acceptation d'une entente avec la commission scolaire relativement à la mise en commun des locaux à caractère sportif et socioculturel et une demande à cette dernière de prévoir une piscine intérieure lors de la construction d'une nouvelle école secondaire à Saint-Nicolas<sup>339</sup>.

335 *Le Peuple Chaudière*, 23 juin 1987, p. A-5

336 *Les secrétaires*, op. cit., p. 2461.

337 *ibid.*, p. 2445

338 *Le Peuple Chaudière*, 3 novembre 1987, p. A-7.

339 *Les secrétaires*, op. cit., p. 2510.



## 1988

Peu d'événements importants en 1988 si ce n'est que le Conseil appuie la ville de Charny qui exige la relocalisation de l'usine Alex Couture, puisque les mauvaises odeurs sont devenues insupportables, et qu'il a adopté le règlement n° 477 décrétant des travaux d'infrastructures et d'asphalte dans le vieux secteur situé au nord-ouest du viaduc et un emprunt de 1,6 millions \$. Ce règlement a été retiré à la suite de la demande de référendum signée par 188 personnes<sup>340</sup>. À la fin de l'année, la micro-informatique fait son entrée à la mairie.

Enfin, rappelons les fêtes organisées pour souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire de la construction de l'église.

## 1989

Comme l'année précédente, l'activité municipale fut assez modeste en 1989. Signalons un différend avec la municipalité de Bernières quant à la décision de cette dernière de ne pas raccorder la rue des Villas à la 28<sup>e</sup> Rue, comme il était prévu dans de vieux plans de Bernières<sup>341</sup>. Cette chicane de voisins a même été soumise aux instances de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière.

Le 8 juillet avait lieu à Charny une grande manifestation regroupant quelque 1 200 personnes pour exiger la relocalisation de l'usine d'équarrissage Alex Couture. En plus des odeurs nauséabondes coutumières, ça sentait la révolte en cette chaude journée de juillet.

En août est adopté un règlement décrétant l'annexion, moyennant compensation financière, d'un lot de Saint-Étienne. Enfin, le maire, M. Claude Boiteau, et son équipe sont réélus sans opposition à la fin d'octobre.

## 1990

Alors que les municipalités de Saint-Rédempteur et Bernières conviennent d'effectuer des travaux de réfection de la toiture de l'aréna, la Fabrique, de son côté, procède à la restauration de l'orgue de l'église<sup>342</sup>.

---

<sup>340</sup> *ibid.*, p. 2662.

<sup>341</sup> *ibid.*, p. 2728.

<sup>342</sup> *ibid.*, p. 2969 et 3010.

La ville fait également préparer un nouveau plan d'intervention en loisirs et un plan de développement stratégique relativement au territoire non encore bâti sis à l'ouest. Elle demande enfin au CN de lui céder les terrains sur lesquels sont situés les rails à démanteler.

### 1991

L'année 1991 allait être celle des études sur la constitution d'un corps de police pour les municipalités de plus de 5 000 habitants. Dès le 4 février, le Conseil demande au ministère de la Sécurité publique de faire une étude en trois volets pour la création d'un corps de police, afin de donner suite aux décisions du gouvernement quant à la tarification des services de la Sûreté du Québec<sup>343</sup> et au début du grand pelletage dans la cour des municipalités de dépenses jusque là supportées par le gouvernement du Québec. Ce délestage provincial allait coûter plus de 400 000\$ par année à la population de Saint-Rédempteur, d'où une augmentation inévitable des taxes municipales de l'ordre de 35% l'année suivante.

Après avoir demandé la construction d'un HLM de dix unités pour les familles et adopté un premier plan d'urbanisme accompagné de nouveaux règlements de zonage, de lotissement et de construction, le Conseil adopte en juillet le règlement n° 516 décrétant l'aménagement d'un terrain de soccer au coût de 250 000\$. Seulement deux contribuables avaient exigé un référendum sur ce projet. Au début de septembre, le Conseil rejette toutes les soumissions reçues parce que les prix dépassent le montant autorisé au règlement<sup>344</sup>. Rappelons ici que Pajeau inc. avait soumis le plus bas prix pour l'exécution de ces travaux, 353 314\$. La saga du terrain de soccer venait de commencer.

En août ont lieu des festivités organisées sous le thème «Fêtons-nous ensemble»; c'était la première édition des «Fêtes populaires», en même temps qu'avait lieu le troisième festival du soccer. Depuis, les Fêtes populaires n'ont cessé de prendre de l'ampleur et sont au coeur des festivités du 75<sup>e</sup> anniversaire de Saint-Rédempteur.

En octobre, le Conseil se joint aux autres intervenants socio-économiques de la région pour réclamer que le gouvernement accepte l'implantation à Charny d'un centre de formation du Cégep Lévis-Lauzon et il proteste contre la décision du même gouvernement d'imposer aux automobilistes

---

343 *ibid.*, p. 3204.

344 *ibid.*, p. 3301 et 3346.

de Saint-Rédempteur une contribution de 30\$ par plaque d'immatriculation pour le financement des commissions de transport en commun étant donné qu'il n'y a pas une telle commission desservant le territoire de la ville<sup>345</sup>. Ces revendications sont tombées dans les oreilles de sourds.

Enfin, le maire de St-Rédempteur est élu par ses collègues préfet de la MRC des Chutes-de-la-Chaudière à la fin de novembre.

## 1992

Après l'étude de plusieurs scénarios, les élus de Bernières, Saint-Étienne, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur s'entendent en juin 1992 pour créer une régie intermunicipale de police dont les dépenses annuelles alors estimées à près de 1,8 million \$ seraient partagées par les municipalités au prorata de leur population<sup>346</sup>. Plus tard au cours de l'année, l'on embauchait le premier chef de ce corps de police, M. André Trudel, et l'on approuvait l'acquisition d'une propriété sise sur la rue de l'Aréna pour y loger le nouveau service de police qui devait être opérationnel le 3 mai de l'année suivante.

Quelques semaines plus tard, les mêmes conseils municipaux demandaient à la direction régionale de la sécurité civile d'effectuer une étude sur l'établissement d'une régie intermunicipale des services d'incendie. Cette étude n'a pas eu de suites.

En août, le Conseil adopte le règlement n° 538 autorisant la conclusion d'une entente avec Bernières, Saint-Nicolas et Charny relativement à la construction d'un réservoir d'eau potable qui sera construit à Bernières.

## 1993

À la suite d'une entente intervenue avec Bernières, Saint-Étienne et Saint-Nicolas, la ville de Saint-Rédempteur se voit confier la responsabilité d'organiser une cour intermunicipale couvrant le territoire des quatre villes. Le 15 février 1993, le Conseil embauche la première greffière de la cour, Mme Marthe Poulin<sup>347</sup>.

345 *ibid.*, p. 3353 et 3371.

346 *ibid.*, p. 3543.

347 *ibid.*, p. 3754 et 3862.

Le même jour, il adopte le règlement n° 559 décrétant de nouveau l'aménagement d'un terrain de soccer et un emprunt de 150 000\$. Aiguillonnées par le Comité de citoyens, 886 personnes signent le registre demandant un référendum sur la question. Quelques semaines plus tard, le Conseil retire son règlement<sup>348</sup>.

Afin d'éviter que ne se reproduisent les pénuries d'eau potable de la fin des années 1970, les municipalités de Bernières, Saint-Nicolas et Saint-Rédempteur s'associent pour l'exécution d'un certain nombre de travaux visant à s'assurer un approvisionnement en eau suffisant pour continuer leur développement sans pénaliser les résidants actuels. Le premier chantier est la construction d'un réservoir d'eau, à Bernières, au coût de 4,9 millions \$, partagé entre les municipalités au prorata de leur consommation d'eau réservée<sup>349</sup>.

En septembre, le Conseil décide d'acquérir le réseau d'éclairage des rues de la ville et d'exécuter les travaux nécessaires à sa modernisation afin d'en réduire les coûts d'utilisation.

Enfin, en octobre, le maire, M. Claude Boiteau, est réélu sans opposition pour un troisième mandat de quatre ans.

#### 1994

Toujours pour éviter d'éventuelles pénuries d'eau potable, la ville s'associe à ses voisines en mars 1994 pour augmenter la capacité de la prise d'eau dans la rivière Chaudière et de la station de pompage<sup>350</sup>.

En mars également, le Conseil revient à la charge relativement au terrain de soccer en adoptant un règlement décrétant des travaux de construction d'un terrain au coût de 250 000\$. Le comité de citoyens mène encore la bataille d'opposition à ce projet et 610 personnes, physiques et morales, demandent la tenue d'un référendum. Le 5 avril, le Conseil ordonne la tenue d'un référendum le 5 juin, compte tenu que près de 4 000 personnes ont droit de vote<sup>351</sup>. Cette consultation populaire n'avait pas encore eu lieu au moment d'écrire ces lignes.

---

348 *ibid.*, p. 3759, 3767 et 3777

349 *ibid.*, p. 3784.

350 *ibid.*, p. 4086

351 *ibid.*, p. 4089 et 4115

Le 29 avril sont inaugurées au centre communautaire les Fêtes du 75<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité et de la paroisse en présence de nombreux invités. Sous le thème «Célébrons notre histoire», ces fêtes sont organisées par un comité de bénévoles regroupant M. Renaud Maillette, président, Mmes Gilberte Huot et Gisèle Bourgoïn, MM. Jean-Marc Demers, Claude Genest, Louis-René Pelletier et votre serviteur. Lors de cette inauguration est dévoilé le programme des Fêtes et sont présentées deux magnifiques expositions, l'une d'aquarelles de Solange Falardeau sur les vieilles maisons de Saint-Rédempteur et l'autre de photos anciennes réunies par Gisèle Bourgoïn.

Souignons, en terminant ce journal, les Fêtes du tricentenaire de notre paroisse-mère, Saint-Nicolas, et les décisions des conseils municipaux de Bernières et Saint-Nicolas d'entreprendre les démarches devant mener à l'adoption de règlements décrétant la fusion de ces deux municipalités<sup>352</sup>. Assisterons-nous, au cours des prochaines années, au remembrement de la municipalité de Saint-Nicolas d'antan?

Notre histoire continue à s'écrire...

---

352 *Le Peuple Chaudière*, 14 mai 1994, p. 8

## 1994

Monarque régnant	Élisabeth II, 1952-
Pape:	Jean-Paul II, 1978-
Gouverneur général du Canada:	Ramon J Hnatyshyn, 1990-
Lieutenant-gouverneur du Québec:	Martial Asselin, 1990-
Premiers ministres: Canada:	Jean Chrétien, libéral, 1993-
Québec:	Robert Bourassa, libéral, 1970-1976 et 1985-1994
	Daniel Johnson, libéral, 1994-
Évêque du diocèse	Maurice Couture, 1990-
Député fédéral de Lévis:	Antoine Dubé, bloc québécois, 1993-
Député provincial de Chutes-de-la-Chaudière.	Denise Carrier-Perrault, parti québécois, 1989-
Maire de St-Rédempteur.	Claude Boiteau, 1985-
Curé	Raynald Côté, 1989-
Population: Canada	29,100,000
Québec:	7,250,000
Saint-Rédempteur	6,100

## Appendice 1

### 1944 - Le Cercle de Fermières - 1994

Si on chantait ensemble avec des gens qui nous ressemblent.

notre naissance ...

Vivant au gré des horaires irréguliers des trains et convois, Mme Paul Thériault, une femme dynamique, décide de regrouper des femmes de notre localité. Grâce à son acharnement et ses démarches incessantes auprès du ministère de l'Agriculture et du curé de la paroisse, l'abbé Pamphile Roy, le Cercle de Fermières de Saint-Rédempteur voyait le jour le 11 juillet 1944.

Ce jour-là, les 46 membres élisent leur premier conseil d'administration:

Présidente:	Mme Odilon Boucher (Améda Lamontagne)*
Vice-présidente:	Mme Edgar Labbé (Marie-Blanche Gosselin)
Secrétaire:	Mme Paul Thériault (Marie-Ange Blanchet)
Bibliothécaire:	Mme Donat Aubé (Carmella Roy)
Conseillère:	Mme J.A. Bergeron (Alma Baron)
Conseillère:	Mlle Yvette Baker, future épouse de Réal Demers
Conseillère:	Mlle Marthe Huot, future épouse de Delphis Baker

La contribution, incluant l'abonnement à la revue *Terre et foyer*, était de \$1.00 par année.

Si on chantait nos connaissances ...

Dès le mois de mai 1945, le Cercle possède des métiers à tisser et les Fermières sont à l'oeuvre. Cependant, faute de local, les métiers circulent d'un foyer à l'autre moyennant un léger dépôt. Aux réunions mensuelles, les membres échangent idées, patrons, recettes, trucs de nettoyage et médicaments-maison.

On fait également des démonstrations de techniques diverses comme la broderie, le service de table, le repassage et le pressage d'un vêtement, le

---

\* Il n'était pas d'usage en 1944 qu'une femme mariée utilise son nom à la naissance

jardinage, l'embellissement des terrains et les récupérations de toutes sortes. De plus, des techniciennes du ministère de l'Agriculture, mesdames Germaine Galarneau et Charlotte Cantin, offrent des cours de tissage et d'art culinaire. Elles venaient avec leurs bagages dans les maisons privées pour toute la semaine. Des cours de confection de chapeaux, de couture, de tricot, de confection de fleurs, de tapis tressés et même des cours de premiers soins des Ambulanciers Saint-Jean y ont été donnés à la demande des membres.

#### **Et si on soufflait mot de nos petits malheurs ...**

«Ce que femme veut, Dieu le veut» et, en 1960, le Cercle obtient enfin un local au sous-sol de l'église. Cependant les problèmes ne sont pas finis pour autant car, pour rendre ce local habitable et y installer les métiers, il a fallu chauler murs et plafond et faire un grand ménage. Les membres, toujours vaillantes, s'activaient malgré la circulation inopportune de certains animaux indésirables et une humidité importante. Après deux années d'incertitude et d'inactivité des métiers vers 1970, certaines acceptent de recevoir les métiers chez elles. Le 11 octobre 1978, le conseil municipal répond à notre appel: le cercle aménage au sous-sol du centre de loisirs, espace qu'il occupe encore aujourd'hui.

#### **de nos petites et grandes réalisations ...**

À l'époque, des visites d'industries, de petits et grands voyages sont organisés avec d'autres cercles et d'autres associations. Des parties de cartes (le euchre), des bingos et des soirées dramatiques ont lieu au profit de la paroisse. De plus, en 1982, nous récidivons en présentant au congrès provincial du 15 au 18 août un sketch qui sensibilisa les membres à la récupération et à l'environnement. À cette occasion, M<sup>mes</sup> Estelle Bérubé, Yolande Bolduc et Alice Proulx ont fait valoir leurs talents de comédiennes. Heureusement que l'Union des artistes était moins vigilante...

On se rappellera l'implication de nos Fermières à la Fabrique et à la municipalité. En 1952-1953, à la demande de M<sup>mes</sup> Cadrin et Roberge et connaissant la générosité des Fermières, M<sup>mes</sup> Allard et Belleau confectionnent deux aubes et deux surplis pour un Père missionnaire. En 1992, le Cercle remettait à M. le curé Raynald Côté un couvre-livre tissé pour le Livre de la Parole, le lexionnaire.



Le 12 novembre 1980, à la demande du Cercle, sont installés, non loin de la caserne des pompiers, des cabanons pour la récupération du papier. Suivra le 16 juin 1982 la récupération du verre. Nous étions là, très actives, à la parade du Père Noël en 1981 et 1982, à la Foire du blé d'Inde de 1981 à 1984 et maintenant à l'exposition culturelle depuis ses débuts en 1990.

#### **de nos honneurs ...**

En août 1950 a lieu la première exposition locale: toutes avaient travaillé d'arrache-pied pour en faire un franc succès. En 1983 et en 1987, le Cercle s'est mérité, à la Fédération, le trophée des Arts domestiques; M<sup>mes</sup> Micheline Guay et Yolande Bolduc s'illustraient respectivement en couture et en tissage. En 1988, à l'échelle de l'ensemble du Québec, M<sup>me</sup> Micheline Guay, participant de nouveau au concours Expo-Québec, catégorie couture, remportait les grands honneurs de la première place. En 1991, M<sup>me</sup> Laurence Lavoie s'illustre elle aussi en présentant à ce même concours une couverture de bébé tissée, technique grain d'orge.

#### **de nos bons moments ...**

Le 1<sup>er</sup> mars 1969, notre 25<sup>e</sup> anniversaire est souligné par un bal de coton où toutes portaient robe ou jupe longue pour l'occasion. Lors de notre 40<sup>e</sup>, une exposition et une parade de mode 1940 furent organisées. À notre 45<sup>e</sup>, un brunch fut servi au centre communautaire. À cause de la surcharge demandée, les fusibles sautaient constamment, ce qui avait ralenti considérablement le service.

#### **de nos aspirations ...**

Garantes de cette expérience, nous souhaitons continuer à partager nos connaissances et développer notre culture personnelle par l'étude des différents dossiers touchant le vécu et les droits des femmes. Et tout en découvrant les talents de chacune, nous voulons entretenir ce goût pour l'artisanat, le promouvoir et transmettre ce patrimoine à notre future relève...

#### **pour fêter de nouveau ensemble ...**

## *Appendice 2*

### *La vie religieuse après Vatican II*

Historiquement l'Église et l'État chez nous ont toujours fait bon ménage. Le cas de Saint-Rédempteur en est un bel exemple. Les deux décrets de l'érection civile de la municipalité et de l'érection religieuse de la paroisse sont datés de 1919. Il est alors normal de célébrer à la fois le 75<sup>e</sup> anniversaire de l'une et de l'autre.

Les responsables de l'album-souvenir demandent au doyen des curés survivants de parler de la vie religieuse et de ses nouveautés au cours du dernier quart de siècle. Ce fut, en effet, une période où les sources de changement n'ont pas manqué. Pensons à ce que l'on a appelé «la révolution tranquille» et que l'on fait remonter à 1960. Pensons aussi à la promulgation de la nouvelle Loi des Fabriques en 1966. Et surtout n'oublions pas le Concile Vatican II. Commencé sous le pontificat du pape Jean XXIII le 11 octobre 1962, ce Concile s'est terminé sous celui de Paul VI le 8 décembre 1965. Les paroisses ont alors connu différentes modifications.

Les innovations commencèrent en liturgie. L'usage des langues courantes (vernaculaires) fut autorisé. Il était désormais permis de dire la messe en français et surtout de la célébrer face au peuple. Ce sera le mérite de MM. les curés Guillemette et Fortier d'avoir inauguré ces premières modifications.

Faut-il rappeler que l'abbé Guillemette, avec des collaborateurs laïcs, est allé chercher au monastère du Précieux-Sang de Saint-Hyacinthe l'autel de marbre qui a servi à Saint-Rédempteur jusqu'à la récente transformation du sanctuaire. M. Guillemette s'est vite mis au pas du Concile. Il y a intéressé les paroissiens tout en maintenant certaines associations existantes. Il a gardé des âmes au Seigneur.

Les jeunes de l'époque m'en voudraient de ne pas mentionner l'intérêt que l'abbé Guillemette a porté aux sports d'été et d'hiver. Les activités récréatives n'étaient pas encore municipalisées et M. le Curé s'en est occupé en vertu du vieil adage: «Une âme saine dans un corps sain».

Le Concile avait pris fin en 1965. Les différents décrets furent publiés par la suite. Quand M. le curé Benoît Fortier est arrivé à Saint-Rédempteur en 1967, il s'est appliqué à mettre en pratique les décisions conciliaires. C'est durant son presbytérat que furent jetées les bases du groupe de prière, aussi nommé les charismatiques. Ce fut un mouvement pieux qui aura fait connaître le Saint Esprit, qui aura fait ouvrir la Sainte Bible et qui aura fait prier et réfléchir bien du monde.

L'abbé Fortier a été secondé par l'abbé Pierre Gaudette comme vicaire dominical, tout comme l'abbé Guillemette l'avait été par l'abbé Armand Mathieu. Ces deux prêtres étaient des théologiens et des professeurs à la Faculté de théologie de l'Université Laval. Au sujet du Concile, ils étaient en mesure d'apporter des primeurs aux paroissiens. Et j'imagine que leur prédication à Saint-Rédempteur devait être des plus bénéfiques pour tous. Heureux curés qui ont de tels collaborateurs!

L'abbé Fortier, avec son entregent, s'est fait tout à tous. Il s'est beaucoup impliqué dans la préparation des fêtes qui ont marqué, en 1969, le cinquantième de Saint-Rédempteur. Au moment de ces célébrations, le vieux père de M. le Curé séjournait au presbytère. La famille Fortier a alors fait don à la fabrique d'un calice d'une grande valeur. Ce fut l'une des nombreuses largesses du vieux papa Fortier pour la paroisse. M. le Curé, lui, n'a pas renoncé au bien spirituel et temporel qu'il faisait à Saint-Rédempteur. Mais un problème de surdité l'a amené à démissionner.

Il fallait un successeur. Quand le Saint Esprit a soufflé sur les membres du Comité des nominations ecclésiastiques, je me suis mis dans le courant d'air! Et j'ai été nommé Curé. Il s'agissait de poursuivre le travail déjà si bien amorcé. Les années post-conciliaires se succédaient et les suggestions de mise en pratique des décisions ne manquaient pas.

Ici, dans les deux écoles d'alors, Tournesol et Dominique-Savio, la nouvelle catéchèse était introduite. Il était facile et agréable de continuer le même travail avec le personnel en place. C'était l'époque de l'image. Les professeurs y recouraient. Même la première confession se faisait avec des dessins. - «Qu'est-ce que tu veux dire à Jésus avec ton dessin?» Les gros yeux de papa voulaient dire que l'enfant avait désobéi. Les grandes oreilles de maman voulaient dire qu'on lui avait conté des mensonges. Dans les maisons où l'on accueillait les confirmés pour une journée de réflexion, les pénitents écrivaient leurs fautes et faisaient brûler leur mémo après l'absolution. Oui, quand Dieu pardonne, tout péché disparaît.

Les élèves du 2<sup>e</sup> cycle et du secondaire venaient nombreux assurer le

service de l'autel. Sans avoir un groupe structuré, appelé l'Alpec ou Animation et liturgie par l'expression et la communication, nous avons tous les éléments voulus pour faire de belles cérémonies. En lisant ces lignes, il y a certainement des anciens et des anciennes qui vont se rappeler les réunions tenues au sous-sol à chaque matin du Triduum pascal pour préparer les célébrations de l'après-midi ou du soir.

Je me souviens de ce Jeudi Saint où nous avons manqué d'aubes pour accepter tous ceux et toutes celles qui étaient au rendez-vous. Une trentaine d'étudiantes et d'étudiants étaient dans la procession vers le reposoir. Les autres occupaient les premières places dans la nef. À un moment où l'on parle de la rareté des vocations religieuses, est-il permis de souligner que, parmi ces jeunes intéressés au Seigneur, l'un est devenu prêtre chez les Pères maristes et une autre est entrée en religion dans la Famille Myriam Beth-Léhem dont la maison principale est à Baie-Comeau. Il s'agit de Claude Otto et de Lucie Therrien. Plusieurs autres ont maintenant fondé leur foyer et vivent heureux sous le regard de Dieu.

Avec le Concile, les célébrations liturgiques se déroulaient de plus en plus vivantes. L'usage, par exemple, d'un rétroprojecteur pour avoir en vue les paroles des chants était très précieux. Disons en passant qu'un membre de la Sûreté du Québec assurait le projecteur et que les Dames religieuses préparaient les acétates. La chorale des jeunes avait son intérêt. La chorale des adultes avec la fidélité de ses membres à la répétition hebdomadaire renouvelait son répertoire. La prédication se donnait parfois, à Noël toujours, avec diapositives projetées sur un écran de 10 pieds par 12 pieds, placé au-dessus de l'autel. Dans l'utilisation de techniques modernes, tous se rappellent les deux retraites prêchées par les Pères Montfortains avec leur incroyable montage audiovisuel.

Grâce à la collaboration de laïques de tous les âges, des religieuses de la paroisse, des prêtres et des pères, la participation aux rassemblements liturgiques devenait, selon les mots du Concile, «consciente, active et fructueuse». Il n'est pas facile de prendre la «température» de la vie chrétienne des âmes. Mais Dieu sait que des gens convaincus et fervents, il y en a à Saint-Rédempteur. J'irais jusqu'à dire que la paroisse compte un saint. Oui, je canoniserais volontiers le bon M. Samuel Belleau, décédé discrètement en octobre 1992.

Revenons à l'ordre chronologique. Un pasteur de paroisse est nommé pour un terme de six ans. Le mandat du soussigné comme curé de Saint-Rédempteur expirait à l'été 1980. M. l'abbé Roger Vandal prit la relève.

J'ai toujours eu l'idée que je lui laissait une belle succession, une belle paroisse et du côté pastoral et du côté «piastoral». M. Vandal a eu l'avantage de suivre une session de recyclage qu'on offre aux prêtres toujours en fonction. La pastorale locale et les paroissiens ne pouvaient qu'en profiter. Le passage de l'abbé Vandal aura aussi été marqué par les travaux qui ont été faits à l'intérieur de l'ancien presbytère.

Il aura été réservé à M. l'abbé Gabriel Gingras de mettre une dernière main aux innovations conciliaires. M. Gingras avait tout: la personnalité et le prestige, la belle voix et les connaissances musicales, le sens et l'expérience du ministère. Il deviendra d'ailleurs formateur diocésain des collaborateurs laïques. Il aura réussi à ouvrir les esprits à la mentalité du Concile. Déjà avant Vatican II, on disait que l'Église n'était pas seulement la hiérarchie mais que l'Église comprenait aussi tous les chrétiens. Or, en fait, les laïques ne s'impliquaient pas assez. On disait volontiers: le clergé en mène large. Le Concile aura diminué ces distances et partagé les responsabilités. Curés et paroissiens, adultes et jeunes vont se sentir de la même famille. On appelle M. le Curé par son prénom. On le tutoie. C'est un bon papa, c'est un grand frère.

Tous ceux qui ouvrent les yeux remarquent comment les autorités religieuses font appel au savoir et à la collaboration des laïques. Il faudrait citer des exemples que nous font vivre actuellement les activités du Synode de Québec. Les temps ont changé. Les études sont plus poussées. Les gens ont des préparations et des informations que les fidèles d'autrefois n'avaient pas. Aussi on parle de plus en plus de co-responsabilité. L'Église d'aujourd'hui a besoin des lumières et des services de ses enfants. Même les papes dans les écrits officiels ont demandé à des connaisseurs de poursuivre leurs recherches et de leur en faire part. À plus forte raison dans nos paroisses les prêtres responsables ont-ils besoin du concours de leurs ouailles.

C'est ce qui a permis à l'abbé Gingras d'atteindre ses objectifs et de réaliser bien des choses. Il en sera de même pour M. l'abbé Raynald Côté, curé actuel et pour tous les prêtres de la paroisse. Surtout que présentement il faut compter avec la baisse des vocations et le jumelage des paroisses. Dans un monde en mutation, l'Église de Vatican II a donc suggéré, pour le bien des âmes, des adaptations et des nouveautés.

Je ne voudrais pas terminer ces réflexions sans faire allusion à la générosité des paroissiens de Saint-Rédempteur. Il est bon que les générations à venir sachent que leurs ancêtres avaient la foi en Dieu et qu'ils s'occupaient de sa maison sur la terre. On ne chauffe pas les églises avec de

l'eau bénite. On n'entretient pas église, presbytère et cimetière avec des indulgences! C'est parce qu'elle a eu les argents nécessaires que la paroisse célèbre son 75<sup>e</sup> anniversaire.

Il y a 20 ans, j'arrivais à Saint-Rédempteur. Dès l'année 1975 nous organisons la collecte de la capitation qui est un revenu appréciable pour la fabrique et ses administrateurs. Il n'est pas facile d'oublier avec quel empressement les bénévoles avaient répondu. Les responsables de tous les groupements locaux avaient recueilli des noms: Chevaliers de Colomb et Filles d'Isabelle, Cercle des fermières, Jeune Chambre, Club Lions, Club Optimiste, Association sportive, Club de l'âge d'or, Groupe de prière et Comité de liturgie, marguilliers anciens et nouveaux. Au total, 75 bénévoles en 1975 et près de 200 en 1980. «Beaucoup de monde au travail et peu de travail pour chacun et chacune» était le mot d'ordre. On ne peut oublier non plus l'accueil dans les foyers et la réponse des paroissiens. On aurait cru que tous avaient lu le mot de saint Paul: «Dieu aime celui qui donne avec joie».

Cet esprit de collaboration, il faut maintenant l'étendre à la pastorale. On parle beaucoup de «seconde évangélisation». Il faut rechristianiser nos milieux. À tous de s'impliquer et de s'engager sur la route du centenaire.

Marcel Rainville, ptre.

## *Annexe 1*

### *La Commission scolaire de Saint-Rédempteur*

#### Les présidents

1907-11	M. Albert Maloin	1936-37	M. Philippe Tremblay
1911-13	M. Joseph-B. Huot	1937-39	M. Adolphe Huot
1913-17	M. Eugène Huot	1939-41	M. Philippe Tremblay
1917-18	M. Francis Huot	1941-42	M. Adolphe Huot
1918-19	M. Henri Pelletier	1942-43	M. Pierre Belleau
1919-20	M. l'abbé Pierre Veilleux	1943-48	M. J.-E. Vermette
1920-26	M. l'abbé Sévère Villeneuve	1948-52	M. Victor Huot
1926-29	M. Ernest Carier	1952-53	M. Adolphe Huot
1929-31	M. Georges Huot	1953-54	M. Victor Huot
1931-32	M. Alphonse Bélanger	1954-56	M. Aurélio Boucher
1932-35	M. Arthur Baron	1956-64	M. Marc Fortier
1935-36	M. Charles Martel	1964-69	M. Gérard Turcotte

#### Les secrétaires-trésoriers

1907-15	M. Nazaire-Arthur Demers (St-Nicolas)	1924-26	M. Alfred Gosselin
1915-17	M. Charles Martel	1926-36	M. Philippe Huot
1917-21	M. Nazaire-Arthur Demers (St-Nicolas)	1936-37	M. Arthur Paquet
1921-24	M <sup>e</sup> Augustin Gingras (St-Apollinaire)	1937-59	M. Rosario Bofduc
		1959-64	M. Henri-Louis Beaudoin
		1964-69	Marc Fortier

## *Annexe 2*

### *Les prêtres de la paroisse*

#### Les fondateurs et les curés

1915	Calixte Ferland, fondateur
1915	Pierre Veilleux, premier résidant
1920	Sévère Villeneuve, premier curé
1926	Pamphile Roy
1945	J. Napoléon Gariépy
1956	Arthur Poirier
1960	Alfred Guillemette
1967	Benoît G. Fortier
1974	Marcel Rainville
1980	Roger Vandal
1984	Gabriel Gingras
1989	Raynald Côté

#### Les vicaires

1921	F.-H. Couture
1923	O.-C. Dupuis
1925	Edmond Poulin
1927	Joseph-J. Nadeau
1929	Jules Émond
1930	J.-P. Turcotte
1937	Arthur Papillon
1938	Irénée Royer
1940	Gérard Gariépy
1940	Gérard Hugues
1942	Georges-H. Guay
1946	Armand Mathieu
1966	André Roberge
1967	Pierre Gaudet
1967	Félicien Benoît
1974	Claude Lemay
1980	Fernand Rajotte Jacques Bureau
1984	Pierre Beaudet
1989	Gaétan Ducas



Annexe 3

*Les élus et principaux fonctionnaires de Saint-Rédempteur*

*Les maires et conseillers*

Ans	Maires	Conseillers					
1919	Jos F. Vermette	Samuel Baker	Charles Martel	Louis Olivier	Jos.B. Huot	Albert Malouin	Joseph Grégoire
1920					Jos.B. Huot	Albert Malouin	Joseph Grégoire
1921	Jos. E. Vermette	Georges Huot	Charles Martel	Eudore Belleau			
1922					Lauréat Paradis	Arthur Baron	Joseph Morin
1923	Jos. E. Vermette <sup>(1)</sup> Eugène Huot <sup>(2)</sup> Lauréat Paradis	Édouard Martineau	Philippe Tremblay	Henri Pelletier	Adélar Boucher		
1924					Adélar Boucher	Théodore Gosselin	Joseph Morin
1925	Lauréat Paradis	Édouard Martineau	Philippe Tremblay	Jos. Allard			
1926					Arthur Marier	Théodore Gosselin	Ernest Carrier
1927	Eugène Huot	Honoré Roger	Eugène Lambert	Alfred Vier			
1928					Arthur Marier	John Baker	Arthur Carrier
1929	Eugène Huot	Honoré Roger	Eugène Lambert	Cyrille Lapointe			
1930					Adolphe Huot	François Allard	Jos.A. Bouffard
1931	Henri Pelletier	Pierre Belleau	Willy Fortier	Cyrille Lapointe			
1932					Adolphe Huot	Adolphe Lambert	Alphonse Bélanger
1933	Eugène Lambert	Ludger Dussault	Louis Bouffard	Edgar Huot			Louis Olivier
1934					Horace Plante	Adolphe Lambert <sup>(1)</sup> Édouard Fréchette	Louis Olivier
1935	Jos E. Vermette <sup>(3)</sup> Arthur Baron	Rosario Bolduc	Albert Demers	Edgar Huot			

## Les maires et conseillers (suite)

1936					Ludger Laberge	Adolphe Huot	Roland Malouin
1937	Rosario Bolduc	Lorenzo Plante	Oscar Belleau	Honore Bédard <sup>(4)</sup> Odilon Boucher			
1938					Ludger Laberge	Adolphe Huot	Roland Malouin
1939	Jos. E. Vermette	Jérémie St-Hilaire	Oscar Belleau	Odilon Boucher	Charles Baker		
1940					Charles Baker Ferdinand Baron	Rosario Martin	Roland Malouin
1941	Jos. E. Vermette	Jérémie St-Hilaire	Paul-H. Demers	Odilon Boucher			
1942					Ferdinand Baron <sup>(5)</sup> Lucien Olivier	Lorenzo Plante	Victor Huot
1943	Jos. E. Vermette	Jérémie St-Hilaire	Paul-H. Demers	Paul-É. Carrier <sup>(7)</sup> J.B. Verrault			
1944					Arthur Pelletier	Lorenzo Plante	Victor Huot
1945	Jos. E. Vermette	Louis Carrier	Paul-H. Demers	Willy Lamontagne			
1946					Arthur Pelletier	Lorenzo Plante	Victor Huot
1947	Jos. E. Vermette	Louis Carrier	Alfred Bilodeau	Willy Lamontagne Hervé Pelletier			
1948				Henry Baker <sup>(8)</sup>	Willy Lamontagne	Lorenzo Carrier <sup>(9)</sup> Fernand Bouffard	Emmanuel Allard
1949	Albert Demers	Ovide Plante	Roland Malouin	Victor Huot			
1950					Albert Bolduc	Josaphat Belleau	Paul Thériault
1951	Albert Demers	J.A. Thériault	Gérard Turcotte	Lionel Baron			
1952					Victor Huot	Edgar Labbé	Paul-É. Carrier
1953	Paul-É. Carrier	Arthur Dubois	Alfred Bibeau	Ovide Plante			Henry Baker
1954	Aurélio Boucher			André Rousseau	Victor Huot	Edgar Labbé	Albert Olivier

## Les maires et conseillers (suite)

1955	Aurélio Boucher	Paul Pouin	Alfred Bilodeau	André Rousseau			
1956	Roch-É. Olivier <sup>(7)</sup>	Roméo Seaborn <sup>(7)</sup>	Jean-L. Bolduc <sup>(7)</sup>	Marcel Huot <sup>(7)</sup>	Lorenzo Carrier	Edgar Labbé	Albert Olivier
1957	Roch-É. Olivier	Gaston Fréchette	Jean-L. Bolduc	Arthur Bergeron			Armand Bouchard
1958					Charles-H. Bélanger	Marcel Huot	Armand Bouchard
1959	Charles-H. Bélanger	Gaston Fréchette	Louis Métayer	Patrice Mailly	Renaud Maillette		
1960					Renaud Maillette	Gaston Bourbeau	Georges Fortier
1961	Charles-H. Bélanger	Edmond Bouchard	Louis Métayer	Patrice Mailly			
1962					Renaud Maillette	Gaston Bourbeau	Armand St-Hilaire Denis Baron
1963	Charles-H. Bélanger	Edmond Bouchard	Louis Métayer	Patrice Mailly			
1964					Lucien Ferland	Roland Paquet <sup>(4)</sup> Gustave Hallé	Denis Baron
1965	Roch-É. Olivier	Victor Martineau	André Bédard	Fernand Bouffard		Marcel Huot	
1966					Gérard Vachon	Marcel Huot	Raymond Lemieux
1967	Roch-É. Olivier	Victor Martineau	André Bédard	Fernand Bouffard			
1968					Joseph Pelchat	Marcel Huot	Raymond Lemieux
1969	Roch-É. Olivier	Victor Martineau	Antonio Payeur	Fernand Bouffard			
1970					Joseph Pelchat	Marcel Huot	Gaston Houde
1971	Benoit Olivier	Jacques Martin	Normand Beaudoin	Simon Dubois			
1972					Jean-Guy Pnncé	Marcel Huot	Gaston Houde
1973	Benoit Olivier	Gilles Duplain	Réal Moffet	Simon Dubois			
1974					Alban Roberge	Marcel Huot	Gaston Houde
1975	Benoit Olivier	Gilles Duplain	Réal Moffet	Simon Dubois			

## Les maires et conseillers (suite)

1976					Louis Turgeon	Marcel Huot	Gaston Houde
1977	Simon Dubois	André Chagnon	Réal Moffet	Émile Dubois			
1978			Pierre Labrecque		Raymond Olivier	Georges Marcoux	Jacques Turcotte
1979	Émile Dubois	Carol Sirois	Normand Bellefeuille	Lucie Baillargeon			
1980					Raymond Olivier <sup>(1)</sup> Paul Cliche	Louis-R. Pelletier	Jacques Turcotte
1981	Émile Dubois	Carol Sirois	Normand Bellefeuille	Philippe Poulin	Claude Boiteau	Louis-R. Pelletier	Jacques Turcotte
1985	Claude Boiteau	Benoit Carrier <sup>(2)</sup> Odette Turcotte <sup>(2)(6)</sup>	Guy Leclerc <sup>(3)</sup> Marc Dufour <sup>(4)</sup>	Serge Dorais	Charles Morisset	Louis-R. Pelletier	Michel Fournier
1989	Claude Boiteau	Louiselle Couture	Marc Dufour	Serge Dorais	Charles Morisset	Louis-R. Pelletier	Michel Fournier
1993	Claude Boiteau	Jean Chartier	Marc Dufour	Émile Dubois	Charles Morisset	Louis-R. Pelletier	Michel Fournier

## Notes

1. Démission
2. Nomination illégale par le Conseil
3. Inhabilité à siéger
4. Décès
5. Déménagement
6. Fin du mandat
7. Nomination du lieutenant-gouverneur

## Les secrétaires-trésoriers du village

1919	Nazaire-A. Demers (St-Nicolas)	1931	J.-Roméo Huot
1922	M <sup>r</sup> Augustin Gingras (St-Apollinaire)	1936	J.-A. Paquet
1925	Alfred Gosselin	1937	Albert Demers
1925	Edgar Labbé	1940	Rosario Bolduc
1927	J.-Alphonse Hébert	1959	Henri-Louis Beaudoin
1931	Rosario Bolduc		

## Les directeurs généraux de la ville

1982	Michel Hamel
1991	Jean Lavoie

## Les greffiers de la ville

1981	Henri-Louis Beaudoin
1885	M <sup>r</sup> Marie Provencher
1986	M <sup>r</sup> Denis Bouffard
1988	M <sup>r</sup> Claude Deschênes
1991	M <sup>r</sup> Jean Marion

## Annexe 4

### Les marquilliers

1923 J. Benjamin Huot Alfred Ross John Baker <i>(anciens marquilliers)</i> Albert Malouin Benjamin Lambert Georges Huard	1954 Hervé Pelletier 1955 Lucien Baron 1956 Roch-Émile Olivier 1957 Ovide Plante 1958 Lucien Huot 1959 Paul-Henri Demers 1960 Grégoire Marois Emmanuel Allard 1961 Réal Demers 1962 Lionel Hallé 1963 Alfred Noël 1964 Emmanuel Huot 1965 Fernand Bouffard 1966 Lionel Hallé Emmanuel Huot Fernand Bouffard Patrice Mailly J.-Marc Labrecque Donald McCabe 1967 J.-Marie Bergeron Guy Bédard 1968 André Rousseau Lionel Baron 1969 Rolland Gingras Robert Bergeron 1970 Victor Martineau Roch Paradis 1971 Omer Côté Denis Baron Jacques Martin 1972 Armand Côté Arthur Bergeron 1973 Réal Moffet J.-Denis Lachance 1974 Renaud Maillette François Paquet 1975 Wilfrid Moreau Léo Dion 1976 Polycarpe Olivier Claude Picard	1977 Étienne Côté Gérard Audet 1978 Émile Lefebvre Lionel Grégoire 1979 J.-Claude Flamand André Rousseau 1980 Michel Giguère Hélène Olivier 1981 Gilles Bourgault Élie Rancourt 1982 André Trudel Jean-Yves Régnière 1983 Marcelle Sarrazin Céline Fortin Agathe Lavoie 1984 Antonio Payeur Guy Lebeuf 1985 Jean Tanguay Germain Lévesque 1986 Nicole Rousseau Suzette Couture 1987 Conrad Bolduc Nykol Bergeron Brigitte R. Lanouette 1988 Fernand Lehoux Michel Chabot 1989 Antonio Payeur Yvan Simoneau Francine Labrecque Denis Baron 1990 Raymond Olivier Pierre Lemieux 1991 Nicole Fillion Denis Levesque 1992 Martial Coulombe Gisèle Bourgoin 1993 Pierre Rousseau Marie Goddu 1994 Claude Turcotte Germain Francoeur
--	--	---

## Annexe 5

### *L'évolution des noms des rues*

1 <sup>e</sup> Avenue*	St-Pierre	13-12-20	
2 <sup>e</sup> Avenue*	Ferland		
3 <sup>e</sup> Avenue*	Villeneuve		
4 <sup>e</sup> Avenue*	St-Charles	24-11-19	
5 <sup>e</sup> Avenue	9-03-70		
5 <sup>e</sup> Avenue*	St-Louis		
6 <sup>e</sup> Avenue			
7 <sup>e</sup> Avenue			
8 <sup>e</sup> Avenue	17-12-79		
6 <sup>e</sup> Rue			
7 <sup>e</sup> Rue			
8 <sup>e</sup> Rue*	18 <sup>e</sup> Rue**	Vermatte	
9 <sup>e</sup> Rue			
10 <sup>e</sup> Rue			
12 <sup>e</sup> Rue**	2 <sup>e</sup> Rue*	Ave du Cap	
12 <sup>e</sup> Rue**	2 <sup>e</sup> Rue*	Ave du Cimetière	
13 <sup>e</sup> Rue**	3 <sup>e</sup> Rue*	Ave Huot	
14 <sup>e</sup> Rue**	4 <sup>e</sup> Rue*	Ave Belleau	4-09-34
15 <sup>e</sup> Rue**	5 <sup>e</sup> Rue*	Ave St-Joseph	
16 <sup>e</sup> Rue**	6 <sup>e</sup> Rue*	Ave Verret	
17 <sup>e</sup> Rue**	7 <sup>e</sup> Rue*	Ave Baker	
19 <sup>e</sup> Rue			
21 <sup>e</sup> Rue**	11 <sup>e</sup> Rue*	Ave St-Jean	9-10-22
22 <sup>e</sup> Rue			
23 <sup>e</sup> Rue			
24 <sup>e</sup> Rue			
26 <sup>e</sup> Rue			
28 <sup>e</sup> Rue	16-02-76		
29 <sup>e</sup> Rue			
Bellerive	25-09-72		
Bellevue	25-09-72	20 <sup>e</sup> Rue**	10 <sup>e</sup> Rue* Ave du Pont
Bilodeau			
Bolduc	17-12-79		
Bon Air	25-09-72		
de l'Aiglon			
de l'Anse	20-12-76		
de l'Aréna			
de la Chaudière	20-12-76		
de la Sapinière	21-04-75	5 <sup>e</sup> Avenue nord	6-03-67
des Aulnaies	15-05-78		
des Bouleaux	21-04-75	3 <sup>e</sup> Avenue nord	6-03-67
des Cèdres	21-04-75		
des Chênes	21-04-75	2 <sup>e</sup> Avenue nord	6-03-67
des Colibris	05-10-87		
des Cyprès	16-02-76		
des Érables			

des Frènes	21-04-75	partie nord de la 1 <sup>e</sup> Avenue	
des Hirondelles			
des Iris			
des Jonquilles	4-09-79	Place Tremblay	5-04-71
des Jonquilles	9-03-70		
des Lilas	9-02-70		
des Marguerites	5-04-76		
des Mélézes	21-04-75	4 <sup>e</sup> Avenue nord	6-03-67
des Muguets			
des Ormes	5-01-67		
des Pensées			
des Pins	5-01-67		
des Pivoines			
des Roses			
des Soleils			
des Tulipes			
Dominique-Savio	2-05-77		
du Bocage	25-09-72		
du Buis	21-04-75		
du Cap	2-05-77	de l'Église	16-02-76
du Parc	5-10-87		
du Rocher	2-05-77		
du Verdier	21-12-92		
Dubois	1-10-90		
Fortier	17-12-79	lot 6-134	
Gariépy	4 <sup>e</sup> Rue, Place Gariépy		4-05-63
Henri-Louis-Beaudoin			
Huot	17-12-79		
Paquet			
Paradis	6-11-72		
Plante	17-12-79		
Seaborn	3-03-80		
St-Ferdinand	7-03-32		
Tremblay	17-12-79		
Turcotte			
Vermette			

\* Changement de noms le 2 octobre 1950

\*\* Le 5 avril 1971, les numéros des Rues sont augmentés de 10.

## Bibliographie

ANONYME, *Ligue du Sacré-Coeur*, 1936 - 1963, non paginé.

ANONYME, *Prières quotidiennes J.M.J.*, Imprimerie de l'Action sociale Ltée, Québec, 1910, 135 p.

BERGERON, Claude, *Inventaire et analyse du patrimoine*, Municipalité régionale de comté des Chutes-de-la-Chaudière, 1984, 348 p.

BERGERON, Claude et Gino GARIÉPY, *Saint-Nicolas Bernières 1694-1994, Regards sur notre histoire*, Société historique de Saint-Nicolas et Bernières, 1993, 310 p.

FÉDÉRATION DES CERCLES DE FERMÈRES, *La petite histoire des paroisses de la Fédération des Cercles de Fermières du District régional no 4* La Fédération des Cercles de Fermières du District régional no 4, 1951, 776 p.

GINGRAS, RAYMOND, *Glanures historiques de Saint-Nicolas: des origines à nos jours*, Cahier 1, 1660-1800, Société historique de Saint-Nicolas et Bernières, 1978, 64 p.

GINGRAS, RAYMOND, *Recensements de la Paroisse de Sat-Nicolas, 1825 et 1831*, 1973, 67 p.

LE COMITÉ DE L'ALBUM-SOUVENIR, *Saint-Étienne-de-Lauzon, 1861-1986*, Éditions Louis Bilodeau & Fils Ltée, 1986, 328 p.

LE COMITÉ DE L'ALBUM-SOUVENIR, *50<sup>e</sup> Anniversaire de St-Rédempteur de Lévis*, 1969, 100 p

Les prêtres de Saint-Rédempteur, *III<sup>e</sup> Cahier des Prônes 1918 - 1928*, Mission du Très Saint-Rédempteur, 400 p.

Les prêtres de Saint-Rédempteur, *IV<sup>e</sup> Cahier des Prônes 1928 - 1937*, La Fabrique du Très Saint-Rédempteur, 398 p.

Les prêtres de Saint-Rédempteur, *V<sup>e</sup> Cahier des Prônes 1938 - 1946*, La Fabrique du Très Saint-Rédempteur, 299 p

Les prêtres de Saint-Rédempteur, *Reddition des Comptes*, Mission du Très Saint-Rédempteur, 1915 - 1961, 200 p.

Les prêtres de Saint-Rédempteur, *Tempérance, Médailles miraculeuse, Rosaire, Scapulaire noir et Scapulaire bleu*, 1919 - 1943, non paginé.



ROY, Joseph-Edmond. *Histoire de la seigneurie de Lauzon*, Société d'histoire régionale de Lévis, réédition 1984, Volumes 1 à 5.

ROY, LÉON, *Les premiers colons de la rive sud du Saint-Laurent de Berthier (en bas) à Saint-Nicolas, 1636-1738*, Société d'histoire régionale de Lévis, 1984, 237 p.

Les secrétaires-trésoriers et greffiers, *Procès-verbaux du Conseil municipal de Saint-Rédempteur*. 1919 - 1994.

Les secrétaires-trésoriers, *Procès-verbaux*, Commission scolaire Chaudière

